service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2020

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

VILLE DE LAON

© Valentin Pacaut / The Explorers

suez

Sommaire

1 | Synthèse de l'année 5

1.1 L'essentiel de l'année 7
1.2 Les chiffres clés 22
1.3 Les indicateurs de performance 23
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007 24
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL 25
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E 25
1.4 Les évolutions réglementaires 26
1.5 Les perspectives 28

2 | Présentation du service 31

2.1 Le contrat 33
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat 34
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat 34
2.2.2 La relation clientèle 36
2.3 L'inventaire du patrimoine 38
2.3.1 Les biens de retour 38

3 | Qualité du service 45

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte 47
3.1.1 La pluviométrie 47
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte 48
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage 52
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement 54
3.1.5 La conformité du système de collecte 60
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement 62
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique 62
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement 64
3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration 67
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement 69
3.3 Le bilan clientèle 75
3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif 75
3.3.2 Les statistiques clients 75
3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement 75
3.3.4 La typologie des contacts clients 76
3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients 76
3.3.6 L'activité de gestion clients 76
3.3.7 La relation clients 77
3.3.8 L'encaissement et le recouvrement 77
3.3.9 Le fonds de solidarité 78
3.3.10 Les dégrèvements pour fuite 79
3.3.11 La mesure de la satisfaction client 79
3.3.12 Le prix du service de l'assainissement 82

4 | Comptes de la délégation 85

4.1 Le CARE 87
4.2 Les reversements 92
4.2.1 Les reversements à la collectivité 92
4.2.2 Les reversements à l'Agence de l'Eau 92
4.2.3 Les reversements de T.V.A. 92
4.3 La situation des biens et des immobilisations 93
4.3.1 La situation sur les installations 93
4.3.2 La situation sur les canalisations 95

4.3.3 La situation sur les branchements ... 95
4.4 Les investissements contractuels ... 96
4.4.1 Le renouvellement ... 96
4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé ... 97

5 | Votre délégataire ... 99

5.1 Notre organisation ... 102
5.1.1 La Région ... 102
Nos implantations ... 105
5.1.2 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale ... 106
5.2 La relation clientèle ... 108
5.2.1 ODYSSEE : notre système d'information Clientèle ... 108
5.2.2 Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation. 108
5.2.3 Mesurer et maîtriser les consommations d'eau ... 110
5.2.4 Faciliter la relation avec nos clients ... 113
5.2.5 Optimiser la gestion du budget eau de nos clients ... 117
5.2.6 Accompagner les clients fragiles ... 118
5.2.7 Informer et alerter nos clients ... 119
5.2.8 Ecouter nos clients pour nous améliorer ... 122
5.2.9 Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement ... 123
5.3 Notre système de management ... 125
5.3.1 Les certifications spécifiques au contrat ... 128
5.4 Notre démarche développement durable ... 129
5.4.1 Agir en faveur de la biodiversité ... 135
5.5 Nos offres innovantes ... 136
5.5.1 Notre organisation VISIO ... 136
5.5.2 Nos nouveaux produits d'exploitation ... 136
5.6 Nos actions de communication ... 138
5.6.1 Les actions de communications pour SUEZ Eau France ... 138

6 | Glossaire ... 141

7 | Annexes ... 153

7.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire ... 155
7.2 Annexe 2 : Schémas des réseaux de collecte et des installations ... 181
7.3 Annexe 3 : Inventaire des installations ... 182
7.4 Annexe 4 : Interventions sur le réseau de collecte ... 183
7.5 Annexe 5 : Coefficient d'actualisation des tarifs ... 184
7.6 Annexe 6 : Compte annuel de résultat d'exploitation ... 185
7.7 Annexe 7 : Enquêtes des branchements assainissement ... 186
7.8 Annexe 8 : Facture-type 120 m³ ... 187

Synthèse de l'année

© Félix Ledru / SUEZ

1.1 L'essentiel de l'année

2020 est une année inédite en France comme partout ailleurs dans le monde, sur le plan sanitaire, bien évidemment, mais aussi économique et social. Dans ce contexte si particulier, SUEZ reste plus que jamais déterminé à accompagner tous ses clients dans la transition écologique et la résilience des territoires.

Lors du premier confinement les Plans de Continuité d'Activités ont été activés

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 et des mesures annoncées par le gouvernement, le Groupe SUEZ a mis en place en France un **dispositif de mobilisation national** pour garantir, à la fois, la **continuité de ses activités de services** auprès de ses clients et des populations, et la protection de ses salariés.

Plus que jamais : protéger nos équipes et garantir la continuité de service
SUEZ a effectué une revue de risques des différentes fonctions pour en adapter les modalités. SUEZ s'est assuré de l'approvisionnement en équipements de protection individuelle essentiels à l'activité de nos salariés (notamment en masques et gel hydroalcoolique)

Comme de nombreuses entreprises essentielles à l'activité économique, SUEZ a dû adapter ses méthodes de travail pour assurer la continuité de ses services. Pour ce faire, SUEZ a notamment mis en place un télétravail massif des collaborateurs, dès le 1er confinement le 17 Mars 2020, nécessitant une adaptation des infrastructures informatiques et du matériel mis à disposition avec une sécurisation informatique accrue pour faire face au risque de cyber-attaque. Pour accompagner cette organisation du travail, SUEZ a aussi mis à la disposition de ses collaborateurs un guide du télétravail en période de Covid-19 (conseils sur les gestes et posture à adopter, équilibre vie pro-perso, gestion guide sur le management à distance) et a renforcé ses formations sur les outils digitaux. Enfin, un guide des consignes prévention Covid-19 a été établi et régulièrement mis à jour pour préciser les modalités d'application des règles sanitaires pour les métiers de l'ensemble des collaborateurs.

Une communication spécifique à la gestion de crise vers toutes les parties prenantes
Des newsletters spéciales Covid-19 ont été envoyées régulièrement aux élus et directeurs de services des collectivités afin de les informer des mesures déployées sur le territoire. Les clients particuliers ont également été informés via le site www.toutsurmoneau.fr et des campagnes d'emailing pour les rassurer sur la qualité de l'eau du robinet et informer les clients les plus fragiles sur les aides financières mises en place.

Tous les canaux et outils de relation clients consommateurs ont également été adaptés au contexte tout au long de la crise et en temps réel :

- les messages d'accueil des serveurs téléphonique ont été modifiés pour rediriger nos clients vers les outils digitaux,
- des messages ont été intégrés aux factures informant par exemple de la suspension momentanée des relevés manuels sur compteurs, du calcul estimé du montant de la prochaine facture avant régularisation sur la facture suivante,
- plusieurs campagnes mail ont été lancées : promotion des outils digitaux (site TSME et Compte en Ligne) pour les clients particuliers et les clients Grands Comptes, qualité de l'eau en période épidémique, sortie de crise,…
- la page d'actualité du site Toutsurmoneau a également été régulièrement mise à jour via le carrousel d'actualité visible sur la page d'accueil,
- une campagne spécifique sur les difficultés de paiement « faire face ensemble aux difficultés » a été diffusée sur une partie du territoire,
- des affiches ont été apposées pour informer les clients des accueils fermés et des solutions de contacts alternatives mises en place

Pilotage à distance des infrastructures et des services
Ces centres de pilotages intelligents qui récupèrent les données des capteurs placés sur les installations (réseau et usines) se sont révélés être des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire. Ils ont été un soutien pour nos collaborateurs de terrain et les garants de la continuité de service.

Une chaine achats-logistique mobilisée
Les achats et la logistique Suez se sont mobilisés pour assurer la continuité des approvisionnements. Malgré les fermetures d'usines de fournisseurs et les perturbations du transport, la disponibilité des pièces et matières nécessaires aux interventions et au fonctionnement des installation a ainsi pu être assurée, ainsi que la distribution des équipements de protection sanitaires pour les collaborateurs.

Une digitalisation renforcée pour répondre aux demandes de nos clients consommateurs.

Les communications vers les clients ont été renforcées pour les inviter à se rendre prioritairement sur le site « Tout sur mon Eau » accessible 24/7 pour y réaliser chaque fois que possible leurs démarches et leurs recherches d'informations. De même les clients ont été incités à privilégier le contact par email plutôt que par téléphone.
Les clients ont plébiscité le site Tout sur mon Eau et les transactions digitales ont ainsi progressé de 46% sur l'année sur un panier d'actes comprenant les souscriptions et résiliations d'abonnement, les déposes de relevé, les paiements par carte bancaire, les souscriptions prélèvement et mensualisation, le passage en e-facture, les demandes de contacts par formulaire email...

Définition des activités prioritaires
Les équipes de la Relation Client ont assuré la continuité de service pour satisfaire toutes les demandes des clients. L'activité de nos centres d'appels téléphoniques a été réorganisée pour répondre aux urgences telles que les fuites avant compteur, ou sur la chaussée, les casses de canalisations ainsi que les emménagements et déménagements.

Innover pour se préparer aux risques à venir :
Véritables outils de protection de la santé des citoyens, le projet OBEPINE et l'offre COVID City Watch proposent aux collectivités locales de mieux évaluer la circulation du virus sur leur territoire, de mieux anticiper et d'adapter les mesures sanitaires à adopter à l'échelle des quartiers.

- **Le projet OBEPINE**

À la demande de l'État, SUEZ a participé à la création d'un observatoire épidémiologique de la Covid-19, basé sur la surveillance de la concentration virale dans les eaux usées de grandes villes françaises.
Les premiers résultats du programme OBEPINE (OBservatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées) montrent que la charge virale dans les eaux usées, mesurée pendant le pic épidémique, est corrélée aux indicateurs de santé publique (incidence des cas et mortalité). La mesure du virus dans les eaux usées peut donc aider à une approche simple et rapide de suivi épidémiologique.
Dans le cadre de son partenariat avec l'Université de Lorraine, SUEZ est un précurseur dans la recherche épidémiologique utilisant les eaux usées. Grâce à ses capacités de R&D et à sa connaissance fine des systèmes d'assainissement, SUEZ souhaite jouer un rôle majeur dans ce projet de R&D, en particulier vis-à-vis de l'analyse des échantillons, mais aussi de la gestion et de l'interprétation des données.

- **L'offre City Watch**

Dans le cadre du programme de recherche OBEPINE, la charge virale dans les eaux usées a été suivie sur 9 stations d'épuration en France, et 7 en Espagne. Ces études ont permis :
• de démontrer que la concentration en génome du virus en entrée de station d'épuration est un marqueur pertinent de suivi de l'évolution de l'épidémie,
• d'étudier la survie du virus dans les eaux usées, les boues, le milieu récepteur.

Ce programme de recherche a permis à SUEZ de proposer une offre à destination des collectivités locales qui couple la sectorisation du réseau, l'analyse de la présence de marqueurs du virus dans les réseaux d'assainissement et la visualisation des résultats sur une plateforme digitale.
Les autorités locales sont alors en mesure de localiser les foyers d'infections et d'anticiper les mesures sanitaires pour éviter de nouvelles contaminations.

L'efficacité du dispositif repose sur la connaissance des réseaux d'assainissement, des comportements des virus dans les eaux usées complétés par des analyses épidémiologiques et socio-économiques et sur l'expertise numérique des équipes SUEZ.
Disposant ainsi d'indicateurs d'évolution de la situation sanitaire par zone, les autorités publiques et sanitaires locales sont à même de surveiller les installations à risque ou critiques (EHPAD ou les centres de santé, ainsi que les bâtiments à fort taux d'occupation comme les collèges et les lycées, de proposer des mesures préventives en amont (tests de dépistage, campagne de renforcement des gestes barrières dont le port du masque, etc.) ou de limiter l'accès à certains établissements sensibles.

Cette solution, qui assure un diagnostic régulier d'un large panel de population, permettra d'anticiper les crises sanitaires et de limiter l'impact des épidémies sur l'économie et la vie quotidienne des citoyens.

RESEAUX DE COLLECTE

Bilan de pollution

En 2020, un bilan de pollution par temps sec a été réalisé sur le bassin versant de Laon. Ce bassin est composé de 8 sous-bassins.

Le bilan de pollution a nécessité la pose de préleveurs portables sur ces 8 points dont vous trouverez les résultats ci-dessous :

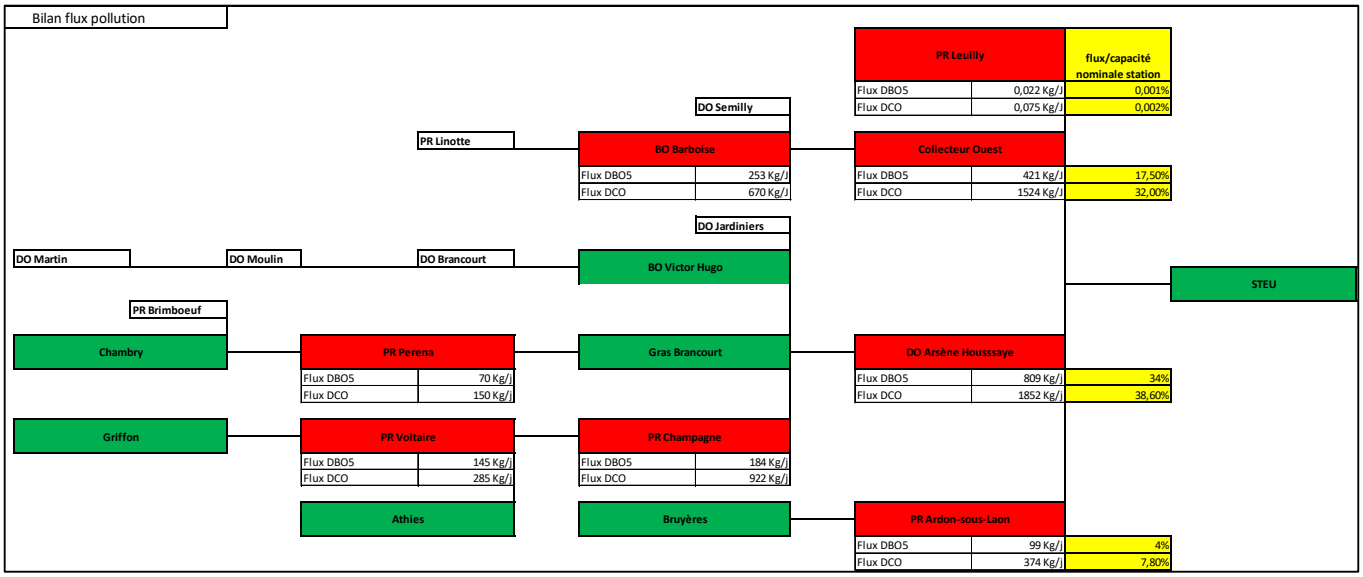

Les résultats ont démontré que :

- ✓ Le collecteur ouest représente 36 % du flux de DBO5 total et environ 44 % du flux de DCO total,
- ✓ La somme des flux en DBO5 représente 56 % de la capacité nominale de la station,
- ✓ La somme des flux en DCO représente 78,5 % de la capacité nominale de la station.

Sondes de réseau

En 2020, nous avons effectué de nombreuses interventions pour maintenir le bon fonctionnement des 10 sondes de niveau positionnées à proximité des points noirs de réseau.

L'objectif de cette instrumentation permanente est de suivre, pratiquement en temps réel, les niveaux d'eau dans les réseaux d'eaux usées. En comparant les valeurs d'une journée sur l'autre ou d'une saison sur l'autre, il est alors possible de détecter les variations anormales et ainsi de visualiser de façon préventive :

- ✓ les augmentations progressives des hauteurs d'eau dues à des encrassements, pour anticiper des dysfonctionnements (débordements, etc.), en particulier sur les points noirs,
- ✓ les augmentations du niveau d'eau la nuit et donc les entrées d'eaux claires parasites permanentes en fonction des saisons.

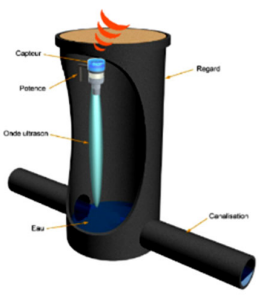

L'exploitation de ces mesures a permis en 2020 le déclenchement préventif de curage notamment sur le collecteur OUEST.

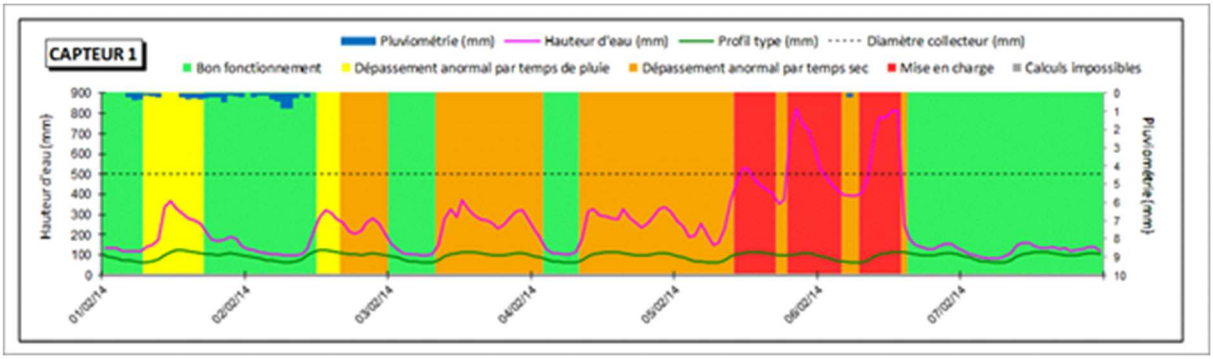

Exemple de rendu de notre outil d'aide à la décision

Dératisation

En 2020, la dératisation a été réalisée :

- ✓ Dans le cadre d'une campagne qui consiste à déposer du dératisant (rodenticide) dans les tampons de l'ensemble du réseau de collecte de la ville de Laon. Celle-ci a été effectuée sur deux semaines en septembre 2020.

- ✓ Ponctuellement (à la demande des usagers), 8 rues ont été dératisées sur le 1er semestre :

  - rue de la Linotte,
  - rue de l'Abreuvoir,
  - rue JP Timbaud,
  - rue du 13 octobre,
  - rue du Tartre,
  - rue R. Duplessis,
  - rue Roger Salengro,
  - avenue F. Mitterrand.

Campagne de curage des réseaux de collecte

En 2020, nous avons réalisé 7 866 ml de curage de réseau assainissement. La campagne 2020, initialement basée sur un curage de 11 kilomètres, a été arrêtée pendant les périodes de confinement dues au Covid-19 ; elle sera terminée en janvier 2021 afin de respecter l'objectif contractuel annuel.

Réparation de casse canalisation et branchement

Au total, ***5*** collecteurs et ***8*** branchements ont été réparés.

Quelques illustrations de réparation de canalisation et branchement	
Réparation casse collecteur rue du jardin Brizard	Reprise du branchement assainissement 4 place du Général Leclerc

Débouchage de réseau et branchement

Au total en 2020, nous avons débouché ***22*** collecteurs et ***27*** branchements.

Débouchage du collecteur OUEST

*

Accessoires de voirie et de réseau

En 2020, nous avons assuré, au total, le renouvellement de ***23*** tampons et ***14*** remises à niveau.

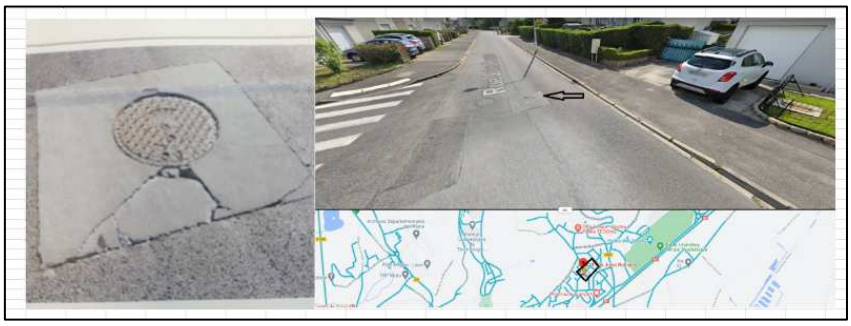

POSTES DE RELEVEMENT

PR Camping : renouvellement de l'armoire électrique

L'armoire électrique du PR Camping a été renouvelée dans sa globalité.

PR Champagne : réalisation du curage du poste

Le PR Champagne est le principal poste de la ville de Laon qui est curé une fois par an (pompage en cale sèche). Le curage nécessite une intervention des agents en espace confiné sous ARI. La consignation hydraulique de l'ouvrage au vu de sa configuration actuelle s'avère contraignante. La pose d'une vanne sur le collecteur principal est à étudier.

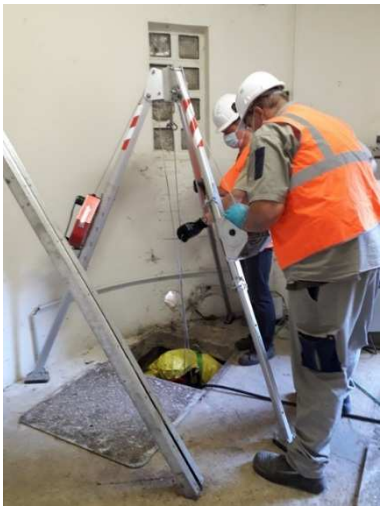

PR Voltaire : analyse de l'H2S (Hydrogène Sulfuré)

L'objectif étant de protéger le patrimoine de la CAPL, nous surveillons et analysons quotidiennement les mesures de l'H2S au PR Voltaire recevant les effluents de la ZAC du Griffon. Dans ce contexte, une optimisation par injection de Nutriox au PR de la ZAC du Griffon est réalisée permettant ainsi de diminuer les concentrations d'H2S (en dehors d'un dysfonctionnement des ventouses sur la canalisation du refoulement du PR de la Zac du Griffon aux mois de juillet et août 2020).

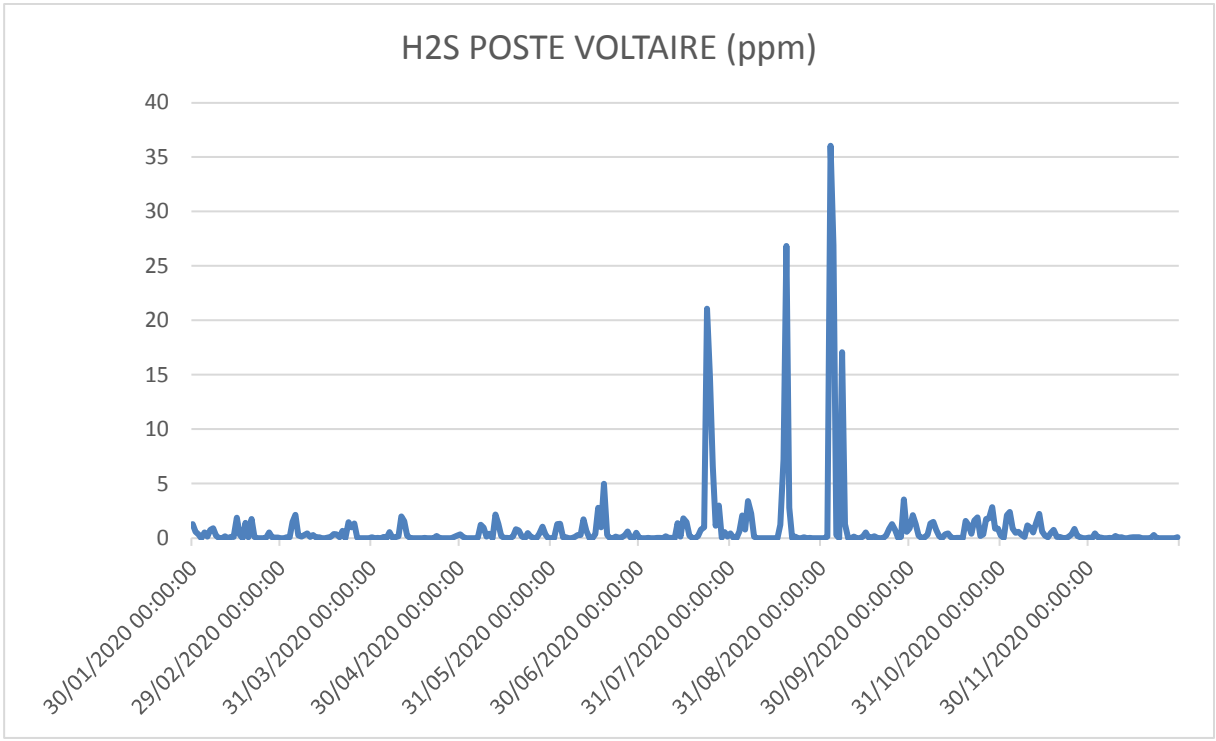

PR Péréna : remplacement de la pompe

En septembre 2020, nous avons remplacé la pompe 1 rendue hors-service.

PR Linotte : remplacement de la pompe

En février 2020, nous avons remplacé la pompe 1 rendue hors-service ainsi que le pied d'assise, la barre de guidage et nous avons modifié la tuyauterie.

BASSINS D'ORAGE

Curage

En 2020, nous avons réalisé le curage du dessableur du bassin Barboise et le dégrilleur du bassin d'Ardon :

Bassin Barboise : curage du dessableur amont	*Bassin d'Ardon : curage et remise en service du dégrilleur*

Suivi de la gestion différenciée sur le bassin Ardon

En partenariat avec le CPIE et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, nous avons réalisé des livrets pédagogiques que nous avons distribués auprès des enseignants dans le cadre du suivi de la gestion différenciée mise en place sur le bassin d'Ardon :

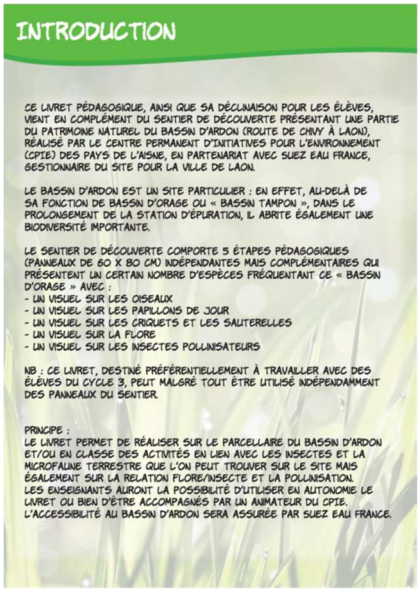

STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

ISO 14001

Une certification multisite assainissement ISO 14001 version 2015 Hauts de France, regroupant les différentes certifications disponibles sur le périmètre de la région, dont la Steu de Laon, a été obtenue en 2020.

Lloyd's Register

Certificat en cours : 8 Juillet 2019
Date d'expiration : 7 Juillet 2022
Numéro de certificat : 10319671

Première(s) accréditation(s) : ISO 14001 - 9 Juin 2001

Certificat d'Approbation

SNous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

ZI La Pilaterie, 5 rue des Précurseurs, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register selon les normes suivantes :

ISO 14001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 14001 – 0031435

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

Exploitation de la station d'épuration d'Asnières sur Oise et des réseaux d'assainissement d'eaux usées du SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux dans le cadre des contrats de prestations de service.
Exploitation et entretien des ouvrages des systèmes de traitement des eaux pluviales de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle dans le cadre d'un contrat de prestations de service avec ADP.
Exploitation du système de collecte et traitement des eaux usées de la commune de Saint Martin du Tertre.
Exploitation de la station d'épuration de l'Isle Adam et des postes de relèvement/refoulement dans le cadre d'un contrat de prestations de service avec le SIAPIA.
Exploitation du système d'assainissement de la Communauté de Communes du Liancourtois –La Vallée Dorée.
Exploitation du système d'assainissement de l'Agglomération du Pays de Laon.
Exploitation du système de stations d'épuration et des réseaux associés sur 26 communes de Douaisis Agglo.
Exploitation du système de traitement des eaux usées de la station d'épuration de Grimonpont, dans le cadre d'un contrat de prestations de service avec la Métropole Européenne de Lille.
Exploitation du système de traitement des eaux usées de la station d'épuration d'Houplin Ancoisne, dans le cadre d'un contrat de prestations de service avec la Métropole Européenne de Lille.

Daniel Oliva Marcilio de Souza
Area Operations Manager - South Europe
Emis par : LRQA France SAS
au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited

UKAS

001

Lloyd's Register Group Limited, its affiliates and subsidiaries, including Lloyd's Register Quality Assurance Limited (LRQA), and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'Lloyd's Register'. Lloyd's Register assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant Lloyd's Register entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract. Issued by: LRQA France SAS, Tour Swiss Life, 1 Boulevard Marius Vivier Merle,Cedex 03, 69443 Lyon, France for and on behalf of: Lloyd's Register Quality Assurance Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7ES, United Kingdom

Page 1 of 4

- ✓ Une limitation des impacts environnementaux liés à l'exploitation des ouvrages mais aussi à nos activités au travers de l'analyse environnementale ;
- ✓ Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques, via l'outil de gestion des simulations de situations d'urgence et situations d'urgence ;
- ✓ Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur : au moyen d'un outil de veille réglementaire régional qui consolide la réglementation nationale et locale ;
- ✓ Une amélioration progressive et en continu des pratiques d'exploitation vis-à-vis de leurs impacts environnementaux notamment au moyen de l'analyse du cycle de vie ;
- ✓ Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement, etc. ;
- ✓ Un outil de maîtrise des coûts.

Travaux essentiels réalisés

En 2020, nous avons effectués des travaux de réparation, notamment, entre autres, sur l'auge de vis du laveur de sable et sur la pompe d'alimentation du filtre à plateau.

Réparation de l'auge de vis du laveur de sable

Réparation de la pompe d'alimentation du filtre à plateau

Lavage du filtre-presse à l'acide 	*Changement de deux membranes et joints toriques de la pompe Abel*
Démontage de la pompe toutes eaux colmatée par la chaux 	*Changement Pompe FeCl3 P209 boues conditionnées*

Constat sur l'état des conduites de la STEU

Nous avons effectué un sondage de la conduite gravitaire des filtrats de la presse qui retournent en tête de station et de la conduite de refoulement du poste toutes eaux.

Il en résulte de la présence de concrétions dans ces deux conduites. Ce point a fait l'objet d'une alerte à la CAPL.

Conduite gravitaire

Conduite de refoulement

Gestion des déchets de la STEU

En 2020, nous avons travaillé sur l'optimisation de la gestion du flux des déchets. Le stockage actuel en container comprend des filières pour :

- ✓ Huiles usagées & noires
- ✓ Déchets souillés
- ✓ Aérosol
- ✓ Piles
- ✓ Tubes néons
- ✓ Ampoules

- ✓ DEEE
- ✓ Emballages souillés spéciaux

Le container actuel occupe une surface d'environ 12 m². Dans le projet futur, il conviendra de rajouter une zone 5 flux (carton / verre / ferraille / bois /plastiques). La surface envisagée serait de l'ordre de 20 m². La zone devra être facile d'accès pour le remplissage des bacs et leurs évacuations.

Cette zone de tri pourrait trouver sa place au niveau du local actuel pour l'évacuation des boues ; endroit qui abrite le tracteur :

Compte-Rendu d'une situation d'urgence dans le cadre d'un exercice de crise (pollution)

En 2020, nous avons travaillé sur une situation d'urgence dans le cadre d'une pollution. Un retour d'expérience a été partagé à la CAPL. Ce REX a mis en évidence les points forts et des pistes d'amélioration suivants :

Les points forts :

- ✓ Réactivité des équipes SUEZ face à ces situations,
- ✓ Connaissance de la procédure et des installations (capacité de stockage des 3 BO par exemple),
- ✓ Information systématique vers les services O, M et SDM pour intégration dans la démarche ISO 14001.

Les axes d'amélioration :

Veiller à bien restituer 100m3/j d'effluent pollué pour maintenir un rejet conforme aux valeurs fixées par la réglementation.

Passage d'une centrifugeuse mobile

En février 2020, la qualité des boues activées de la station d'épuration s'est dégradée et des difficultés de déshydratation via le filtre à plateaux est apparue. Cette dégradation a nécessité l'arrêt de tous les apports extérieurs de la station et le passage d'une centrifugeuse mobile.

Le passage de la centrifugeuse mobile a permis de déshydrater 19.8 tonnes de boues. Cette mauvaise qualité des boues est provoquée par l'apparition de bactéries filamenteuses, leur développement étant accéléré en période hivernale.

Etude bactériophages dans la filière du traitement des eaux usées (mesure indirecte de la présence éventuelle du SARS-CoV-2 dans les EU).

La CAPL s'est portée candidate au niveau national pour cette étude prise en charge et orchestrée par Suez. Cette étude consiste à évaluer la présence du Covid-19 dans les effluents et suivre son évolution dans la filière de traitement, plus particulièrement dans les boues issues du traitement des eaux usées.

Extrait de l'étude

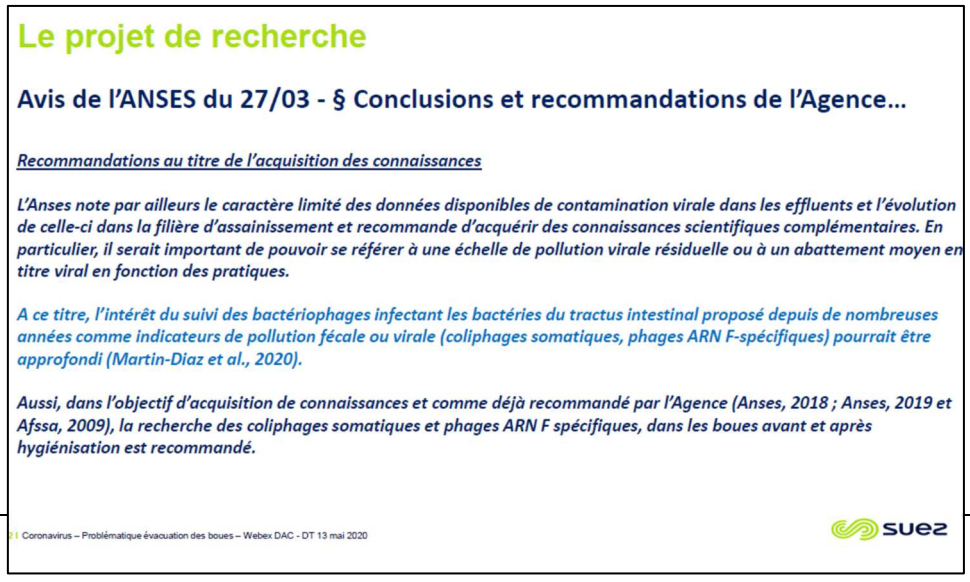

Le projet de recherche

Avis de l'ANSES du 27/03 - § Conclusions et recommandations de l'Agence…

Recommandations au titre de l'acquisition des connaissances

L'Anses note par ailleurs le caractère limité des données disponibles de contamination virale dans les effluents et l'évolution de celle-ci dans la filière d'assainissement et recommande d'acquérir des connaissances scientifiques complémentaires. En particulier, il serait important de pouvoir se référer à une échelle de pollution virale résiduelle ou à un abattement moyen en titre viral en fonction des pratiques.

A ce titre, l'intérêt du suivi des bactériophages infectant les bactéries du tractus intestinal proposé depuis de nombreuses années comme indicateurs de pollution fécale ou virale (coliphages somatiques, phages ARN F-spécifiques) pourrait être approfondi (Martin-Diaz et al., 2020).

Aussi, dans l'objectif d'acquisition de connaissances et comme déjà recommandé par l'Agence (Anses, 2018 ; Anses, 2019 et Afssa, 2009), la recherche des coliphages somatiques et phages ARN F spécifiques, dans les boues avant et après hygiénisation est recommandé.

Coronavirus – Problématique évacuation des boues – Webex DAC - DT 13 mai 2020

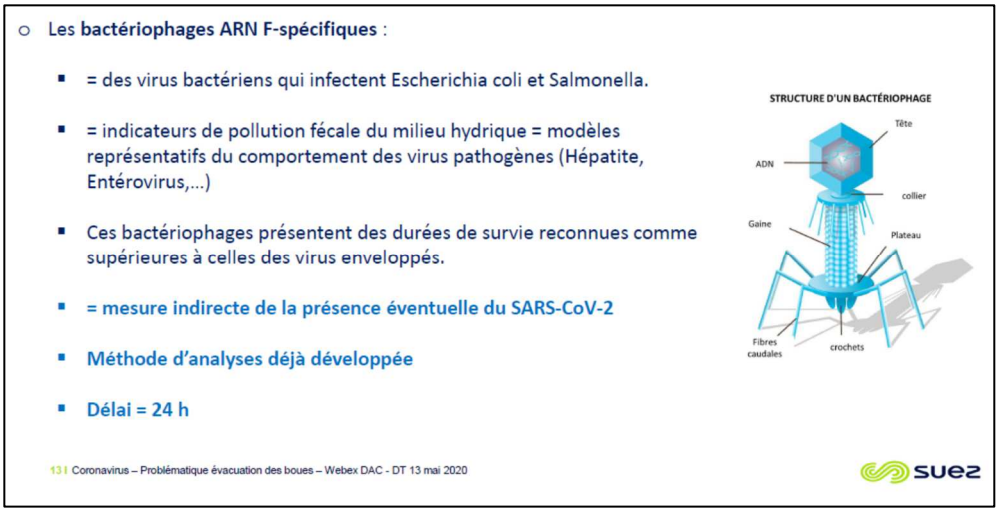

Résultats de l'étude réalisée sur les boues chaulées issues du filtre-presse de la STEU :

Après 3 semaines et 3 mois de stockage des boues chaulées, les résultats démontrent que les boues sont correctement hygiénisées et conformes à la réglementation en vigueur.

	HDF LAON Boues chaulées filtre-presse		
	J0 : extraction du jour / Boues extraites du bassin d'aération ou de la recirculation fraiches amont digestion	Après stockage 3 semaines / Boues deshydratées chaulées	Après stockage 3 mois / Boues deshydratées chaulées
date de prélèvement	09-juin	09-juin	09-juin
date de réception Eurofins	10-juin	10-juin	10-juin
date de mise en analyse	11-juin	11-juin	11-juin
Bactériophages ARN F	350 UFP/g	non détecté <10 UFP/g	non détecté <10 UFP/g
Coliphages somatiques <100 - >1,5.10^6	290000 UFP/g	non détecté <10 UFP/g	non détecté <10 UFP/g

Suivi de l'épandage des boues pendant la période de Covid-19 (selon l'arrêté du 30 avril 2020)

Suez a mis en place, dès le mois de mars, un suivi renforcé dans le respect de l'arrêté du 30 avril 2020 relatif aux modalités de surveillance complémentaires, comprenant :

- ✓ un suivi journalier du pH pour le chaulage et des températures pour le compostage,
- ✓ une mesure hebdomadaire des Coliformes Thermotolérants en sortie de process.

Le suivi du pH :

Conformément aux directives en la matière, nous avons maintenu un pH > 12.

	Nombre de pressée	Ph
14/04/2020	5	12,61
16/04/2020	3	12,32
17/04/2020	4	12,31
21/04/2020	5	12,39
22/04/2020	5	12,39
23/04/2020	4	12,72
24/04/2020	6	12,61
27/04/2020	6	12,4
28/04/2020	6	12,24
29/04/2020	5	12,63
04/05/2020	7	12,7
05/05/2020	5	12,69
06/05/2020	4	12,68
07/05/2020	3	12,72
11/05/2020	6	12,7
12/05/2020	6	12,77
13/05/2020	2	12,55

	Nombre de pressée	Ph
25/10/2020	4	12,74
27/10/2020	2	12,42
29/10/2020	1	12,43
02/11/2020	12	14,52
12/11/2020	20	12,51
16/11/2020	5	12,67
20/11/2020	6	12,53
24/11/2020	3	12,51
25/11/2020	1	12,61
21/12/2020	4	12,44
21/12/2020	5	12,49
24/12/2020		12,66
28/12/2020	2	12,44
30/12/2020	1	12,72

La mesure hebdomadaire des Coliformes Thermotolérants

Le prélèvement du 07/05 de la caractérisation initiale des boues chaulées de la station d'épuration a donné lieu à un résultat conforme :

Caractérisation Agronomique	Résultats : / sec	/ brut	Unités	Méthodes
• Matière Sèche		53.6	%	NF EN 12880
• pH eau		12.1	-	NF EN 12176 (norme abrogée)

Micro-Organismes Pathogènes	Résultats (/brut)	Unités	Méthodes
Coliformes Thermotolérants (Dénombr.)	< 10	dans 1g	NFV 08-060

Micro-Organismes Pathogènes		Résultats		Unités	Conformité
		C : Conforme	NC : Non Conforme		Valeur Limite
	Salmonella (Dénombr.) Arrêté du 08 janvier 1998	< 3	C	/ 10 g MS	8
	Oeufs d'Helminthes viables (Dénombr.) Arrêté du 08 janvier 1998	< 3	C	/ 10 g MS	3
[32]	Entérovirus (Dénombr.) Arrêté du 08 janvier 1998	< 1	C	/ 10 g MS	3

En conclusion, tous les résultats de 2020 sont satisfaisants et ont permis de maintenir l'épandage des boues.

MILIEU RECEPTEUR (L'ARDON)

Qualité biologique et physico-chimique de la rivière Ardon en amont et en aval de la station d'épuration de Laon

En 2020, la campagne de prélèvement sur l'Ardon (en amont, aval proche et aval éloigné de la station d'épuration) a été réalisée en juin et en septembre. En voici la conclusion générale des résultats :

Résultats Lors de la 1ère campagne d'analyses, l'Ardon est de bonne qualité physico-chimique en amont malgré une légère désoxygénation et reste bonne à moyenne en aval du rejet de la station d'épuration de Laon. En aval immédiat du rejet, la qualité des eaux est bonne avec une dégradation aux niveaux de l'azote Kjeldahl.
En parallèle des prélèvements physico-chimiques de cette 1ere campagne, la qualité biologique IBGN de l'Ardon est moyenne en amont et on constate la disparition de la famille de GFI 7/9 observée les années précédentes. La dégradation de la qualité biologique reste la conséquence d'une charge organique et de l'augmentation de l'eutrophisation avec la perte des taxons polluo-sensibles sur les deux indices biologiques en aval du rejet.

Canal de rejet dans l'Ardon, Sept 2020

L'Ardon en aval proche de la STEU

Lors de la seconde campagne, on note que la qualité physico-chimique des eaux de l'amont du cours d'eau est de bonne qualité. En aval, on constate encore une dégradation aux niveaux des concentrations en azote Kjeldahl mais les autres paramètres se maintiennent dans des classes d'état bon. Enfin, les mesures de débits montrent l'importance de l'influence du rejet dont le débit est 10x plus fort que le débit du cours d'eau récepteur.

Stations	Physico-chimie10 Juin	IBGN	IBD	Physico-chimie du 01 septembre	Débits
Amont	% O2 autres	9/20	17.3/20		0.010
Aval proche + REJET	NTK autres	8/20	12/20	NTK autres	0.12
Aval éloigné		8/20	11.8/20	NTK autres	0.13

Concernant l'impact du rejet de la station d'épuration sur l'Ardon à Laon, celui-ci reste marqué d'un point de vue physico-chimique et sur la qualité biologique de l'Ardon même si l'amont est déjà impacté. Pour cette année 2020, on notera tout de même une atténuation de cet impact. En période d'étiage, le débit du rejet est bien supérieur au débit du cours d'eau ce qui limite le pouvoir auto-épurateur de l'Ardon. Ces eaux sont chargées en matières organiques qui restent toxiques pour les macro-invertébrés et les diatomées polluo-sensibles. En aval éloigné, la qualité biologique reste comparable avec la perte des taxons polluo-sensibles. L'importance du débit du rejet de la STEU est l'un des facteurs limitant la régénération de la qualité des eaux et de la qualité biologique qui en découle.

Evènement : visite à la STEU du Maire de Laon et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

En 2020, nous avons reçu Monsieur Eric Delhaye, Maire de la ville de Laon et Président de la communauté d'agglomération, dans le cadre d'une visite à la station d'épuration pour faire le point sur le fonctionnement du site et des travaux à venir.

Publication du Maire sur son réseau social

1.2 Les chiffres clés

11 525 clients assainissement collectif

2,70077 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³

3 095 075 m³ (m³) d'eau traitée

27 désobstructions de branchement

22 désobstructions de réseau

7 866 ml de réseau curé

1 181,18 TMS de boues évacuées

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie " Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m^3 sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparait également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :
(1) : producteur de l'information = Collectivité
(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	**Indicateur**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	11 525	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	66,29	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	71,67	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 181,18	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,70077	€ TTC/m³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	98,2	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	94	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Non	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Non	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0014	€/m³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	32	Nombre	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL				
Thème	**Indicateur**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	2,34	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0,01	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	9,1106	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Non	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,06	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	**Indicateur**	**2020**	**Unité**	**Degré de fiabilité**
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.4 Les évolutions réglementaires

L'actualité réglementaire concernant les systèmes d'assainissement a été très dense en 2020 et s'est traduite notamment par l'adoption de deux textes importants :

• **Arrêté du 31 juillet 2020** modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

• **Arrêté du 15 septembre 2020** modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;

Ces deux textes entrainent soit des modifications de nature calendaire soit de nouvelles obligations. On peut les résumer à cinq thèmes principaux :

1/ L'extension du champ d'application de l'obligation pour les maitres d'ouvrage d'étendre la réalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) au système de collecte (elle était jusqu'à présent obligatoire pour les systèmes de traitement) et une modification des échéances d'entrée en vigueur de cette obligation ;

	CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
	< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥10 000 EH)
ARD du système d'assainissement	Réhabilitation ou renouvellement STEU	31/12/2023	31/12/2021

2/ La réalisation du diagnostic périodique et du diagnostic permanent qui s'inscrit dans une démarche plus engageante de la part des collectivités ;

		CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
		< 120 **(< 2 000 EH)**	120 ≤ - < 600 **(2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)**	≥ 600 **(≥ 10 000 EH)**
Diagnostic périodique	Avant le 14/10/2020	A faire mais pas d'échéance définie		
	Depuis le 14/10/2020	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2021

		CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
		< 120 **(< 2 000 EH)**	120 ≤ - < 600 **(2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)**	≥ 600 **(≥ 10 000 EH)**
Diagnostic permanent	Avant le 14/10/2020			31/12/2020
	Depuis le 14/10/2020		31/12/2024	31/12/2021

3/ La tenue d'un registre électronique « patrimonial » pour les systèmes d'assainissement de capacité nominale comprise entre avec 20 EH et 200 EH. Ce document est destiné aux Services de Police de l'Eau et le contenu des informations est précisé à l'annexe 4 de l'arrêté du 31 juillet 2020 ;

4/ Le nombre de bilans d'autosurveillance à réaliser sur les STEU de 500 EH passe d'une fréquence biannuelle à une fréquence annuelle ;

5/ De nouvelles modalités de gestion des stockages de boues valorisées en agriculture destinées à fiabiliser toutes les étapes de la filière lors de la valorisation agricole des boues.

Les autres modifications introduites par ces textes sont mineures.
Ces modifications sont entrées en vigueur dès mi-octobre.

1.5 Les perspectives

Perspectives	Action SUEZ	Action CAPL
STEU		
Renouvellement de la grille du dégrilleur de by-pass,	X	
Renouvellement des mâts des agitateurs de la zone anaérobie filières 1 et 2,	X	
Vidange et curage de la file 2,	X	
Remise en état du système de détection incendie de la station,		X
Mise en conformité de l'armoire électrique file eau,		X
Remplacement canalisation et pieds d'assise du poste toutes eaux,	X	X
Accompagnement de la CAPL sur le projet de l'extension de la STEU et de sa méthanisation.	X	X
POSTES DE RELEVEMENT		
Travaux de sécurisation pour les interventions de curage et d'isolement du PR Champagne à prévoir,		X
Etanchéité du poste ARDON à reprendre, entrée d'eau claire dans le poste en nappe haute,		X
Poursuivre les mesures H2S au PR Voltaire et élargir ces mesures sur les points de refoulement des communes de Chambry, Athies sous Laon et Bruyères-Et-Montbérault.	X	
BASSINS ET DO		
Mise en conformité des équipements métrologique sur les 4 points d'autosurveillance réseau (DO Houssaye (DO1), trop plein bassin d'orage Barboise et Ardon, DO Gras-Brancourt) conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 et selon l'expertise technique réalisée en 2019,		X
Etanchéité du bassin extérieur du bassin ARDON à reprendre, infiltration constatée : la bâche est certainement percée. Un curage du bassin et un diagnostic de celle-ci est à prévoir.		X
Remise en service du bassin d'orage Victor Hugo et étude hydraulique à poursuivre sur le DO Gras-Brancourt avec notamment le curage de l'exutoire pour éviter les montées en charge du réseau sur des pluies intenses,		X
Réaliser un bilan de pollution par temps sec sur le DO Gras-Brancourt afin de vérifier si les charges sont < ou > à 120 kg DBO5/j,	X	
Mettre en œuvre de l'asservissement du bassin Barboise en fonction de la STEU,	X	
Réflexion sur l'amélioration des dégrilleurs du bassin Ardon,	X	X
Mise en place d'une vanne automatique sur le DO1 et modification du déversoir DO3.		X
SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS		
Suite à l'arrêt des lignes RTC prévu en 2023 par le fournisseur, un programme de travaux est à mettre en place pour garantir la continuité de la télésurveillance des installations.	X	X
RESEAUX		
Poursuite de l'amélioration de la gestion des flux d'eaux usées,		X
Réaliser un bilan de pollution sur le pôle d'activité du Griffon,	X	
Mise en place d'une ARD au système de collecte (Analyse des risques et des Défaillances) à réaliser avant le 31/12/2021 (conformément aux arrêtés du 31/07/2020 et du 15/09/2020),		X
Mise en place de diagnostics périodique et permanent à réaliser avant le 31/12/2021 (conformément aux arrêtés du 31/07/2020 et du 15/09/2020),		X
Diagnostic amont à entreprendre selon les préconisations de la police de l'eau et des résultats de la campagne RSDE2 réalisé en 2019,		X
Diagnostic permanent à poursuivre conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015,	X	
SANDRE Collecte : ajouter les éléments des communes extérieures,	X	X
ITV à réaliser rue Fernand Thuillart suite à plusieurs obstructions,		X
Renouvellement annuel de 30 tampons,	X	
Géoréférencement des réseaux urbains en classe A pour 2026.		X

2

Présentation du service

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont

2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	**Date de prise d'effet**	**Date d'échéance**	**Objet**
Contrat	01/10/2016	30/09/2028	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

L'agence PICARDIE

L'agence Picardie est l'entité locale chargée de l'exploitation de votre service.

Cette agence dispose de moyens humains et matériels propres. Elle peut, si nécessaire, bénéficier de ceux de l'ensemble de la région des Hauts de France.

L'agence Picardie comprend une équipe de 100 personnes et exerce son activité sur :

Eau potable	Assainissement
175 communes clientes	169 communes clientes
105 360 clients desservis	72 390 clients desservis
53 points de production d'eau potable	43 stations d'épuration d'eaux usées
121 réservoirs	427 postes de relèvement des eaux usées
2 120 km de réseau	1 520 km de réseau de collecte
15 400 000 m^3 produits par an	

L'accueil des clients s'organisent autour de 5 points d'accueil physique répartis sur le territoire desservi :

- Agglomération de Compiègne, à Lacroix Saint-Ouen (60),
- Territoire du Noyonnais, à Noyon (60),
- Agglomération de Laon, à chemin de la Croix de Chivy (02),
- Agglomération de Soissons, situé boulevard Gambetta (02),
- Territoire du Val de Somme, à Corbie (80).

L'agence Picardie est organisée en 3 pôles d'activité sur les départements de l'Oise (eau/assainissement) et l'Aisne, complétés du secteur opérationnel de la Somme.

L'exploitation s'articule ainsi autour de **4 bases techniques** : Thourotte (60), Villeneuve Saint-Germain (02), Laon (02) et Corbie (80).

Les bases techniques comprennent des magasins dans lesquels se trouvent stockés les pièces et matériels nécessaires à la bonne marche du service.

Les agents d'interventions, que ce soit pour les usines ou les réseaux, sont répartis géographiquement sur le territoire couvert par l'agence de manière à pouvoir intervenir rapidement sur le terrain.

Présentation de vos interlocuteurs et leurs coordonnées en page suivante :

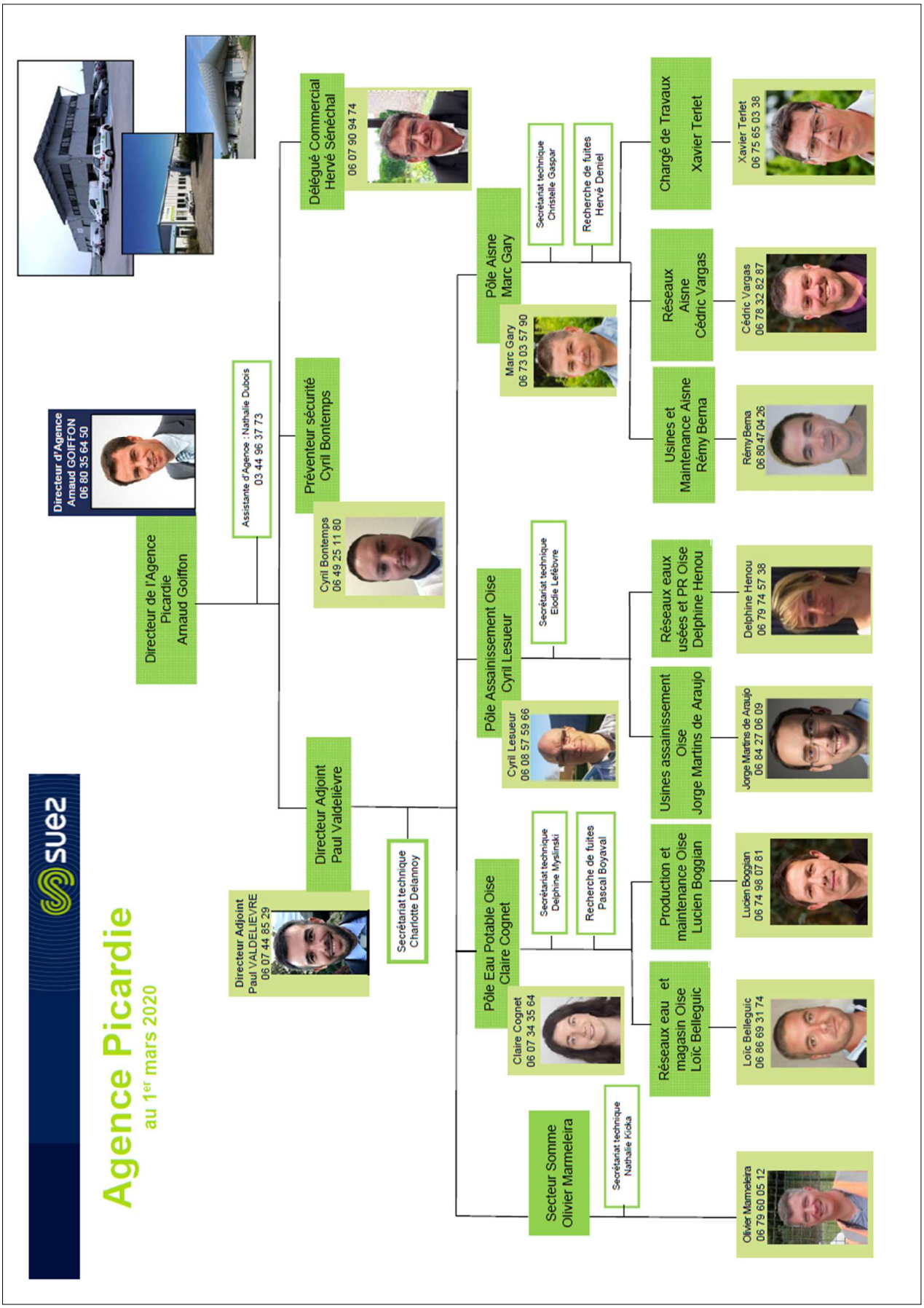
Agence Picardie
au 1er mars 2020
Directeur de l'Agence Picardie Arnaud Golffon
Directeur d'Agence Arnaud GOLFFON 06 80 35 64 50
Assistante d'Agence : Nathalie Dubois 03 44 96 37 73
Délégué Commercial Hervé Sénéchal 06 07 90 94 74
Préventeur sécurité Cyril Bontemps
Cyril Bontemps 06 49 25 11 80
Directeur Adjoint Paul Valdelièvre
Directeur Adjoint Paul VALDELIEVRE 06 07 44 85 29
Secrétariat technique Charlotte Delannoy
Pôle Aisne Marc Gary
Marc Gary 06 73 03 57 90
Secrétariat technique Christelle Gaspar
Recherche de fuites Hervé Deniel
Chargé de Travaux Xavier Terlet
Xavier Terlet 06 75 65 03 38
Réseaux Aisne Cédric Vargas
Cédric Vargas 06 78 32 82 87
Usines et Maintenance Aisne Rémy Berna
Rémy Berna 06 80 47 04 26
Pôle Assainissement Oise Cyril Lesueur
Cyril Lesueur 06 08 57 59 66
Secrétariat technique Elodie Lefèbvre
Réseaux eaux usées et PR Oise Delphine Henou
Delphine Henou 06 79 74 57 38
Usines assainissement Oise Jorge Martins de Araujo
Jorge Martins de Araujo 06 84 27 06 09
Pôle Eau Potable Oise Claire Cognet
Claire Cognet 06 07 34 35 64
Secrétariat technique Delphine Myslinski
Recherche de fuites Pascal Boyaval
Production et maintenance Oise Lucien Boggian
Lucien Boggian 06 74 98 07 81
Réseaux eau et magasin Oise Loïc Belleguic
Loïc Belleguic 06 86 69 31 74
Secteur Somme Olivier Marmeleira
Secrétariat technique Nathalie Kicka
Olivier Marmeleira 06 79 60 05 12

2.2.2 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Les appels téléphoniques sont traités par le centre de relation clientèle

- Il est ouvert du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV). La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

QUI	POURQUOI	CONTACT
PARTICULIERS et COLLECTIVITES	**RELATIONS CLIENTS** • S'abonner ou résilier un contrat d'abonnement, • Connaître le détail du prix du service de l'eau, • Prendre rendez-vous avec l'un de nos techniciens (eau potable ou assainissement), • En savoir plus sur la qualité de votre eau, • Obtenir une précision sur votre facture, • Tout renseignement concernant un devis ou une facture travaux (branchement neuf, extension de réseau, travaux sur poteau incendie…).	**0977 408 408** Appel non surtaxé ***du lundi au vendredi de 8h à 19h*** ***le samedi de 8h à 13h***
	URGENCES Toute urgence (fuite sur chaussée, fuite avant compteur, coupure d'eau, débordement assainissement sur domaine public…).	**0977 401 120** Appel non surtaxé ***7 jours/7 - 24 heures/24***
COLLECTIVITES EXCLUSIVEMENT	**INTERVENTIONS** • Toute demande d'intervention eau et assainissement, • Tout renseignement sur la planification de travaux.	**0977 404 255** Appel non surtaxé ***7 jours/7 - 24 heures/24***

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

Accueil Clientèle de Laon

Adresse : Chemin de la Croix de Chivy à Laon

Ouvert du lundi au vendredi de 09 h à 12 h

Rendez-vous individuel à la demande l'après midi

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	64 582	64 476	- 0,2%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	65 654	65 756	0,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 190	7 190	0,0%
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	537	537	0,0%
Linéaire total (ml)	**137 964**	**137 959**	**0,0%**

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	**Ecoulement**	**Acier**	**Amiante ciment**	**Béton**	**Ciment**	**Fonte - Grès**	**PVC, PE, PP**	**Autres**	**Inconnu**	**Total**
Eaux usées	Gravitaire	-	16 224	23 177	-	3 988	11 955	-	9 132	**64 476**
Eaux usées	Refoulement	-	12	303	-	2 201	4 605	-	70	**7 190**
Unitaire	Gravitaire	-	4 852	44 026	-	1 574	8 605	-	6 700	**65 756**
Unitaire	Refoulement	-	-	-	-	537	-	-	-	**537**
Total		**-**	**21 087**	**67 506**	**-**	**8 300**	**25 164**	**-**	**15 902**	**137 959**

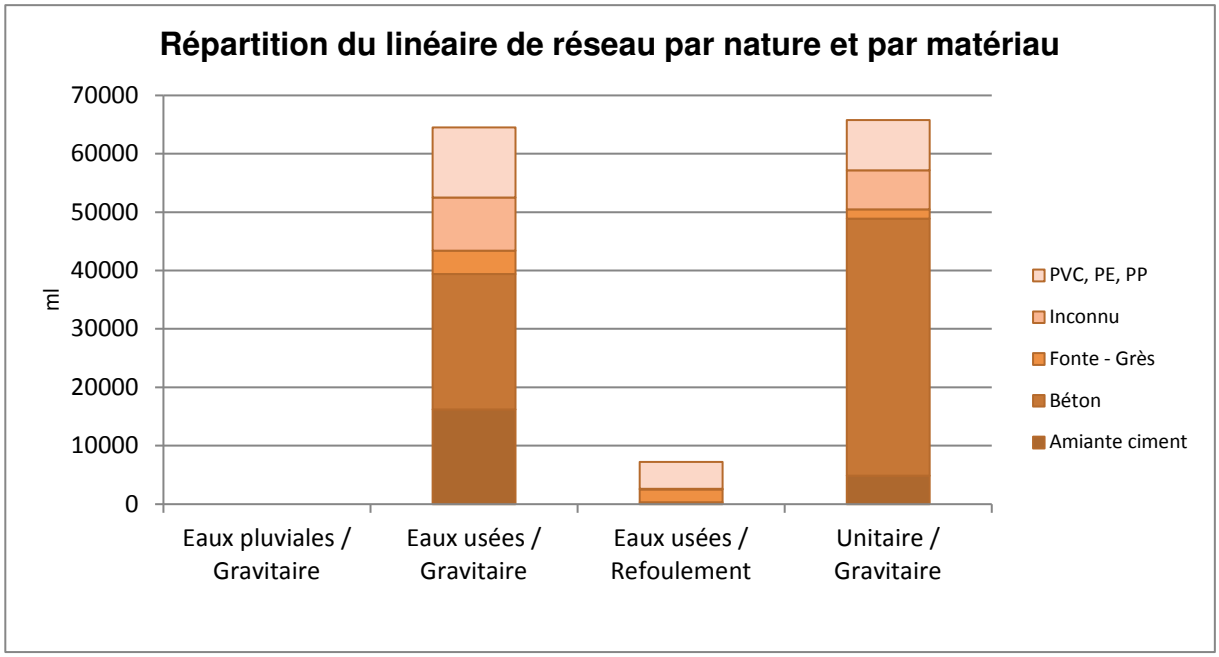

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Avaloirs	77	79	2,6%
Ouvrages de prétraitement réseau	4	4	0,0%
Regards réseau	4 004	4 006	0,0%
Vannes	2	2	0,0%

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Les points de rejet		
Composant	**Estimation des charges**	**équipements métrologie**
BASSIN ARDON	>600kg DBO5/j	doppler et prélèvement
BASSIN BARBOISE	>120kg et <600kg DBO5/j	sonde US avec loi seuil
DO JARDINIERS	<120kg DBO5/j	
DO SEMILLY	<120kg DBO5/j	
DO HOUSSAYE	>600kg DBO5/j	sonde US avec loi seuil
DO GRAS BRANCOURT	>120kg et <600kg DBO5/j	sonde US avec loi seuil
DO MOULIN	<120kg DBO5/j	
DO MARTIN	<120kg DBO5/j	

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
LAON	Bassin d'orage Ardon à Laon	2003
LAON	Bassin d'orage Barboise à Laon	2010
LAON	Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	2013

- **LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT**

Les points de mesure ou prélèvements sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
LAON	Sonde Ampère à Laon	2017
LAON	Sonde Chat Botté à Laon	2017
LAON	Sonde Crécy Pavillon à Laon	2017
LAON	Sonde Enfer-derrière l'église à Laon	2017
LAON	Sonde Enfer-jardins brulés à Laon	2017

Inventaire des points de mesure ou prélèvement		
Commune	**Site**	**Année de mise en service**
LAON	Sonde Intersport à Laon	2017
LAON	Sonde Jean Zay à Laon	2017
LAON	Sonde Lavoisier (Europe) à Laon	2017
LAON	Sonde Myosotis à Laon	2017
LAON	Sonde Rue d'Athies (Sangnier) à Laon	2017

- **LES DEBITMETRES**

Les débitmètres sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des débitmètres	
Commune	**Site**
LAON	Débitmètre collecteur Ouest à Laon
LAON	Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon
LAON	Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon
LAON	Débitmètre DO Arsène Houssaye

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
Laon	PR « ZI Voltaire »	1999	60	m^3/h
Laon	PR « De Perena »	1985	75	m^3/h
Laon	PR « Pierre Mendès France »	2006	60	m^3/h
Laon	PR « Cornette »	1999	20	m^3/h
Laon	PR « Pierre Semard »	1976	54	m^3/h
Laon	PR « De Condillac »	1999	20	m^3/h
Laon	PR « De la Linotte »	1980	149	m^3/h
Laon	PR « De la fosse à Cran »	1988	43	m^3/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Débit nominal**	**Unité**
Laon	PR « De Laneuville Gaillot »	1993	20	m^3/h
Laon	PR « Campanile »	1988	12	m^3/h
Laon	PR « De Champagne »	1992	150	m^3/h
Laon	PR « Du Champ de Tir »	1999	20	m^3/h
Laon	PR « De l'Usine des Eaux usées»	1992	90	m^3/h
Laon	PR « D'Ardon sous Laon »	1992	144	m^3/h
Laon	PR « De Semilly »	1987	43	m^3/h
Laon	PR « De Leuilly »	2008	48	m^3/h
Laon	PR « Eaux de lavage usine »	1992	50	m^3/h
Laon	PR « rue Brimboeuf »	2012	50	m^3/h
Laon	PR « rue Robert Cadeau »	2012	20	m^3/h
Laon	PR « Bld Brossolette »	2013	P1 :150 P2 : 50	m^3/h

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	**Site**	**Année de mise en service**	**Capacité de traitement (Eq. hab)**
LAON	STEU de Laon	1995	40 000

- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2020**
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	29
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	**Descriptif**	**2020**
et de gestion des réseaux		
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (indicateur P202.2B)	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées**	**94**

3 Qualité du service

© SUEZ / Franck Dunouau

3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, …) : curage, désobstructions, inspections télévisées, … Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La pluviométrie

Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)					
Finalité	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Pluviométrie (mm)	651,6	602,7	786,2	630,3	- 19,8%

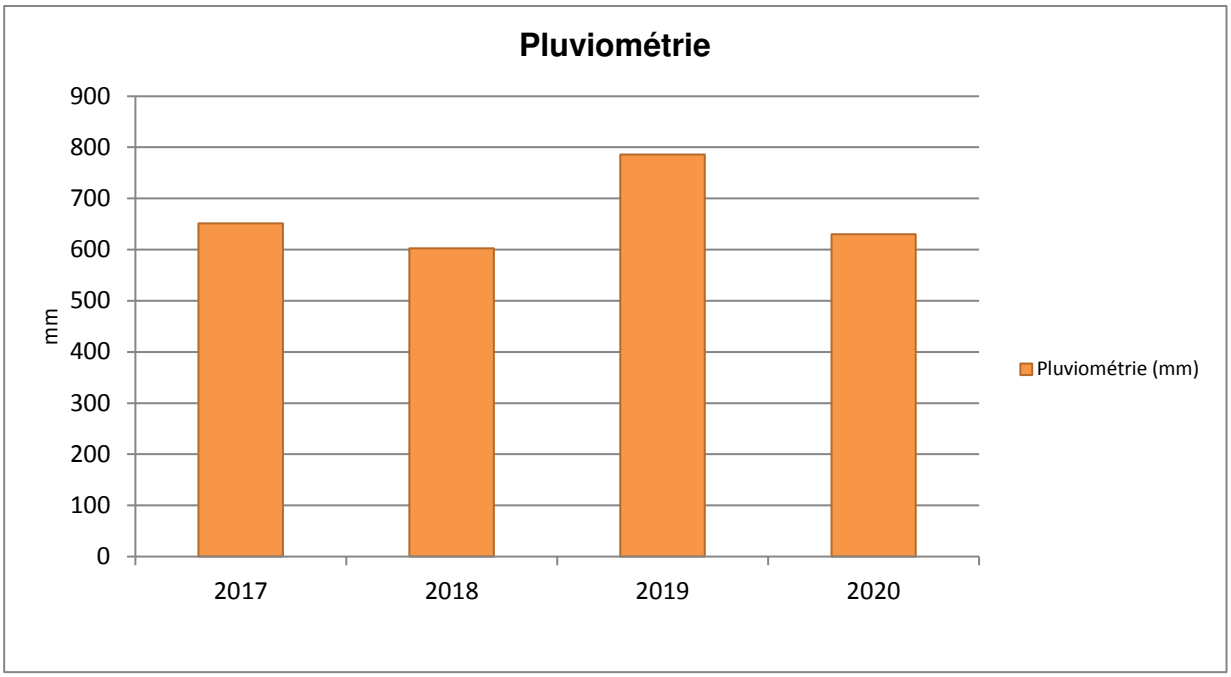

La donnée provient du pluviomètre de référence qui est celui de la station d'épuration de Laon.

En complément, la pluviométrie 2020 a été relevée au réservoir du 13 Octobre (cuve 300 m3) : 631 mm

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :
- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.
- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.

Nos Actions
En amont du traitement des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux, SUEZ Eau France s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage…

Nous répondons dans les temps réglementaires aux demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des demandes de travaux/déclarations d'intention de commencement de travaux sont archivés, consultables et dématérialisés.

Nombre de réponses aux DT et aux DICT

Type de réponses	Nombre au 31/12/2019	Nombre au 31/12/2020
RDICT	60	183
RDT	64	138
RDT-RDICT conjointe	130	355
Total	254	676

- **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).
- L'inspection par drones

Inspections réseau

	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	190	409	519	260	739	184,2%
Linéaire total inspecté (ml)	190	409	519	260	739	184,2%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	7 834	7 008	5 746	5 713	3 086	- 46,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	2 895	3 700	4 497	3 808	4 780	25,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	10 729	10 708	10 243	9 521	7 866	- 17,4%
Taux de curage préventif (%)	8,2%	8,1%	7,4%	6,9%	5,7%	- 17,4%

Détail du curage Réseau réalisé				
rue	Type réseau	DN	ml	Point noir
N°54 DE COUVRON A TRUCY	UN	400	295	OUI
ENFER JUQU'AU RAIL	UN	300	350	OUI
ENFER JUSQUE EGLISE (RAIL)	UN	1000	427	OUI
ENFER JUSQUE EGLISE (RAIL)	UN	300	736	OUI
PLACE LANEUVILLE / JARDINS	UN	300	362	OUI
RUE DES JARDINS ANGLE LA FERE	UN	500	222	OUI
PAVILLON	EU	200	289	OUI
CHAT BOTTE	EU	200	127	OUI
TULIPES	EU	200	429	OUI
SALVADORE ALLENDE / PREVERT	EU	DIVERS	349	OUI
RUELLE MORIN /CHURCHILL/JARDIN	UN	1000	655	OUI
LOUIS GUEANT	EU	200	277	OUI
CENSE MILHAU	EU	200	285	NON
RUE ATHIES	EU	200	532	NON
RUE DE CRECY	EU	200	470	NON
IMPASSE D'ALEMBERT	EU	200	328	NON
RUE DU CHEVAL BLANC	UN	1000	679	NON
RUE JULES ROMAIN		DIVERS	343	NON
RUE DES BOUVREUILS		DIVERS	71	NON
RUE RENE CURTIL		300	640	NON
Total ml réalisés à fin décembre 2020			7 866	

Détail du curage Réseau à réaliser début 2021				
rue	Type réseau	DN	ml	Point noir
COLLECTEUR OUEST	UN	400	4 000	OUI
Total ml campagne 2020			11 866	

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Désobstructions						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	15	41	24	34	22	- 35,3%
Désobstructions sur branchements	39	51	38	35	27	- 22,9%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,11	0,31	0,17	0,25	0,16	- 35,3%

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquête/contrôle de branchement						
	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	114	124	156	203	294	44,8%
Total enquêtes et contrôles branchements	158	124	198	203	294	44,8%

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)						
Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	3	3	4	4	8	100,0%
Nombre de canalisations réparées	1	1	4	2	5	150,0%

✓ Casse de 8 branchements rues des Chenizelles, de la Hurée, Scheffer, Pasteur, G. Wrobel, rampe d'Ardon, avenue de l'Europe, du Jardin Brizard, place du Général Leclerc,

✓ Casse de 5 collecteurs rues Badre, Châtelaine, Y. Rabin et F. Thuillard et du Jardin Brizard.

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	**2019**	**2020**	**Variation N/N-1**
Les interventions sur le réseau	16	8	-50,0%

3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage …

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte						
Commune	**Site**	**Finalité Type Volume**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Laon	Bassin d'Ardon	Volume annuel déversé en m^3	4 655	6 758	0	-100%
Laon	Bassin Barboise	Volume annuel déversé en m^3	11 111	2 762	6 657	141%
Laon	D0 Gras Brancourt	Volume annuel déversé en m^3	0	0	0	0%
Laon	DO Houssaye	Volume annuel déversé en m^3	26 476	4 093	3 767	-7,9%
Total volumes déversés en m^3			42 242	13 613	10 424	-23,4%

Répartition des volumes entrant à la station					
Commune	**Site**	**Finalité Type Volume**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Laon	Collecteur Ouest	Volume annuel déversé en m^3	966 802	932 241	-3,6%
Laon	Collecteur Est	Volume annuel déversé en m^3	1 933 604	1 864 482	-3,6%
Laon	Pr de Leuilly	Volume annuel déversé en m^3	10 052	9 533	-5,2%
Laon	Pr de Leuilly à l'Ardon	Volume annuel déversé en m^3	179 338	173 101	-3,5%
Total volumes déversés en m^3			3 089 796	2 979 358	-3,6%

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des déversoirs d'orage et des bassins d'orage exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des déversoirs, bassins d'orage (kWh)							
Commune	**Site**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	Bassin d'orage Ardon à Laon	67 949	61 422	58 410	67 089	71 294	6,3%
LAON	Bassin d'orage Barboise à Laon	68 192	43 100	41 440	43 079	43 334	0,6%
LAON	Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	14 016	5 131	1 231	752	766	1,9%
LAON	Déversoir d'orage D04 à Laon	- 238	221	- 1 123	0	0	0,0%
LAON	Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	61	0	258	229	191	- 16,6%
Total		149 980	109 874	100 216	111 149	115 585	4,0%

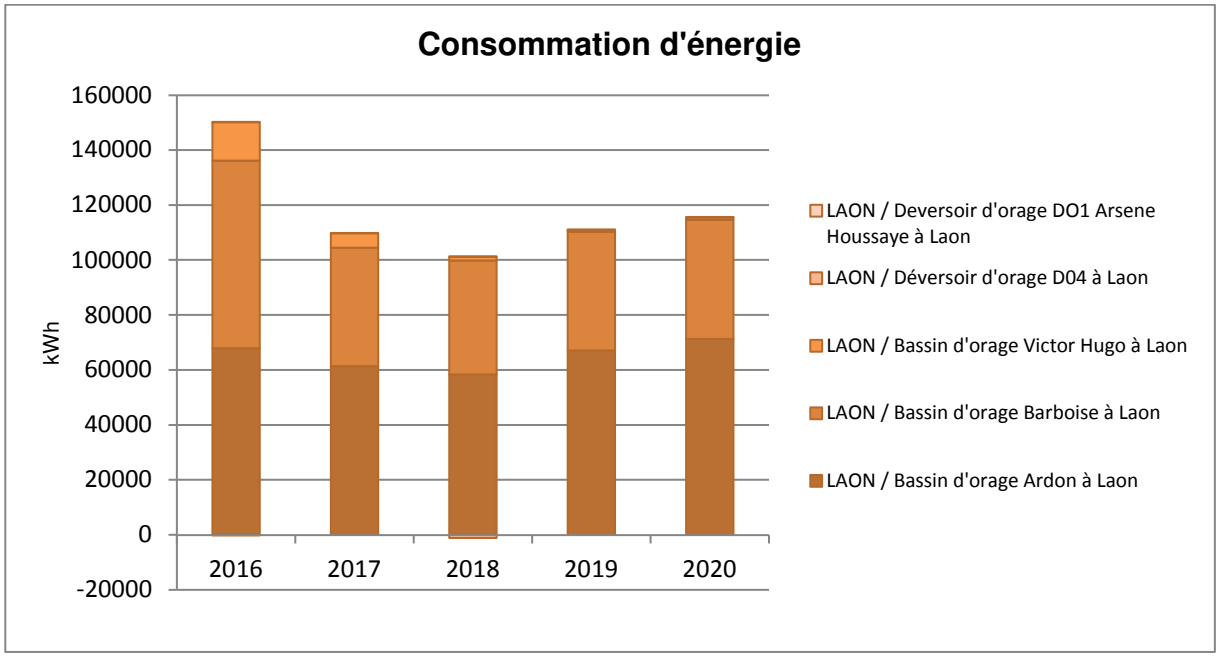

La consommation électrique en kWh/m³ restitué				
Commune	**Site**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	Bassin d'orage Ardon à Laon en kwh/m³	0,24*	0,31*	29,2%
LAON	Bassin d'orage Barboise à Laon en kwh/ m³	0,53**	0,48**	-9,4%

* Engagement à 0,36 Kwh/m3 respecté
**Engagement à 0,75 Kwh/m3 respecté

- **LES INTERVENTIONS SUR LES DEVERSOIRS D'ORAGE ET LES BASSINS D'ORAGE**

Les interventions sur les déversoirs d'orage et les bassins d'orage		
Commune	**Libellé du poste**	**Nombre de curages**
LAON	Bassin d'orage Ardon à Laon	1
LAON	Bassin d'orage Barboise à Laon	1
LAON	Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	1
LAON	Déversoir d'orage D03	1
LAON	Déversoir d'orage D04 Gras Brancourt à Laon	1
LAON	Déversoir d'orage DO1 Arsène Houssaye à Laon	1
Total		6

3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	**Site**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	PR Ardon à Laon	13 786	11 744	12 235	12 541	14 969	19,4%
LAON	PR Brimboeuf à Laon	876	3 108	2 225	3 040	3 296	8,4%
LAON	PR Brosselette à Laon	447	636	517	588	510	-13,3%
LAON	PR Cadeau à Laon	329	479	687	432	629	45,6%
LAON	PR Campanile à Laon	3 757	4 655	3 329	1 296	1 053	-18,8%
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	2 119	2 892	2 599	2 914	1 053	-63,9%
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	32 462	29 753	33 771	37 072	30 162	-18,6%
LAON	PR Condillac à Laon	498	111	411	323	330	2,2%
LAON	PR Cornette à Laon	4 548	3 737	3 295	2 938	1 961	-33,3%
LAON	PR Fosse à cran à Laon	713	839	675	421	448	6,4%
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	472	495	472	453	582	28,5%
LAON	PR Leuilly à Laon	5 251	3 027	6 936	6 131	7 953	29,7%
LAON	PR Mendes France à Laon	7 446	381	494	444	550	23,9%
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	5 182	6 076	7 648	7 094	8 211	15,7%

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)							
Commune	**Site**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	PR Semard à Laon	2 153	914	218	706	580	-17,8%
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	350	258	716	333	629	88,9%
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	10 386	9 869	14 907	14 250	8 429	-40,8%
LAON	PR Linotte	4 548	3 632	4 107	2 938	3 453	17,5%
Total		95 323	82 606	95 242	93 914	84 798	-9,7%

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Les interventions de curage sur les postes de relèvement		
Commune	**Libellé du poste**	**Nombre de curages**
LAON	PR Ardon à Laon	2
LAON	PR Brimboeuf à Laon	1
LAON	PR Brosselette à Laon	1
LAON	PR Cadeau à Laon	2
LAON	PR Campanile à Laon	7
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	1
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	1
LAON	PR Condillac à Laon	2
LAON	PR Cornette à Laon	6
LAON	PR Fosse à cran à Laon	2
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	2
LAON	PR Leuilly à Laon	2
LAON	PR Mendes France à Laon	1
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	0
LAON	PR Semard à Laon	2
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	2
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	1
LAON	PR Linotte	8
Total		46

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
LAON	PR Ardon à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Brimboeuf à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande	12/10/2020
LAON	PR Brosselette à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande	12/10/2020
LAON	PR Cadeau à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire éléctrique	12/10/2020
LAON	PR Campanile à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes + télégestion	12/10/2020
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande	12/10/2020
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Moyen de levage des postes de relèvement	monorail n°46350	23/06/2020
LAON	PR Condillac à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Cornette à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Fosse à cran à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Leuilly à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	14/10/2020
LAON	PR Linotte (Vivier) à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Mendes France à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	Moyen de levage des postes de relèvement	monorail n°46353	23/06/2020
LAON	PR Semard à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	12/10/2020
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 2 pompes	14/10/2020
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande 3 pompes	12/10/2020

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	**Site**	**Type ITV**	**Groupe**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	-	6	0,00%
LAON	Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-	-	1	0,00%
LAON	Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	-	-	0,00%
LAON	Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	-	-	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LAON	Débitmètre rue d'Enfer à Laon doublon 95320	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	1	-	-	-	0,00%
LAON	PR Ardon à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-	-	-	0,00%
LAON	PR Ardon à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-	-	5	0,00%
LAON	PR Ardon à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	4	1	1	1	0,00%
LAON	PR Ardon à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	52	35	20	25	16	-36,00%
LAON	PR Brimboeuf à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	-	9	2	-77,78%
LAON	PR Brimboeuf à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	6	1	-83,33%
LAON	PR Brimboeuf à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	42	28	35	21	-40,00%
LAON	PR Brosselette à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	7	-	-100,00%
LAON	PR Brosselette à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	10	-	-100,00%
LAON	PR Brosselette à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	2	1	-50,00%
LAON	PR Brosselette à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	50	35	15	20	16	-20,00%
LAON	PR Cadeau à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	2	-	1	0,00%
LAON	PR Cadeau à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	2	3	2	-33,33%
LAON	PR Cadeau à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	2	1	-50,00%
LAON	PR Cadeau à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	70	49	28	36	22	-38,89%
LAON	PR Campanile à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-	2	-	-100,00%
LAON	PR Campanile à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	1	3	1	-66,67%
LAON	PR Campanile à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	49	32	41	24	-41,46%
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-	-	2	0,00%
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	1	1	9	800,00%
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	1	-	-100,00%
LAON	PR Champ de tir (Camping) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	63	36	27	38	40,74%
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	-	2	2	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	4	3	12	6	-50,00%
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	3	1	3	5	66,67%
LAON	PR Champagne (Monge) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	110	81	68	73	48	-34,25%
LAON	PR Condillac à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-	1	-	-100,00%
LAON	PR Condillac à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	2	1	-50,00%
LAON	PR Condillac à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	99	56	36	45	28	-37,78%
LAON	PR Cornette à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	2	-	-	-	0,00%
LAON	PR Cornette à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	5	1	1	2	100,00%
LAON	PR Cornette à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	1	1	0,00%
LAON	PR Cornette à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	69	54	58	33	-43,10%
LAON	PR Eaux usées station pompage à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	1	-	1	0,00%
LAON	PR Eaux usées station pompage à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	-	-	-	-	0,00%
LAON	PR Eaux usées station pompage à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	42	28	28	28	0,00%
LAON	PR Fosse à cran à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-	-	1	0,00%
LAON	PR Fosse à cran à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	-	1	1	0,00%
LAON	PR Fosse à cran à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	56	32	32	24	-25,00%
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-	-	-	0,00%
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-	-	-	0,00%
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	1	1	1	0,00%
LAON	PR La Neuville Gaillot à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	56	32	32	25	-21,88%
LAON	PR Leuilly à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-	-	1	0,00%
LAON	PR Leuilly à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	2	1	-50,00%
LAON	PR Leuilly à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	1	1	1	0,00%
LAON	PR Leuilly à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	141	101	57	44	60	36,36%

Les autres interventions sur les postes de relèvements									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LAON	PR Linotte (Vivier) à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	12	3	3	2	5	150,00%
LAON	PR Linotte (Vivier) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	40	10	3	5	8	60,00%
LAON	PR Linotte (Vivier) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	1	5	1	-80,00%
LAON	PR Linotte (Vivier) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	97	83	48	50	35	-30,00%
LAON	PR Mendes France à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	-	-	0,00%
LAON	PR Mendes France à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	-	-	0,00%
LAON	PR Mendes France à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	1	1	1	0,00%
LAON	PR Mendes France à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	48	32	32	32	0,00%
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	-	4	0,00%
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	2	2	2	2	0,00%
LAON	PR Perena (Ampère) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	77	42	29	34	21	-38,24%
LAON	PR Semard à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	1	-	1	5	400,00%
LAON	PR Semard à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	1	3	5	66,67%
LAON	PR Semard à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2	1	1	1	1	0,00%
LAON	PR Semard à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	88	48	32	40	25	-37,50%
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	2	5	5	0,00%
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	1	1	2	1	1	0,00%
LAON	PR Semilly (Cherrière) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	80	56	32	33	26	-21,21%
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	5	-	-	-	-	0,00%
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	3	-	10	3	-70,00%
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	8	3	1	1	1	0,00%
LAON	PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	90	51	40	46	25	-45,65%

3.1.5 La conformité du système de collecte

Obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2016

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est **l'arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.** Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5.
Ce texte induit la mise en œuvre de nouvelles obligations tant sur le système de collecte que sur la station de traitement.
L'arrêté apporte un certain nombre d'éléments concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Elles portent à la fois sur :

- des prescriptions d'équipements,
- des obligations de surveillance à réaliser et
- un renforcement de la transmission des informations issues de l'autosurveillance aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.

La conformité des réseaux de collecte de type unitaire est évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants :

- le nombre de jours de déversement doit être inférieur à 20 par an, ou
- la pollution déversée doit être inférieure à 5% de la pollution produite durant l'année, ou
- le volume déversé doit être inférieur à 5% du volume d'eau usée produit durant l'année.

En concertation avec le maître d'ouvrage, le préfet fixe par arrêté l'option retenue qui n'a pas vocation à être modifiée.

L'évaluation de conformité à l'objectif mentionné ci-dessus, au titre de l'année N, est réalisée sur une moyenne annuelle à partir des données de fonctionnement du système de collecte des années N-4 à N.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles telles que mentionnées à l'article 2 de l'arrêté, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

Le préfet complète les exigences fixées dans le présent article notamment au regard des objectifs environnementaux et usages sensibles des masses d'eau réceptrices et des masses d'eau situées à l'aval.

Impacts
En cas de non-conformité de son système de collecte, le maitre d'ouvrage **a alors deux ans** pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité.
Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans. Ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le maitre d'ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté. En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux					
Indicateur	**Unité**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	1,66	1,37	0,01	-99,2%
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	6,8	0	2,34	-100%

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)				
Commune	**Site**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	STEU de Laon	3 089 796	2 979 358	- 3,6%
Total		3 089 796	2 979 358	- 3,6%

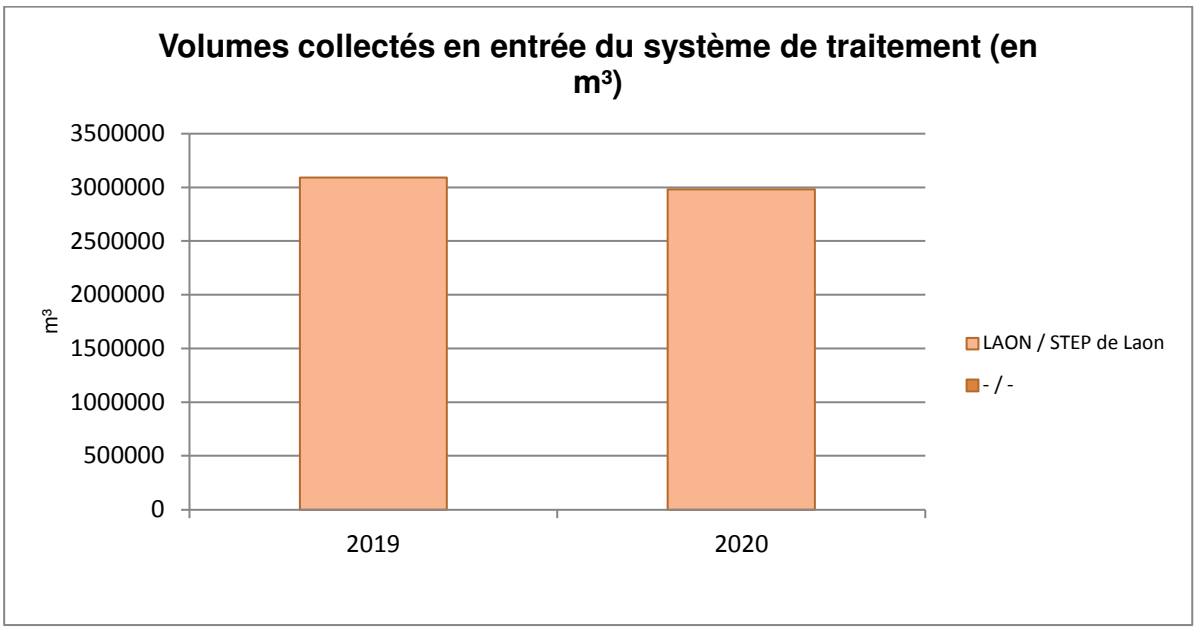

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m³)				
Commune	**Site**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	STEU de Laon	94 460	53 820	- 43,0%
Total		94 460	53 820	- 43,0%

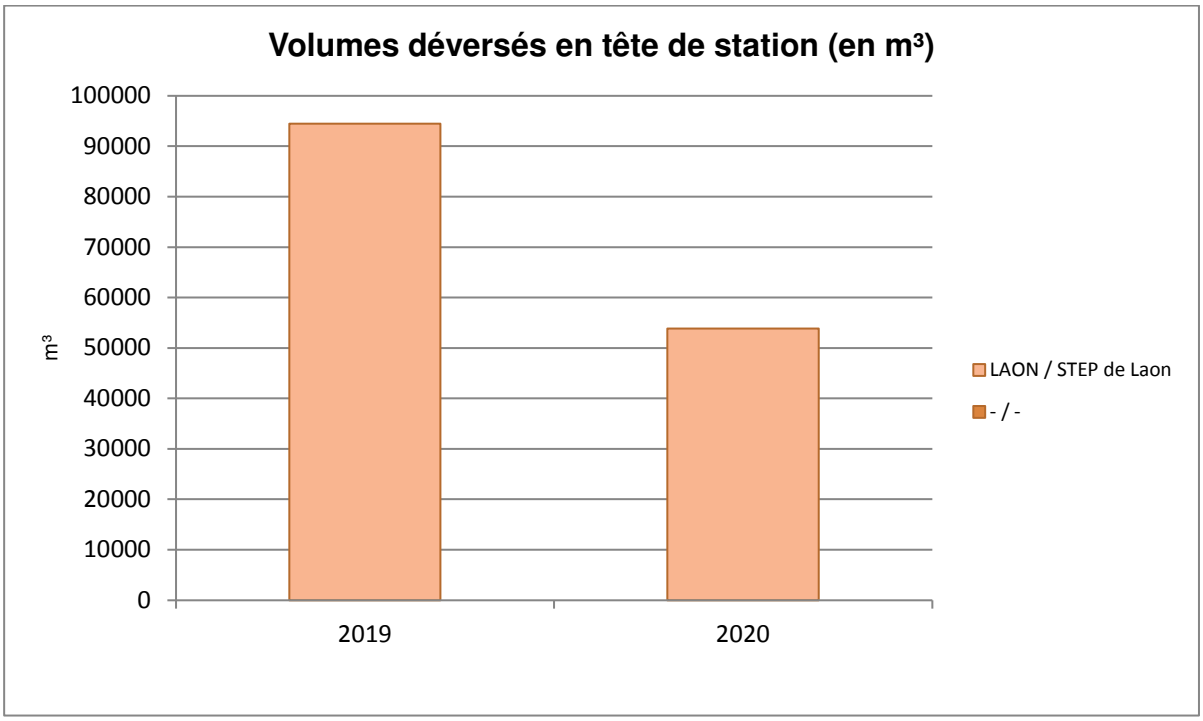

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)				
Commune	**Site**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	STEU de Laon	3 102 739	3 095 075	- 0,2%
Total		3 102 739	3 095 075	- 0,2%

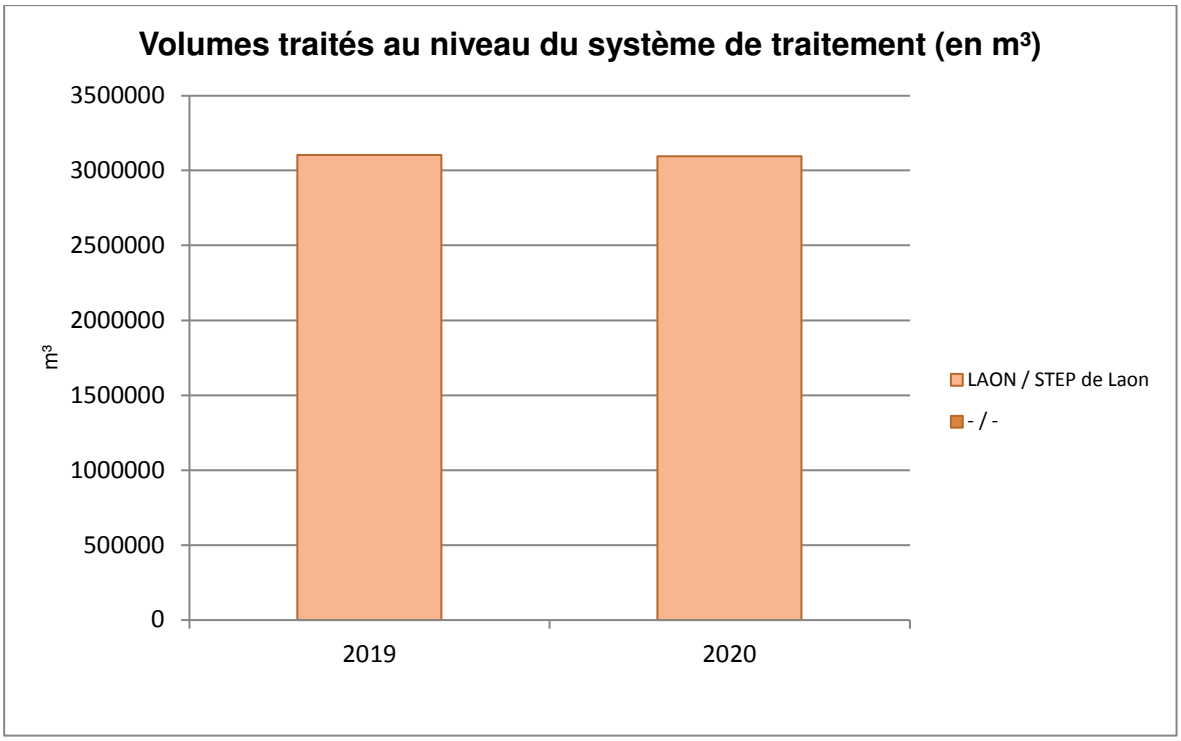

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)						
STEU de Laon	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
DBO5	1 716,5	1 561,9	1 338,1	1 165,9	1 258,3	7,9%
DCO	4 658,7	4 079,1	3 626,7	3 703,7	3 849,9	3,9%
MeS	2 483,7	2 396,8	1 772,7	1 393,9	1 485,5	6,6%
NG	461,8	492,5	459,7	448,9	441,5	- 1,7%
NTK	461,2	492,5	449,9	451,6	437,2	- 3,2%
Pt	53,3	55,9	49,6	48,8	48,2	- 1,0%

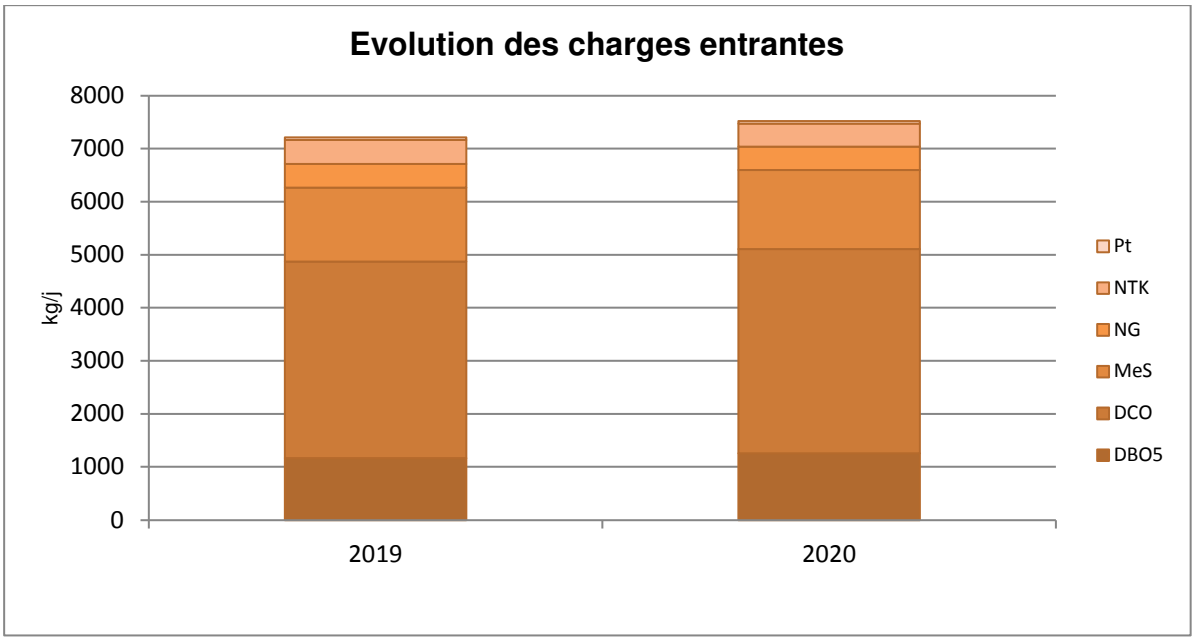

- **LES APPORTS EXTERIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, …

Apports extérieurs					
STEU de Laon	**Nature**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1(%)**
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m³)	2 446	1 128	1 569	39,1%
S18 – Autres Apports extérieurs (lixiviats)	Volume (m³)	13 613	8 571	8 287	-3,3%

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs								
STEU de Laon	**Nature**	**Unité**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	113 511	91 080	120 500	67 05	63 422	- 5,4%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux vive	kg	253 928	410 000	341 680	277 600	327 700	18,0%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	462	0	619	15	35	133,3%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	136 330	102 720	95 016	92 007	108 022	17,4%

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues				
STEU de Laon	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
MS boues (T)	921,3	755,5	940,8	24,5%
Production (m³/an)	155 459	115 237	157 296	36,5%
Siccité moyenne (g/l)	5,92	6,5	5,98	-8,0%

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues						
STEU de Laon	Nature	Filière	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	203 840	7 400	19 760	167,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Epandage	2 770 180	2 693 300	3 156 780	17,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	39 341,12	1 472,6	3 616,08	145,6%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	1 008 573,47	1 019 990,64	1 177 564,07	15,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Compostage produit	203,84	7,4	19,76	167,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epandage	2 770,18	2 693,3	3 156,78	17,2%
S6 - Siccité moyenne	En %	Epandage	36,4	37,8	37,3	-1,3%
S6 - Siccité moyenne	En %	Compostage	19,3	19,9	18,3	-8,0%

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués						
STEU de Laon	Nature	Filière	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	70,56	52,64	43,41	- 17,5%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	66,8	44,3	37,64	- 15,0%

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)							
Commune	**Site**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
LAON	STEU de Laon	1 620 188	1 581 553	1 491 508	1 479 882	1 458 599	- 1,4%
Total		1 620 188	1 581 553	1 491 508	1 479 882	1 458 599	- 1,4%

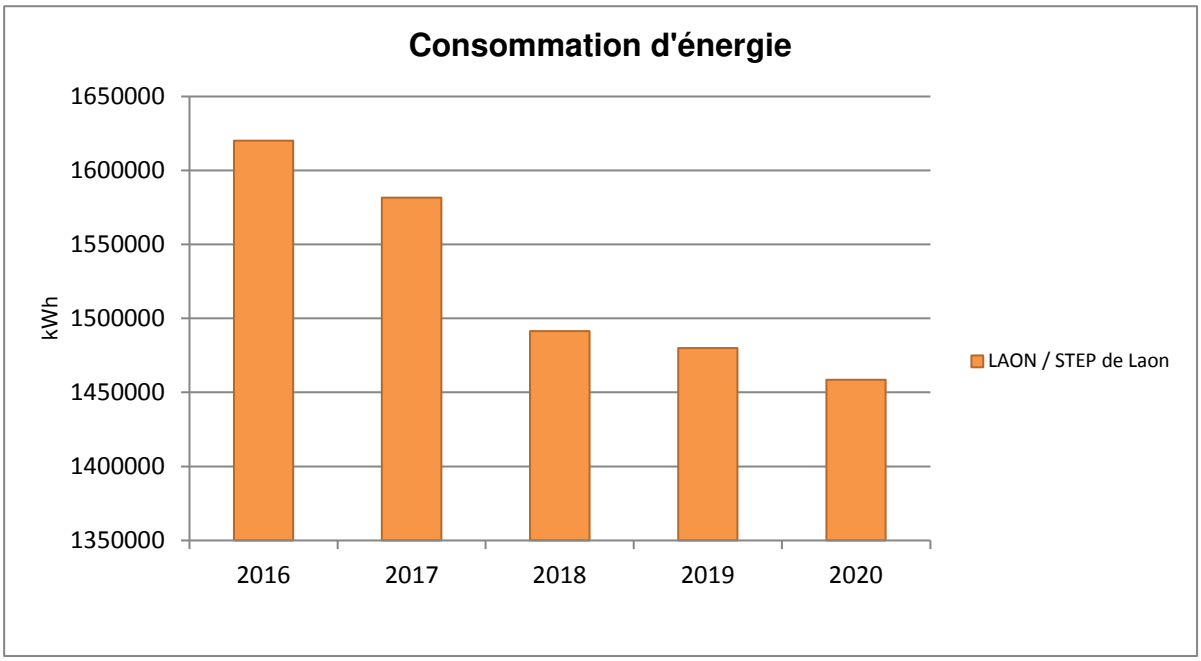

La consommation électrique en kWh/kg DB05 traité						
Commune	**Site**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1(%)**
LAON	STEU de Laon	2,75	2,95	2,86	3,41	19,2%

3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Fonctionnement des stations d'épuration									
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2016	2017	2018	2019	2020	N/N-1 (%)
LAON	STEU de Laon	Astreinte sur usine	Total	10	11	14	21	15	-28,57%
LAON	STEU de Laon	Tache de maintenance sur usine	Corrective	53	42	40	121	107	-11,57%
LAON	STEU de Laon	Tache de maintenance sur usine	Préventive	193	155	154	186	135	-27,42%
LAON	STEU de Laon	Tache d'exploitation sur usine	Total	730	881	630	655	384	-41,37%

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU		13/01/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence 46320	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence 46321	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence N°46322	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	mat de fixation agitateur A 125	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail de levage 500Kg n° 46336	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	trepied 46330 200kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	palonier 46786 >50T	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	elingue plate 2436482 2000kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	elingue 51427254	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	elingue N° 5581656 1000kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	elingue n° 58786157 2000kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	elingue plate n°D005112 2000kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	palan a bras 1600kg N° 02/000 046317	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	palan a bras 500kg n° 12078289	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence -046325	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence - 046326	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence -057716 -150Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail -057318 -500Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence -046351 -150Kg	22/06/2020

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	**Site**	**Type de contrôle**	**Libellé équipement**	**Date intervention**
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail pressurisation 046793 - 1500Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence n°46323	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence A122 -046331 -250Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence A124 -046334-150Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence A125 -046333 -250Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence A128 -046332 -150Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence A127 -057256 -250Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence n°46327	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	potence 46319	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	plafonnier n°46786	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	portique roulant avec chariot 46795	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail n°46794 -1500Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	portique roulant n°46328	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail n°46311	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	flottation - monorail avec chariot n°46793	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail avec chariot n°46342 -1600Kg	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	monorail avec chariot n°46324	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	transpalette manuel 57715	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Moyen de levage des STEU	mat de fixation agitateur A122	22/06/2020
LAON	STEU de Laon	Systeme d'aération des STEU		25/06/2020

3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

Obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2016

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est **l'arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.** Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO_5.

Le pH des eaux usées traitées rejetées est compris entre 6 et 8,5. Leur température est inférieure à 25 °C, sauf dans les départements d'outre-mer ou en cas de conditions climatiques exceptionnelles. Le préfet peut, dans ces départements ou lors de ces situations exceptionnelles, relever la valeur maximale de température des eaux usées traitées, sans toutefois nuire aux objectifs environnementaux du milieu récepteur.

Pour les paramètres DBO5, DCO et MES, en dehors des situations inhabituelles, les échantillons moyens journaliers prélevés sur la station de traitement des eaux usées respectent les valeurs fixées

en concentration ou en rendement figurant au tableau 6 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet. Les performances de traitement sont jugées conformes si le nombre annuel d'échantillons moyens journaliers non conformes à la fois aux valeurs fixées en concentration et en rendement ne dépasse pas le nombre prescrit au tableau 8 de l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Ces paramètres doivent toutefois en dehors des situations inhabituelles respecter les concentrations rédhibitoires figurant au tableau 6 de l'annexe 3 .

Paramètres azote et phosphore

Les rejets des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement de taille supérieure à 600 kg/j de DBO5 localisées dans des zones sensibles à l'eutrophisation respectent en moyenne annuelle, pour le paramètre concerné (Ptot ou NGL), les valeurs fixées en concentration ou en rendement figurant au tableau 7 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet.

En cas de modification du périmètre de ces zones, un arrêté complémentaire du préfet fixe les conditions de prise en compte de ces paramètres dans le délai prévu à l'article R. 2224-14 du code général des collectivités territoriales.

Rejets au droit du déversoir en tête de station et des by-pass en cours de traitement :
Ces rejets sont pris en compte pour statuer sur la conformité de la station de traitement des eaux usées, tant que le débit en entrée de la station est inférieur au débit de référence de l'installation.

- **L'ARRETE PREFECTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.
Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

			DBO5		DCO		MeS		NG		NTK		pH		Pt		Température eau	
	Débit journalier de référence (m3/j)	**21 600**	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																	
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		**52**		**104**		**104**		**52**		**52**		**104**		**52**		**104**	
	Nombre de mesures réalisées		52		104		104		52		52		104		52		104	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		97,6%	3,4	93,5%	27,2	97,2%	4,0	92,8%	3,7	95,4%	2,3		7,7	95,7%	0,2		16,1
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		47		91		91		45		45		91		47		81	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		97,0%	3,4	93,0%	27,2	97,0%	4,0	92,0%	3,7	95,0%	2,3			95,0%	0,2		
	Valeur rédhibitoire (1)			**50**		**250**		**85**										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire																	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière			**25**		**90**		**25**		**10**		**6**				**1**		
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		**5**		**9**		**9**		**5**		**5**		**9**		**5**		**9**	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		1		1		0		0		0	

	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															

Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	**0**

(1) ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015.

(2) le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21/07/2015.

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEU de Laon	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
AR3 - 2018	DBO5	52	52	52	100,0%
AR3 - 2018	DCO	104	104	104	100,0%
AR3 - 2018	MeS	104	104	104	100,0%
AR3 - 2018	NG	52	52	52	100,0%
AR3 - 2018	NTK	52	52	51	100,0%
AR3 - 2018	pH	104	104	104	100,0%
AR3 - 2018	Pt	52	52	52	100,0%
AR3 - 2018	Température eau	104	104	104	100,0%

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
STEU de Laon	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
AR3 - 2018	DBO5	1 258,25	3,37	26,37	98	0	5	0	Oui
AR3 - 2018	DCO	3 849,94	27,18	212,55	94	0	9	0	Oui
AR3 - 2018	MeS	1 485,54	3,98	31,14	97	0	9	0	Oui
AR3 - 2018	NG	441,51	3,65	28,41	93	1	5	0	Oui
AR3 - 2018	NTK	437,19	2,33	18,09	95	1	5	0	Oui
AR3 - 2018	pH	-	7,72	0	-	0	9	0	Oui
AR3 - 2018	Pt	48,24	0,21	1,68	96	0	5	0	Oui
AR3 - 2018	Température eau	-	16,07	0	-	0	9	0	Oui

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale						
Commune	**Site**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
LAON	STEU de Laon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

3.3 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif						
Désignation	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Particuliers	10 591	10 397	10 514	10 549	10 594	0,4%
Collectivités	200	158	174	63	45	- 28,6%
Professionnels	707	763	765	869	886	2,0%
Total	11 498	11 318	11 453	11 481	11 525	0,4%

3.3.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, …).

Statistiques clients				
Type	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Abonnés assainissement collectif	11 453	11 481	11 525	0,4%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	98,4	98,2	98,2	0,0%

3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement						
Type volume	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Volumes assujettis (m³)	1 159 185,4	1 217 709,8	1 199 360,8	1 261 378,1	1 255 209	- 0,5%

3.3.4 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Client, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation …
Un service spécifique de traitement de courriers permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	**Nombre de contacts**
Téléphone	4 415
Courrier	738
Internet	1 597
Visite en agence	828
Total	7 578

3.3.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	**Nombre de demandes**	**dont réclamations**
Gestion du contrat client	2 338	1
Facturation	447	413
Règlement/Encaissement	1 281	43
Prestation et travaux	68	0
Information	3 198	-
Technique assainissement	21	21
Total	7 353	478

3.3.6 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique…

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet.

Activité de gestion			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre d'abonnés mensualisés	6 466	6 453	-0,2%
Nombre d'abonnés prélevés	1 106	1 119	1,2%
Nombre d'échéanciers	261	237	-9,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	23 046	23 137	0,4%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	2 069	2 120	2,5%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	142	116	-18,3%
Nombre total de factures comptabilisées	25 257	25 373	0,5%

3.3.7 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

Relation client			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre de réclamations écrites FP2E	112	105	-6,3%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	9,7	9,1	-6,3 %

3.3.8 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Depuis 2013, marquée notamment par la promulgation de la loi Brottes, le taux d'impayés clients (eau, assainissement, travaux), défini comme le ratio des créances de plus de 6 mois rapportées au chiffre d'affaires glissant des 12 derniers mois, n'a cessé de progresser.

Pour endiguer cette tendance, Suez a adapté en permanence les compétences et le dimensionnement de ses équipes en charge du recouvrement afin de piloter des plans de relance structurés en 3 phases une fois la période d'exigibilité des factures dépassée :

Recouvrement amiable :

- avis par mails, SMS ou courriers gradués en fonction du temps,
- relances téléphoniques systématiques avant passage à la phase suivante

Recouvrement précontentieux

- recouvrement terrain en cas de relance téléphonique infructueuse,
- recours à des cabinets d'huissiers locaux ou à des sociétés spécialisées de recouvrement

Recouvrement contentieux

- avis de poursuite en cas de recouvrement terrain infructueux,
- transmission des créances à un cabinet de recouvrement et/ou à un huissier
- procédure judiciaire individuelle ou collective (assignation, mesures exécutoires le cas échéant)

Suez Eau France agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrécouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Suez et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Taux de créances irrécouvrables (%)	3,87	2,16	- 44,2%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	171 029,12	257 180,6	50,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	3,44	4,06	18,0%

3.3.9 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.
Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF).

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Le fonds de solidarité			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre de dossiers FSL	32	32	0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	22	27	22,7%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 657,16	1 855,91	12,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	1 504,12	1 768,39	17,6%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1 151,66	1 453,82	26,2%
Montant Total HT "solidarité"	1 504,12	1 768,39	17,6%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0012	0,0014	18,1%

3.3.10 Les dégrèvements pour fuite

Les données ci-dessous nous renseignent sur le nombre de dossiers de dégrèvement qui ont été demandés, accordés ainsi que les volumes associés.

Les dégrèvements			
Désignation	**2019**	**2020**	**N/N-1 (%)**
Nombre de demandes acceptées	18	19	5,6%
Nombres de demandes de dégrèvement	18	19	5,6%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m³)	12 920	13 811	6,9%

3.3.11 La mesure de la satisfaction client

SUEZ Eau France place le client au centre de ses actions et a ainsi depuis plusieurs d'années mis en place plusieurs dispositifs d'écoute client. Ils ont comme objectifs d'être à la source d'un process d'amélioration continu des services de SUEZ Eau France et ses partenaires :***« j'écoute » à « j'analyse » à « j'agis »…***
Depuis 3 ans, l'institut d'études d'opinions IFOP accompagne SUEZ pour la réalisation du baromètre de satisfaction annuel.

Les résultats de cette étude permettent à SUEZ Eau France de :
- **Identifier les leviers de satisfaction** pour valoriser la qualité de service Suez Eau France
- **Identifier les causes d'insatisfaction** pour définir les priorités d'action et **suivre les impacts des plans d'action dans la durée.**

> La méthodologie

Fin janvier/ début février, l'enquête de satisfaction a été menée par email auprès d'un panel représentatif de 9 067 clients directs sur les communes desservies par l'activité Eau France de SUEZ.
Le panel est composé 2/3 de clients ayant eu un contact (hors relève) et 1/3 de clients silencieux (qui n'ont pas eu de contact avec SUEZ Eau France de juin à novembre 2020).

Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous.

> Augmentation de la satisfaction clients :
Augmentation de la satisfaction globale sur l'ensemble des services : 73% des clients se déclarent satisfaits (69% en 2019). Les leviers forts générateurs de satisfactions sont :

- les services en ligne : satisfaction excellente : 83% (versus 80% en 2019). Les services en lignes les plus utilisés et générant le plus de satisfaction sont : l'accès aux données personnelles et l'accès aux factures.
- les relevés : 75% des clients sont satisfaits.

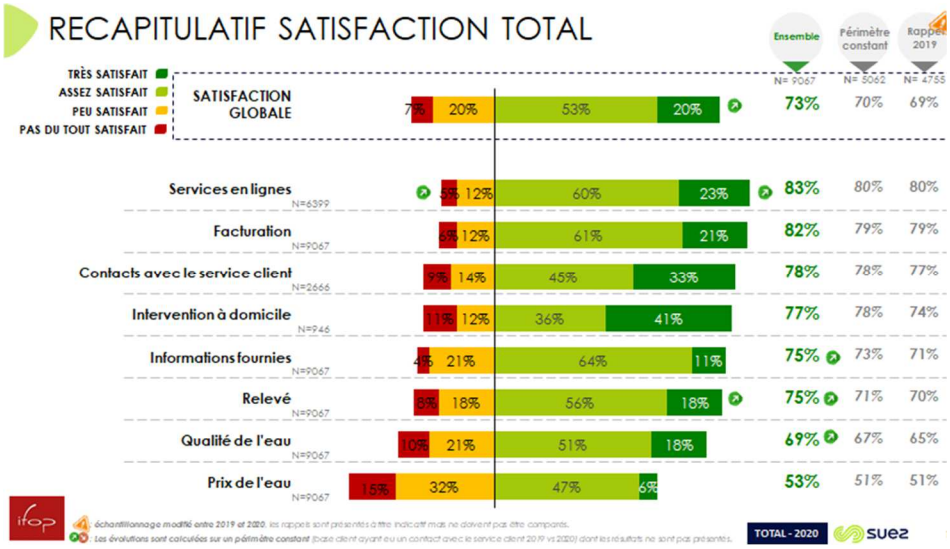

> Une image solide du fournisseur d'eau
69% des clients déclarent avoir une bonne image de leur fournisseur d'eau, considéré :

- efficace,
- dont l'action est conforme à la mission de services publics
- et dont l'action s'inscrit pour la protection de l'environnement.

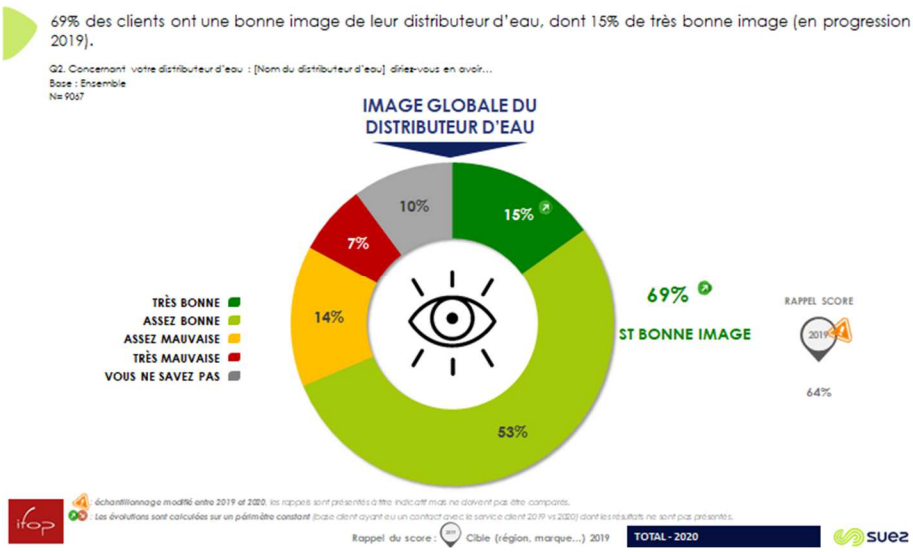

L'intention de fidélité à SUEZ est plutôt forte : 68% des clients envisageraient de rester chez leur distributeur d'eau s'ils avaient la possibilité d'en choisir un autre.

> Satisfaction liée à la qualité de l'eau
75% des clients se déclarent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet. Un score en hausse par rapport à l'année dernière.

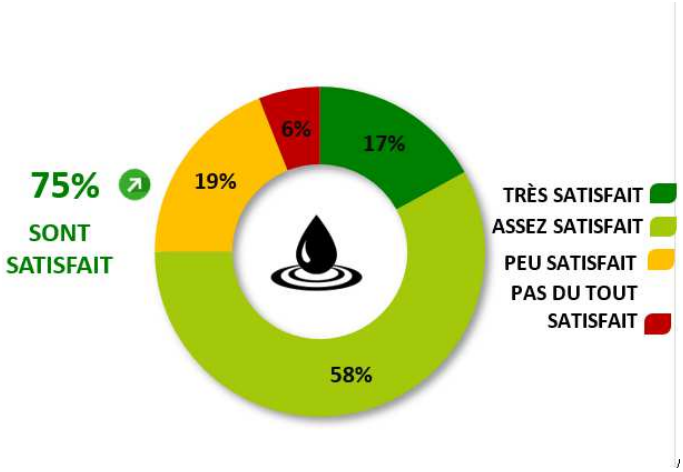

>La relève
Les clients relevés à distance sont plus satisfaits de la relève que ceux l'étant au domicile : 71% de clients satisfaits pour la relève à domicile versus 81% de satisfaits pour le relevé à distance via compteur connecté.
Pour ce qui est de la relève à distance, les clients apprécient la fiabilité des relevés : 83% de satisfaction.
En ce qui concerne la relève à domicile, **la qualité du contact avec le releveur est très appréciée par les clients : 94% de satisfaction !**

>Facturation

Avec 83% de clients satisfaits, **la satisfaction liée à la facturation est bonne.**
A noter : **une satisfaction plus importante de la facturation par efacture (facture électronique)** par rapport à la facturation par courrier (86% versus 81%)

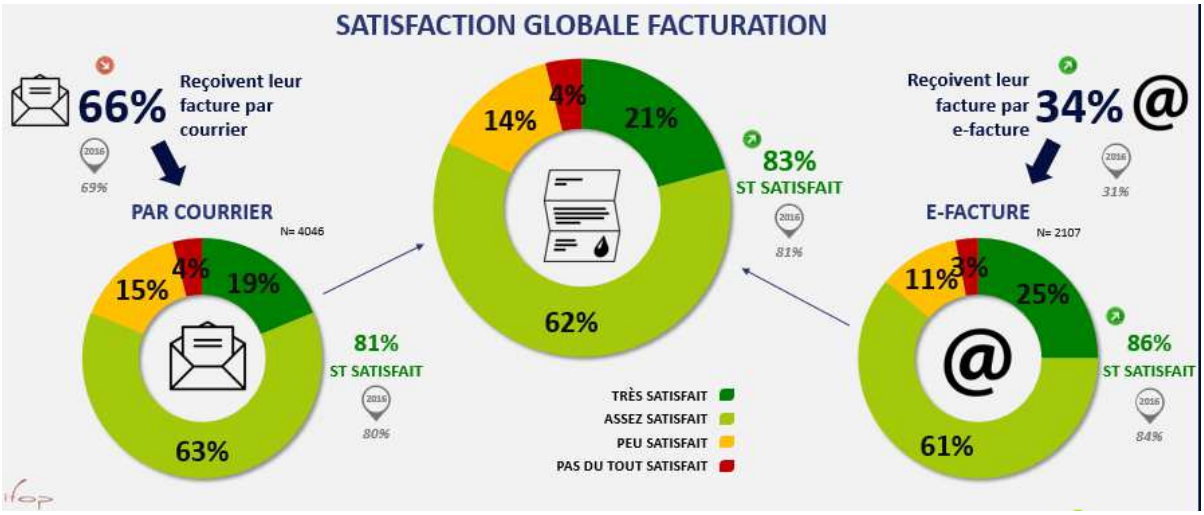

3.3.12 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix assainissement	**01/01/2020**	**01/01/2021**	**N/N-1 (%)**
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	0	5	0,0%
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m³)	2,205	2,2286	1,1%
Taux de la partie fixe du service (%)	0%	1,84%	0,0%
Prix TTC au m³ pour 120 m³	2,629	2,70077	2,7%
Prix HT au m³ pour 120 m³	2,39	2,45527	2,7%

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	**Détail prix assainissement**	**01/01/2020**	**01/01/2021**	**N/N-1 (%)**
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,235	1,2586	1,9%
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	-	5	0,0%

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	**Détail prix assainissement**	**01/01/2020**	**01/01/2021**	**N/N-1 (%)**
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,97	0,97	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,185	0,185	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,239	0,2455	2,7%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	**Désignation**	**01/01/2020**	**01/01/2021**	**N/N-1 (%)**
Eau usée	Coefficient d'indexation K eaux usées	1,0274	1,0471	1,9%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

La facture 120 m3 est présentée en annexe.

Comptes de la délégation

©SUEZ / ABACA PRESS / Lionel HAHN

4.1 Le CARE

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

- Comme le décret le précise, le CARE prend en compte les deux particularités essentielles du métier de délégataire de service public :

    - La première de ces particularités est la mutualisation des moyens, en personnel et matériel, dont se dote une entreprise délégataire pour gérer rationnellement les divers services, souvent nombreux, qui lui sont confiés.
    - La seconde particularité est la nécessité de faire se correspondre, sur des documents annuels, des dépenses dont certaines sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et des recettes qui ont, au contraire, été fixées d'avance pour la durée du contrat.

ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2020 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

La Région est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.

- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

La Région dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.

– La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.

– Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces éléments est issu de la comptabilité de la Région.

L'organisation de SUEZ Eau France trouve sa traduction dans les CARE, par la distinction entre les charges directement imputées aux contrats, les charges directes affectées sur une base technique et les charges indirectes réparties.

Eléments directement imputés par contrats

– Les recettes du service, y compris les comptes de tiers, facturées ou estimées au cours de l'exercice sont directement imputées au contrat. Les recettes comprennent l'ensemble des recettes d'exploitation hors TVA facturées en application du contrat, y compris celles des travaux et prestations attribués à titre exclusif.

- A compter des Care réalisés au titre de 2020, le chiffre d'affaires est désormais fondé sur les volumes distribués et comptabilisés dans l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de chaque exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des volumes livrés, non relevés et non facturés. Cette estimation est prise en compte dans les Care. Les facturations correspondantes à ces estimations sont comptabilisées dans les comptes de l'année suivante, tout comme, le cas échéant, les écarts d'estimation.

– Les dépenses d'exploitation courante du contrat, telles que notamment, énergie électrique, achats d'eau en gros, ristournes contractuelles, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), taxes foncières, ont été imputées directement à chaque fois que cela a été possible.

Eléments affectés sur une base technique

– Certaines recettes accessoires telles que frais d'ouverture et de fermeture de branchements, réalisation de branchements isolés, ne sont pas forcément suivies par contrat et ont pu être affectées selon une clé technique.

– Les dépenses communes à plusieurs contrats ont été affectées sur ces différents contrats à dire d'expert, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de clés techniques. C'est souvent le cas de la main d'œuvre, qui n'est généralement pas propre à un contrat particulier.

– Les clés reposant sur des critères physiques sont présentées en annexe A1.

– Les clés reposant sur des critères financiers sont présentées en annexe A2.

CHARGES INDIRECTES

Les frais généraux locaux

– Les frais généraux locaux de la région sont répartis au prorata de la valeur ajoutée de chaque contrat eau et assainissement, après déduction de la quote-part imputable aux autres activités exercées par la région. Le pourcentage de ces charges réparties sur le contrat au prorata de la valeur ajoutée est donné en annexe A3. Les contrats à valeur ajoutée faible, voire négative, supportent cependant une quote-part de frais généraux locaux (et de charge relative aux autres éléments du domaine privé corporel et incorporel) dépendant de leurs Produits (hors compte de tiers).

– La valeur ajoutée du contrat est la différence entre les produits et les charges externes imputées et affectées : achats, sous-traitance, redevances et surtaxes, frais de contrôle, ristournes contractuelles, charge relative aux annuités et droit d'usage. Elle correspond à la production propre du contrat, après neutralisation des consommations de ressources externes, et est donc représentative des moyens mis à la disposition du contrat par SUEZ Eau France.

La contribution des services centraux et recherche

– La contribution des services centraux et recherche est déterminée en fonction du Chiffre d'affaires CARE.

La participation, l'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés

La participation des salariés n'est pas comptabilisée dans les régions, elle fait l'objet d'une information spécifique émanant du siège social. Elle est répartie entre les contrats au prorata des dépenses de main-d'œuvre.
L'intéressement et la provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés, comptabilisés dans la région, sont répartis suivant la même règle.

LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des régions.

Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

a. garantie pour continuité du service,
b. programme contractuel,
c. fonds contractuel,

a. **« Garantie pour continuité du service »** : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.
La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) : la **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) : compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. **« Programme contractuel de renouvellement »** : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

a. programme contractuel,
b. fonds contractuel,
c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation.
Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité…). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu…) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de 2,87%
La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

  La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5.
  La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, …ainsi que les biens du domaine privé incorporel.
Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3.14%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à - 0,46 % (moyenne des taux EONIA de janvier à novembre 2020 + 0 ,5 %) soit 0,04 % en position emprunteur (BFR positif) et 0 % en position prêteur (BFR négatif).

APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt normatif simplifié est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif simplifié de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,02 % taux d'IS supplémentaire.
Le taux applicable est de 31%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	**Date du reversement**	**Montant (€)**
90% du 1er semestre 2020 et solde 2ème semestre 20	14/08/2020	928 354,32
90% du 2ème semestre N-1 et solde du 1er semestre	15/01/2020	960 050,00
Total annuel		1 888 404,32

4.2.2 Les reversements à l'Agence de l'Eau

Les reversements au profit de l'agence de l'eau intervenus au cours de l'exercice sont :

Reversement de surtaxe au cours de l'exercice		
	Montant (€)	**Volumes déclarés (m³)**
Lutte contre la pollution	461 167,83	1 213 600
Modernisation des réseaux	241 458,57	1 305 181
Total annuel	702 626,4	2 518 781

4.2.3 Les reversements de T.V.A.

Les reversements de T.V.A. intervenus au cours de l'année d'exercice sont :

Les reversements de T.V.A.				
Période	**Date de paiement**	**Montant HT**	**TVA sur affermage**	**Total**
90% du 1er semestre 2020 et solde 2ème semestre 2019	14/08/2020	773 628,60	154 725,72	928 354,32
90% du 2ème semestre N-1 et solde du 1er semestre N	15/01/2020	800 041,67	160 008,33	960 050,00
Total annuel		1 593 869,52	318 773,90	1 888 404,32

4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".
Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.3.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
LAON-Bassin d'orage Ardon à Laon-RVT-Câbles	11 921,58
LAON-PR Linotte (Vivier) à Laon-RVT-Pompe 1	1 832,98
LAON-PR Brimboeuf à Laon-RVT-Pompe 1	1 065,23
LAON-PR Champagne (Monge) à Laon-RVT-Pompe 2	482,43
LAON-PR Campanile à Laon-RVT-Pompe de relèvement n°1	482,43
LAON-PR Champagne (Monge) à Laon-RVT-Pompe 1 (partiel)	4 620,32
LAON-PR Champ de tir (Camping) à Laon-RVT-Armoire électrique	7 511,69
LAON-STEP de Laon-RVT-Clapets	1 464,75
LAON-PR Campanile à Laon-RVT-Pompe 2	654,48
LAON-PR Perena (Ampère) à Laon-RVT-Pompe 1	2 741,40
LAON-STEP de Laon-RVT-Moteur Portail+cellule	3 794,31
LAON-Bassin d'orage Barboise à Laon-RVT-Remplacement sonde US bassin	0,00
LAON-PR Cornette à Laon-RVT-Armoire+télésurveillance	5 159,51
LAON-PR Linotte (Vivier) à Laon-RVT-Armoire+télésurveillance	5 180,15
LAON-PR Fosse à cran à Laon-RVT-Armoire+télésurveillance	5 159,51

Renouvellement sur les installations	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
LAON-STEP de Laon-RVT-Membranes pompe Abel	1 676,70
LAON-STEP de Laon-RVT-Pompe 209	3 242,26
LAON-STEP de Laon-RVT-Vanne compresseur d'air	3 119,15
LAON-STEP de Laon-RVT-Vanne filtre press	2 744,29
LAON-STEP de Laon-RVT-Plateaux fonte (X125)	6,13
LAON-STEP de Laon-RVT-Pont racleur clarif 1	13 532,40
LAON-STEP de Laon-RVT-Pont Clarif 2	- 34,56
LAON-STEP de Laon-RVT-Agitateur	482,43
LAON-STEP de Laon-RVT-Mise aux normes disconnecteur	68,92
LAON-STEP de Laon-RVT-Vérin filtre à plateaux	1 572,48
LAON-STEP de Laon-RVT-Barres de guidage+socle	498,53
LAON-STEP de Laon-RVT-Mesure niveau silo à chaux	516,89
LAON-STEP de Laon-RVT-Agitateur A125	7 933,90
LAON-STEP de Laon-RVT-Pompe Abel partiel	8 584,13
LAON-STEP de Laon-RVT-Compacteur (partiel)	5 402,51
LAON-STEP de Laon-RVT-Sondes oxygène file 1 et 2	1 334,66
LAON-STEP de Laon-RVT-Auge laveur des sables (partiel)	5 248,80
Total	108 000,39

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

Sans objet

4.3.2 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

Sans objet

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

Sans objet

4.3.3 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Sans objet

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégataire cette année sont les suivants :

Sans objet

4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., …

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	**Dépenses comptabilisées (€)**
Installations	108 000,39
Total	108 000,39

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Fonds contractuel de renouvellement	108 000,39
Total	108 000,39

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Renouvellement	31 599,88	150 370,19	332 851,97	431 370,75	108 000,39

- **LA SITUATION DU FONDS DE RENOUVELLEMENT**

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de renouvellement en fin d'exercice est la suivante :

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01/10/2016	Report à nouveau			
31/12/2016	Dotation 2016		65 769,95	65 769,95
31/12/2016	Report des dépenses de renouvellement	31 599,98		34 169,96
	Cumul à fin décembre 2016	**31 599,98**	**65 769,95**	**34 169,96**
01/01/2017	Report à nouveau		34 169,96	34 169,96
01/01/2017	Dotation 2017		260 699,31	260 699,31
01/01/2017	Produits ou frais financiers		1 332,63	262 031,94
31/12/2017	Report des dépenses de renouvellement	150 370,19		110 329,12
	Cumul à fin décembre 2017	**150 370,19**	**296 201,90**	**145 831,71**
01/01/2018	Report à nouveau		145 831,71	145 831,71
01/01/2018	Dotation 2018		266 206,95	266 206,95
01/01/2018	Régul dotation 2017		2 309,15	2 309,15
01/01/2018	Produits ou frais financiers		5 658,27	271 865,22
31/12/2018	Report des dépenses de renouvellement	332 851,97		-66 645,02
	Cumul à fin décembre 2018	**332 851,97**	**420 006,08**	**87 154,11**
01/01/2019	Report à nouveau		87 154,11	87 154,11
01/01/2019	Dotation 2019		273 006,32	273 006,32
01/01/2019	Produits ou frais financiers		3 372,86	276 379,18
31/12/2019	Report des dépenses de renouvellement	431 370,75		-158 364,43
	Cumul à fin décembre 2019	**431 370,75**	**363 533,29**	**-67 837,46**
01/01/2020	Report à nouveau		-67 837,46	-67 837,46
01/01/2020	Dotation 2020		276 884,35	276 884,35
01/01/2020	Produits ou frais financiers		-2 604,96	274 279,39
31/12/2020	Report des dépenses de renouvellement	108 000,39		168 883,96
	Cumul à fin décembre 2020	**108 000,39**	**206 441,94**	**98 441,55**

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE :

Sans objet

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Sans objet

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Sans objet

- **LA SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX**

Compte tenu du reliquat des exercices antérieurs, des dotations et des dépenses constatées, la situation du fonds de travaux en fin d'exercice est la suivante :

Sans objet

Votre délégataire

© SUEZ / William Daniels

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

La Région Hauts-de-France

Avec près de 1000 collaborateurs qui travaillent sur le territoire, SUEZ est un acteur local engagé dans les Hauts-de-France. Son ambition : aller toujours plus loin en matière d'accompagnement sur le défi de la transition énergétique et de la gestion des ressources grâce au digital et à la pédagogie.

Les chiffres de la Région Hauts-de-France

Près de **1000** collaborateurs

1,3 millions d'habitants desservis en eau potable et/ou service d'assainissement

609 000 contacts usagers en 2020

220 installations de production d'Eau Potable et **227** stations d'épuration

9 560 km de réseau d'eau potable entretenus, exploités et surveillés

5 885 km de réseau d'assainissement entretenus, exploités et surveillés

243 contrats de Délégations de Service Publique dont 136 en Eau Potable et 107 en Assainissement

486 contrats de Prestations de Service dont 307 en Eau Potable et 179 en Assainissement

NOS ENGAGEMENTS POUR LA RESSOURCE :

- ✓ **Assurer la protection des ressources** : usine de ré infiltration de nappe (Moulle – Dunkerquois), gestion innovante des eaux pluviales (Douaisis)…
- ✓ **Optimiser l'usage des ressources grâce au numérique** : 312 000 compteurs d'eau intelligents sur le territoire, la région Hauts-de-France est la région la plus équipée, application innovante Coach Cons'eau (Valenciennes)…
- ✓ **Développer l'accès aux ressources** : tarification innovante (Dunkerque), traitement du calcaire (Valenciennes)…
- ✓ **Produire de nouvelles ressources** : unités de production de biogaz sur les stations d'épuration (Oise, Laon)

Depuis 2018, la direction régionale de SUEZ Hauts de France est implantée au sein du parc d'activités de la Pilaterie, à Villeneuve d'Ascq. Ces 70 hectares d'une grande qualité environnementale accueillent plus de 70 entreprises parmi lesquelles, les plus grandes enseignes locales comme Heineken et Kiloutou…

Le Hub by SUEZ, réseaux et réservoir d'idées
En 2019, SUEZ a créé, au sein de son siège régional, **le HUB, un espace dédié à l'innovation** et ouvert à tous. A la fois incubateur et accélérateur des idées du territoire, il rassemble start-up, chercheurs, ingénieurs, étudiants, entrepreneurs locaux pour inventer ensemble les services et technologies de demain dans le domaine de l'eau et des services.

Une ambition : répondre aux enjeux de l'environnement et accélérer l'innovation au cœur du territoire par l'écoute des besoins, la mise en relation des acteurs et la co-construction des solutions : faire face aux changements climatiques, Smart Cities, nouveaux besoins en matière de qualité d'eau…

L'expertise des directions supports au service des collectivités

La direction régionale de SUEZ regroupe les directions supports qui travaillent au quotidien avec les agences territoriales.
Ces supports apportent une expertise en eau potable et assainissement, en gestion du patrimoine, en prévention des risques et en management de la qualité, mais également en communication, informatique, approvisionnement et ressources humaines… Toutes ces compétences sont mises au profit des collectivités partenaires.

La Direction des Ressources Humaines pilote la gestion du personnel de la région des Hauts-de-France l'Entreprise et contribue à maintenir un dialogue social de qualité.

La Direction Administration et Finances supervise la gestion financière de la région des Hauts-de-France. A ce titre, elle assure des missions de contrôle de gestion et de comptabilité. Elle chapeaute également la cellule Devis Facturation et l'Agence Gestion clientèle qui coordonne la facturation client.

La Direction Communication est chargée de concevoir et de coordonner, en liaison avec les autres directions de la région des Hauts-de-France, l'ensemble des actions et engagements de communication en lien avec les collectivités et en réponse à leurs besoins.

La Direction Métiers et Performance accompagne les agences territoriales en leur apportant un niveau d'expertise élevé sur plusieurs domaines techniques : l'informatique industrielle, la prévention et animation de la sécurité, la qualité, la gestion du patrimoine, la maîtrise des pertes en eau, etc…

Visio, une vision 360° pour plus de performance et plus de partage

Le centre de pilotage intelligent, VISIO, basé à Anzin, est rattaché à la Direction Métiers et Performance. Ce centre névralgique regroupe l'ensemble des fonctions et innovations permettant de suivre en temps réel les services de l'eau et de l'assainissement tout au long du grand cycle de l'eau.
Doté de dispositifs numériques intelligents et réactifs, ils offrent une approche réinventée des métiers, avec des outils plus innovants pour garantir la performance des services. Il permet aux collectivités d'accéder à tout moment à l'ensemble des données de leurs services pour mieux anticiper et optimiser les conditions d'exploitation. Ils contribuent ainsi à renforcer leur contrôle.

Véritable concentré de technologies intelligentes, dites « SMART », le centre VISIO garantit :
- un meilleur contrôle et une meilleure maîtrise de la ressource ;
- une réactivité accrue grâce à la planification et à l'optimisation des interventions des agents sur le terrain
- une meilleure performance, y compris énergétique, des installations et des réseaux ;
- une protection accrue des milieux naturels grâce aux systèmes experts anticipatifs ;
- un partage renforcé des données avec les collectivités, qui peuvent ainsi fournir une information fluide à leurs habitants et encore mieux maîtriser la gestion de leur patrimoine.

Le Centre d'appels clients régional, une relation de proximité avec les habitants

L'Agence Clientèle, est pour sa part, basée à Dunkerque et dans les territoires des collectivités. Elle pilote les activités relevant des services de proximité auprès des collectivités territoriales et de leurs habitants et gère au quotidien les relations avec les usagers, notamment via le Centre de Relations Client ou les accueils clientèle sur les territoires.

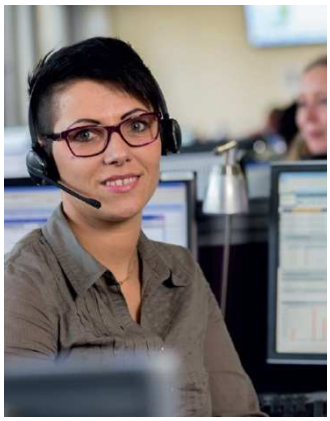

La connaissance affinée des contrats et des spécificités locales permettent à nos conseillers clientèle de :

- Garantir la meilleure qualité de réponse.
- Fluidifier les échanges et réduire les délais de traitement.
- Proposer des actions propres à la Région afin d'améliorer la satisfaction client.
- Réagir à l'activité locale en temps réel.
- Fluidifier les échanges avec les autres services d'une même région.

Nos implantations

4 agences pour être au plus près des territoires pour développer les villes de demain.

SUEZ est présent en Hauts de France dans les départements de l'Aisne, l'Oise, la Somme, le Nord, le Pas-de-Calais, le Val d'Oise et la Seine et Marne.

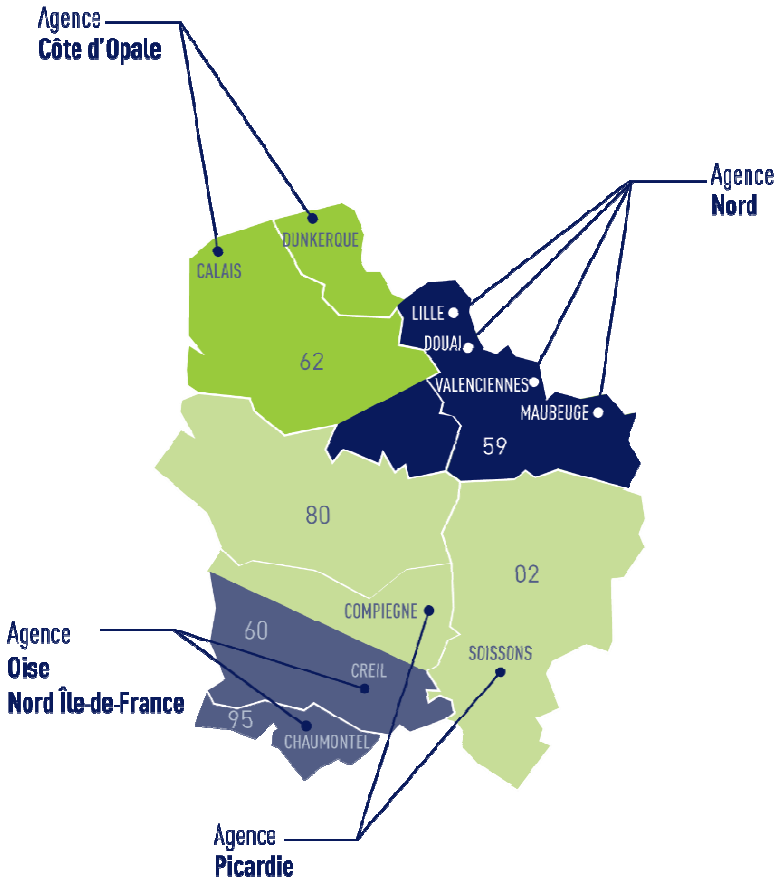

L'organisation locale repose sur 4 agences auxquelles sont rattachées les équipes de proximité :

- **l'Agence Nord** qui couvre le Valenciennois, le Val de Sambre, le Douaisis et la région **Lilloise** ;
- **l'Agence Côte d'Opale** qui couvre le périmètre du Dunkerquois, du Calaisis et du pays de la Lys ;
- **l'Agence Picardie** qui prend en charge l'Aisne, la Somme et une partie de l'Oise ;
- **l'Agence Oise Nord Ile de France**, qui couvre le sud de l'Oise, le Val d'Oise et la Seine et Marne.

Être partenaire des villes et des territoires

Nos références

Dunkerque

Alimentation en eau des 220 000 habitants, gouvernance rénovée, tarification éco-solidaire, 2e service d'eau industrielle de France, préservation exemplaire de la ressource.

Valenciennes

Eau à valeur ajoutée pour les 200 000 habitants, traitement du calcaire par filtration membranaire, accompagnement à la consommation.

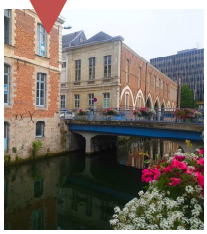

Douai

Assainissement et innovation, techniques alternatives eaux pluviales, degrés bleus, triple certification (9001, 50001 et 14001).

5.1.2 L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale

Innover et expérimenter

Ecouter les consommateurs et répondre à leurs attentes

Innover pour une meilleure gestion de l'eau pluviale

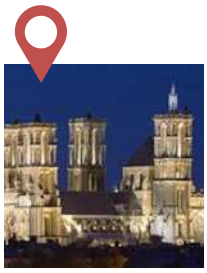

Laon

Nouvelle charte de Gouvernance pour renforcer les moyens de contrôle de la collectivité, simplifier l'accès aux données des contrats et informer les habitants.

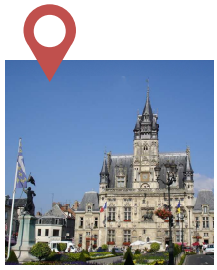

Compiègne

Sensibilisation des habitants à la consommation de l'eau du robinet comme eau de boisson.

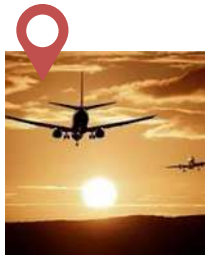

Aéroport de Paris

Maintenance des stations d'avitaillement, de dégivrage, de déverglaçage des pistes, de production d'eau chlorée et de dilacération des eaux usées provenant des avions.

Roissy Pays de France

Exploitation des équipements d'assainissement avec des solutions innovantes et environnementales (réduction de la présence de macro-déchets, préservation du milieu récepteur, nudge sur les avaloirs…)

.

Adapter les modes de pilotage des contrats

Faire évoluer les modes de consommation de l'eau

Se coordonner en temps reel avec le client

Imaginer les solutions de demain en associant les citoyens

Sensibiliser les citoyens aux éléments essentiels de l'environnement et accélérer la transition énergétique

INNOVER POUR UNE EAU PLUS DOUCE

Dans le cadre de contrats de délégation de service public, Suez met en place **des unités de décarbonatation adaptées aux contextes locaux**.

L'utilisation de ces technologies permet de réduire la teneur en calcaire de l'eau et de répondre ainsi à une demande des habitants qui la trouvent trop élevée, de préserver les équipements ménagers (lave-vaisselles, machines à laver…) et de réduire les factures pour les citoyens.

SIMPLIFIER LA RELATION CLIENT ET SENSIBILISER À L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

www.toutsurmoneau.fr, Coach Cons'eau, ...

SUEZ développe des plateformes digitales pour une gestion connectée de l'espace public et des services essentiels avec les citoyens.

VALORISER LES EFFLUENTS POUR PRODUIRE UNE ÉNERGIE VERTE ET LOCALE

La méthanisation connaît un véritable essor ces dernières années, car elle présente de nombreux avantages environnementaux et financiers.

Produire du gaz à partir des boues de station issues des bassins de traitement pour le réinjecter dans le réseau urbain, chauffer des locaux publics…

5.2 La relation clientèle

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement …

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

5.2.1 ODYSSEE : notre système d'information Clientèle

Eau France

L'outil de gestion clientèle s'appelle Odyssée et est utilisé par toutes les filières « métier » Eau France de SUEZ en relation avec les clients (Centre de Relation Clientèle, ordonnancement, comptabilité,...). Il permet :

- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...) ;
- de partager de l'information et une meilleure maitrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

5.2.2 Des clients 2.0 au cœur de la stratégie, de nos actions et de notre organisation

SUEZ Eau France adapte constamment ses activités historiques de gestion et relation client à l'évolution comportementale de ses clients, aux nouveaux canaux de contact (digital, chat, réseaux sociaux…), aux réglementations (Hamon, Brottes…), aux technologies, aux attentes des collectivités (politique sociale, environnementale et citoyenne).

Notre relation client est axée sur la connaissance client :

- des clients aux exigences renforcées (personnalisation du service, réactivité, qualité des réponses, etc.)
- des consommateurs autonomes dans leurs démarches auprès des opérateurs
- des clients mieux et plus rapidement informés, grâce aux réseaux sociaux
- des clients digitalisés, multi-équipés et multi-connectés qui imposent leurs canaux de relation

Notre organisation et nos actions sont consumer-centric, pour garantir un service de qualité sur l'ensemble du parcours client :

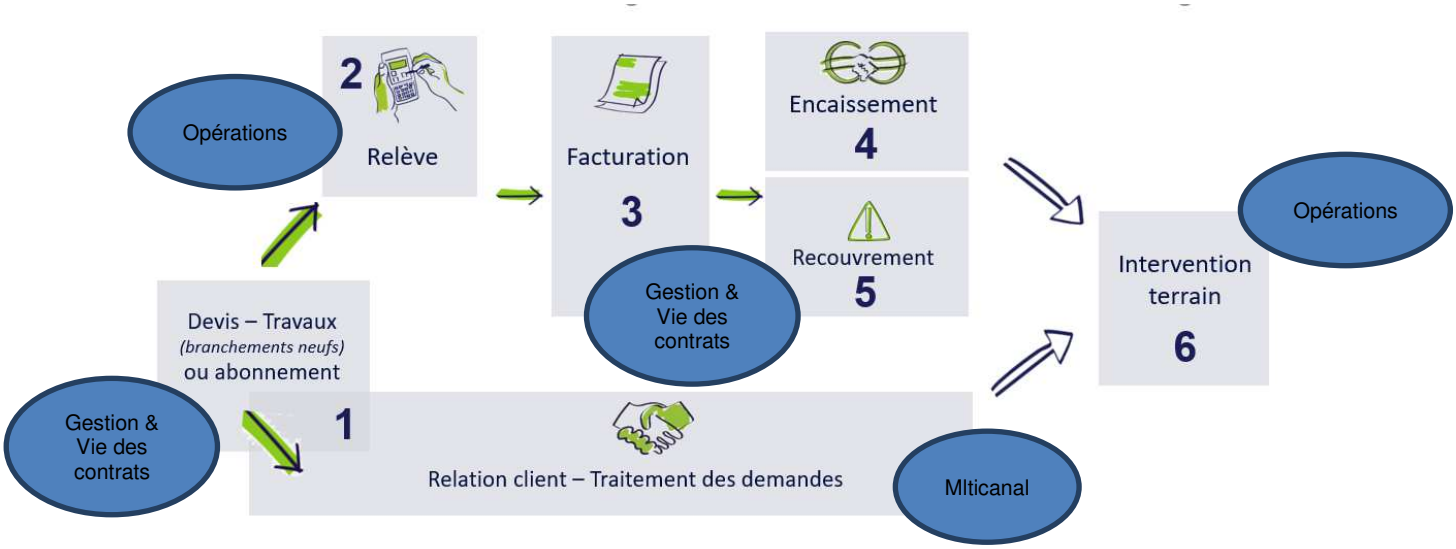

L'organisation interne est ainsi le reflet du parcours client :

Département Multicanal : Il traite les demandes clients et vend des services. Les collaborateurs engagés sont garants de la satisfaction client. Ce département est composé de 2 services :

- Qualité et Performance : service qui anime la et la performance de notre organisation pour la satisfaction client
- Traitement de la demande : service qui traite la demande client de bout en bout quel que soit le canal de communication.

Département Opérations : Ils sont responsables des interventions chez le client et des projets liés au comptage clientèle. Ce département est composé de 3 services :

- Support aux Opérations : service qui assure l'organisation, la gestion et le suivi des interventions terrain dans le but de satisfaire nos clients et optimiser le coût client.
- Projets : service qui pilote et coordonne les projets en lien avec le comptage (télérelève, radiorelève, …) de l'appel d'offre à la livraison du projet dans le respect des coûts, qualité et délais.
- Interventions chez le client : service qui intervient chez le client

Département Gestion et vie des contrats : Ils sont garants de l'exhaustivité et de la correcte facturation DSP, travaux et prestations de services, de la fluidité de l'encaissement et de l'efficacité du recouvrement. Les 4 services qui le composent sont les suivants :

- Pilotage : service qui est garant de la bonne application des contrats. Il collecte, renseigne ou fait paramétrer, met à jour les données des contrats et des tarifs. Il facture les clients/contrats spécifiques.
- Facturation : service qui s'assure de l'exhaustivité de la facturation du portefeuille client confié et des volumes consommés, dans le respect des contrats.
- Devis Facturation Travaux : service qui administre les activités travaux et Prestations de Service. Il initie les abonnements des prises neuves.
- Encaissement/ Recouvrement : service qui assure et affecte les encaissements au jour le jour, engage les actions de recouvrement sur toutes les factures dans les plus brefs délais et en mesure l'efficacité économique.
- Reporting, performance et support Commercial : service qui :
    - est garant de la qualité/fiabilité de la donnée et du reporting en synergie avec les autres services de la Région.
    - anime la performance des processus de la Relation Client.
    - accompagne le processus commercial pour le volet clientèle en collaboration avec l'ensemble des services de la région

SUEZ Eau France a mis en place en 2018 un service dédié aux Clients Grands Comptes pour assurer une relation client de proximité et de qualité : le **Département Clients Grands Comptes** qui gère l'ensemble du parcours clients de ces derniers en leur apportant des solutions personnalisées.

Le chargé de clientèle Grand Compte gère donc toute la chaîne, de manière transverse à tous les métiers.
Les clients Grands Comptes sont les collectivités, les administrations et les clients identifiés comme Grands Comptes (dont certains syndics, bailleurs, professionnels...)

La satisfaction client est la concentration des efforts de tous les collaborateurs quelle que soit leur métier au sein de SUEZ Eau France, organisés autour de 6 missions :

1- **Mesurer et maîtriser les consommations d'eau**
2- **Faciliter la relation avec nos clients**
3- **Optimiser la gestion client**
4- **Accompagner les clients fragiles**
5- **Informer et alerter nos clients**
6- **Ecouter nos clients pour nous améliorer**

5.2.3 Mesurer et maîtriser les consommations d'eau

- **LA RELEVE :** UN RELEVE DES COMPTEURS OPTIMISE

- Les releveurs : des équipes dédiées & expérimentées, formées aux règles de sécurité

SUEZ Eau France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés exclusivement au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- l'enrichissement de la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- une réponse adaptée aux questions des clients.

- Planification de la relève : la fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

- Annonce de la relève aux abonnés et compte-rendu de relève (carton, email, sms) :

Chaque intervention fait l'objet d'une information en amont (affichage en mairie et l'envoi d'un courrier et/ou d'un SMS d'informations aux clients 48h avant le passage du releveur) et d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, email, sms).

Relevé de votre compteur d'eau

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile le ..... / ..... / .....

☐ **En votre absence, nous n'avons pas pu procéder au relevé de votre compteur d'eau**

Nous repasserons le ..... / ..... / .....
entre ..... h et ..... h.

Afin de recevoir une facture basée sur votre consommation réelle, merci de relever les chiffres sur fond noir ou blanc qui figurent sur votre compteur, comme indiqué sur le schéma ci-dessous, et de nous les communiquer **dans les 24 h après notre passage :**

Soit par mail en envoyant la photo de votre compteur (index et numéro du compteur visibles) à
xxxxxxxxxxxxx@suez.com

Soit par internet sur
www.toutsurmoneau.fr
dans l'espace « mon compte en ligne »

Soit par téléphone en appelant le
0 977 408 408 (appel non surtaxé)

Référence client :

☐ **En votre absence, nous avons procédé au relevé de votre compteur d'eau**

☐ **Nous n'avons constaté aucune anomalie**

☐ **Nous avons constaté une anomalie :**

- Consommation anormalement élevée : vérifiez l'absence de fuite en relevant les chiffres de votre compteur avant votre coucher, puis au réveil sans consommer d'eau du robinet dans l'intervalle (plus de détails sur www.toutsurmoneau.fr)
- Fuite d'eau : contactez votre plombier
- Nous allons intervenir

suez

Compte rendu d'intervention

Chère cliente, cher client,
Nous sommes passés à votre domicile
le ____ / ____ / ____
pour :

☐ Poser votre compteur
☐ Ouvrir votre branchement
☐ Relever votre compteur
☐ Poser ou maintenir le système de télérelève de votre compteur
☐ Fermer votre branchement suite à votre demande
☐ Retirer votre compteur
☐ Remplacer votre compteur
Index ancien compteur
Index nouveau compteur
☐ Autre :

Référence client :

☐ Nous n'avons pas constaté d'anomalie
☐ Nous avons constaté une anomalie :
- Vous n'êtes pas abonné(e) à nos services. Merci de bien vouloir nous contacter sous 48 h pour régulariser votre situation.
À défaut, nous serons contraints de suspendre la fourniture d'eau.
- Il y a une fuite d'eau. Nous vous conseillons d'appeler votre plombier.

☐ Nous n'avons pas pu intervenir

Merci de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h au
0 977 408 408*
*appel non surtaxé

suez

- Dépose d'index par les abonnés (via Internet, téléphone).

Lorsqu' un compteur n'a pas pu être relevé depuis plus de 2 ans une prise de rendez-vous est organisée avec le client pour relever l'index.
Afin d'assurer la justesse et l'exhaustivité des volumes relevés, les actions suivantes sont effectuées au moment de la relève :
- un contrôle de l'évolution de la consommation d'eau du client
- un contrôle du fonctionnement du compteur
- une vérification du joint après compteur
- le plombage
- le calibrage

- **COMPTEUR D'EAU COMMUNICANT : ON'CONNECT**

La télérelève des compteurs permet :
- D'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de fuite ou de surconsommation
- D'être facturé en fonction des consommations réelles et non estimées, pour plus de transparence.
- De ne plus être dérangé par la relève des compteurs
- De suivre les consommations d'eau en direct sur internet pour faire des économies

- **ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'EAU**

Sur le site internet toutsurmoneau.fr sont présentés les clés pour comprendre sa consommation et maîtriser son débit pour faire des économies

- **PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET**

De nombreuses actions de sensibilisation sont déployées sur les territoires, en partenariat avec les acteurs locaux :

- Dans les écoles auprès des enfants
- Grâce à des ateliers collectifs organisés au sein d'associations
- Avec les bailleurs sociaux auprès des ménages ayant de fortes consommations d'eau
- Mise en place dans certaines régions d'observatoires sur le goût de l'eau impliquant la société dans une démarche participative locale

5.2.4 Faciliter la relation avec nos clients

- **RELATION MULTICANALE : TELEPHONE, WEB, CONSEILLER VIRTUEL, COURRIERS, E-MAILS, CHAT, RESEAUX SOCIAUX**

Zoom sur les contacts téléphoniques :

- Des centres de relation client SUEZ situés dans chaque région de **France**
- **Large amplitude horaire** : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
- Réponse **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)
- **Demande de rappel :** proposition de rappel de l'abonné si le temps d'attente est supérieur à 3 minutes et rappel dans les 2h,
- **Traçabilité du traitement des demandes**

Suivi de tous les canaux de contact du client (historique) permet l'analyse des comportements du client et l'identification des problèmes rencontrés

- **SITE INTERNET TOUTSURMONEAU.FR ET COMPTE EN LIGNE**

Le site internet tousurmoneau.fr est un site d'information et de services pour les clients et citoyens.

En 2020, Le site internet www.toutsurmoneau.fr a accueilli plus de 3 669 969 visiteurs uniques chaque mois, soit 81% des points de contacts tous canaux (contacts téléphonique, courriers, accueil).

Le site www.toutsurmoneau.fr, accessible via ordinateur, smartphone ou tablette, apporte aux clients des informations en temps réel sur :

- **l'eau dans leur commune** : qualité, teneur en calcaire, prix, travaux en cours ou prévus impactant la voirie ou générant des coupures d'eau

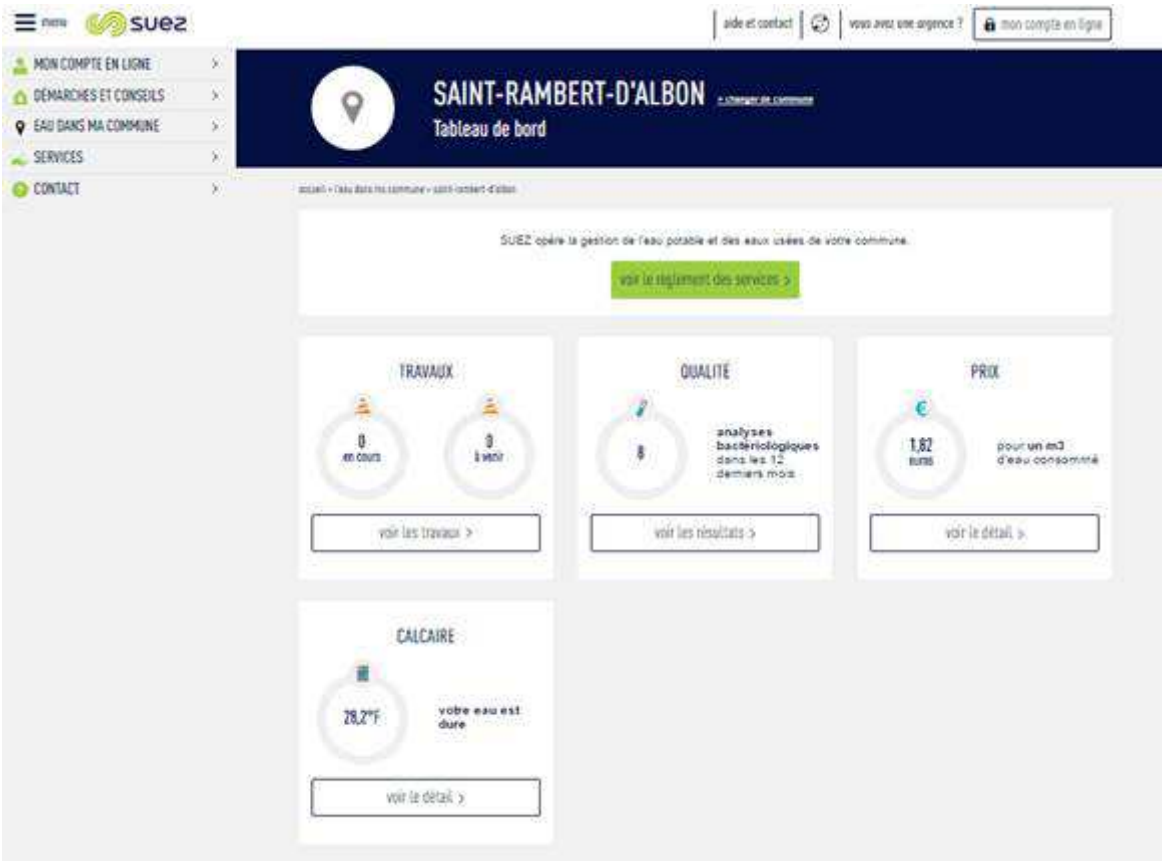

*Depuis la page **Eau dans ma commune**, le client indique le code postal de sa commune et peut ainsi tout connaître de son eau (qualité, prix, taux de calcaire) et des travaux sur le réseau (page « Eau dans ma commune » sur toutsurmoneau.fr)*

- **des conseils pour faciliter leurs démarches**, mieux gérer leur consommation avec le simulateur de consommation en ligne, ou encore mieux comprendre leur facture

*Le client peut **estimer sa consommation annuelle d'eau** en répondant à des questions sur le simulateur de consommation en ligne (page « Estimer ma consommation » sur toutsurmoneau.fr)*

« **Mon compte en ligne** », un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat :
  - accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
  - visualisation des factures et possibilité de les télécharger au format PDF,
  - visualisation historique des paiements,
  - suivi des consommations (pour les clients équipés d'un compteur télérelevé).

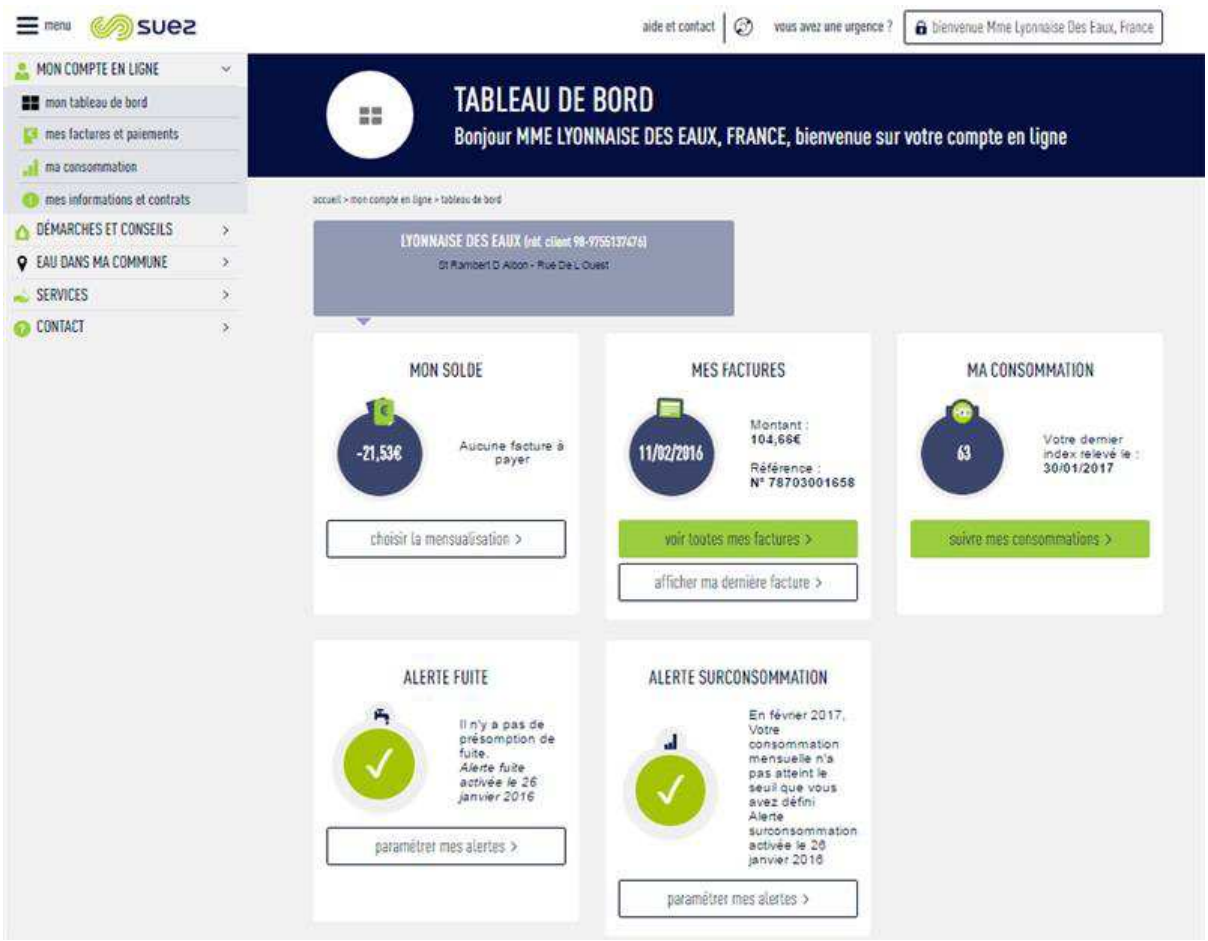

*Le client a un **accès personnalisé et sécurisé** disponible 24h/24 7j/7 pour gérer son contrat d'eau (tableau de bord de l'espace Compte en ligne)*

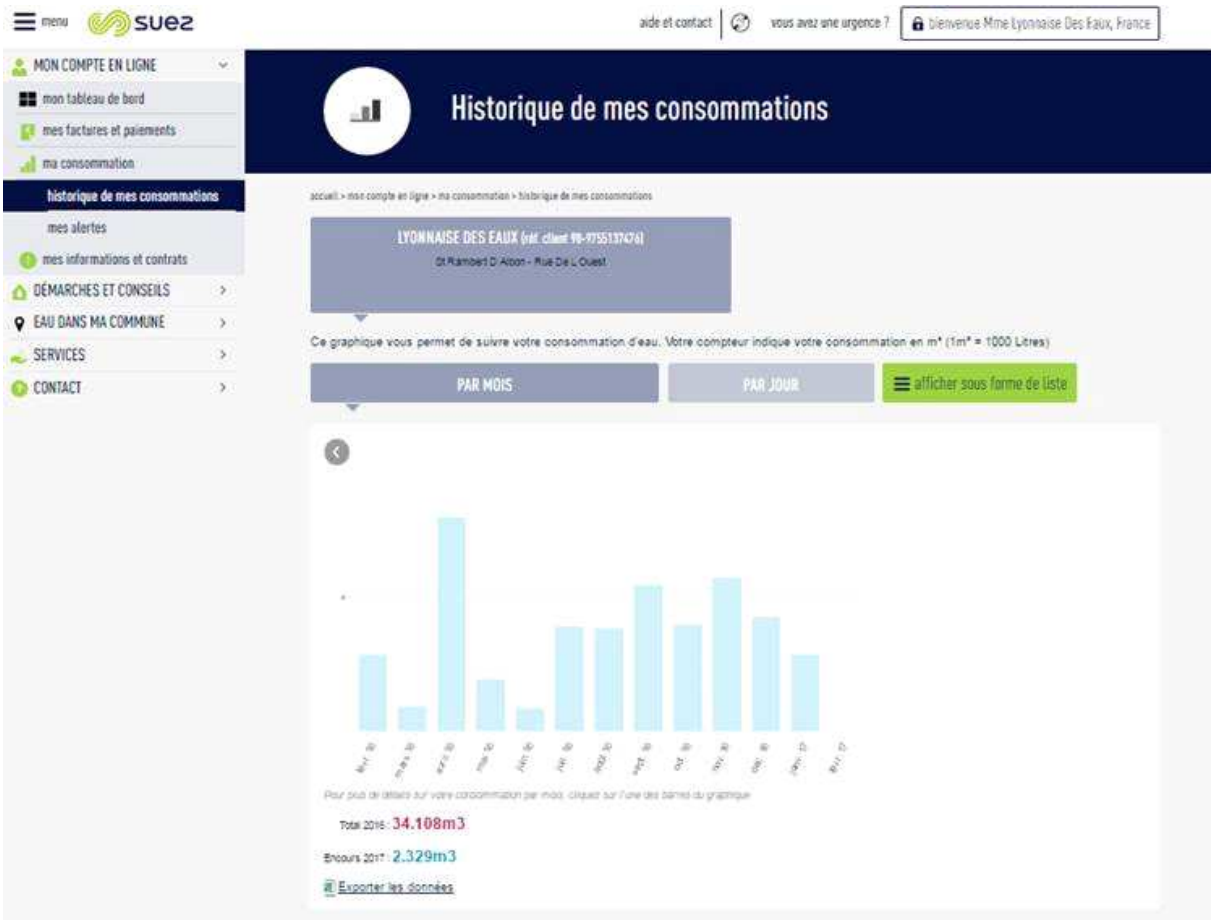

*Le client disposant d'un **compteur télérelevé** peut avoir accès à son **historique de consommation** directement sur son compte en ligne (page « Historique de mes consommations » dans le Compte en ligne)*

- la **réalisation en ligne** de transactions et souscriptions
  - paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
  - dépose du relevé de compteur,
  - souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,
  - souscription à l'e-facture.

Des échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact :

- un formulaire en ligne (abonnement et déménagement, demande de devis travaux),
- un conseiller virtuel qui répond à toutes vos questions. Il est présent en bas de chaque page du site avec un Top 3 des questions les plus posées sur la page,
- le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.

- **ACCUEILS PARTAGES**

Il s'agit de lieux d'accueil ouverts à tous (PIMMS, MSAP, Mairie) et destinés à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF, transports en commun, Suez…).
La présence de SUEZ dans ces accueils partagés via notre solution de téléprésence ou via la formation d'un agent permet aux clients de s'informer sur le service de l'eau et de communiquer avec nos chargés de clientèle pour la prise en charge de leurs demandes.

5.2.5 Optimiser la gestion du budget eau de nos clients

- **DEVIS ET FACTURATION TRAVAUX (DFT)**

Chaque région a un service dédié DFT pour traiter les devis et les factures des activités :

- Travaux (marchés de travaux, extensions de réseau, travaux dans les usines…)

- Prestations accessoires (contrôle de conformité, assainissement, remplacement compteur gelé…)
- Branchements neufs (demande de branchement sur le site internet ou par téléphone, estimation du prix des travaux sur le site internet Toutsurmoneau.fr, réalisation de la souscription d'abonnement du nouveau client)
- Prestations de services collectivités et contrats privés professionnels (entretien poteaux d'incendie, exploitation réseaux privés eaux usées, …)

Le service gère de la demande du client à la réalisation des travaux.

- **MENSUALISATION**

Avec le service « mensualisation », les règlements des factures d'eau de nos clients sont étalés sur l'année.
Grace à un système d'échéancier basé à partir des consommations de l'année précédente, les clients connaissent à l'avance la date et le montant exact des prélèvements.
Bien entendu, les clients restent libres de modifier, suspendre ou annuler le prélèvement en contactant notre service client.

- **ENCAISSEMENT**

SUEZ Eau France propose des modes de paiement des factures diversifiés et personnalisés : Prélèvement automatique de la facture à l'échéance, virement bancaire, étalement des règlements par la mensualisation, règlement par carte bancaire sans frais pour l'abonné *(Internet / téléphone),* TIP (Titre Interbancaire de Paiement), chèque, espèces à La Poste (EFICASH), sur présentation de la facture (lecture du code barre sur les factures), prélèvement spécifique pour les collectivités et administrations

- **RECOUVREMENT**

SUEZ Eau France a mise en place une équipe dédiée et formée au recouvrement : des agents administratifs et personnels de terrain, à l'écoute de la situation du client.
Notre suivi des encaissements et du recouvrement amiable des impayés permet :

- un suivi rigoureux des impayés et des plans de relance ciblés afin de limiter le nombre de créances impayées entrant dans le champs des irrécouvrables
- le respect de la loi Brottes (loi n°2013-312 et décret d'application n°2014-274) et la mise en œuvre d'une véritable politique d'accès à l'eau, accompagnant les situations de précarité financières.

SUEZ Eau France a des plans de relance personnalisés à la typologie des clients, accompagne les abonnés en situation de précarité en adaptant les modes de paiement.

5.2.6 Accompagner les clients fragiles

- **DEMARCHE EAU EQUITABLE** (tarification sociale multicritère, fonds de solidarité supplémentaire, chèque eau)

- **FACTURE EN BRAILLE ET ACCEO** : SUEZ permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone à ses services. ACCEO s'appuie sur une plateforme qui met en relation la personne sourde ou mal entendante avec un interprète ou un transcripteur traduisant la demande en temps réel à l'agent clientèle de SUEZ.

5.2.7 Informer et alerter nos clients

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, sms, accueil client, réseaux sociaux…), sur les sujets suivants :

1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
   a. Le compte en ligne
   b. L'e-facture (ou facture électronique)
   c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
   d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
   e. La dépose d'index en ligne

2) **Information sur :**
   a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir…) ;
   b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau ;
   c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule…)
   d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....

3) Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :
   a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
   b. Actions sur le compteur : relève, changement
   c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien

4) Amélioration de la qualité relationnelle par :
   a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
   ~~b.~~ Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique) ou en chattant avec un conseiller clientèle.
   c. Des informations sur la gestion des données personnelles
   d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention…

> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients (remarque : pour les marques locales il s'agit d'un encart facture R/V personnalisé avec la marque locale et non d'un livret)

bienvenue chez SUEZ !

Je gère mon abonnement et je maîtrise mon budget

Comment est calculé le prix de mon eau ?

Le prix de l'eau est fixé par la commune.

Il est déterminé en fonction des équipements et des services nécessaires au prélèvement, au traitement, à la distribution et à la dépollution des eaux usées. Il dépend également des taxes et redevances imposées par l'État.

La production d'eau potable	La dépollution des eaux usées	Taxes et redevances
46 % du prix	34 % du prix	20 % du prix
Ce coût englobe les investissements, la maintenance des installations et l'exploitation des usines.	Ce coût englobe la collecte des eaux usées, leur transport, stockage, épuration et enfin le retour en milieu naturel.	Elles sont destinées à financer les investissements en faveur de l'eau. Cette partie comprend également la TVA.
Captage et pompage à la source	Collecte des eaux usées	Entretien
Traitement et contrôle de la qualité de l'eau	Traitement en station d'épuration	Travaux de modernisation
Distribution jusqu'à vos robinets	Retour en milieu naturel	Création de nouvelles installations

Pourquoi son prix n'est-il pas le même dans toutes les communes ?

Il varie en fonction :

- De la ressource en eau (abondance, qualité, facilité d'accès)
- Des investissements (entretien, travaux de modernisation, création de nouvelles installations, etc.)
- De la densité de la population

Rendez-vous sur www.toutsurmoneau.fr

SUEZ

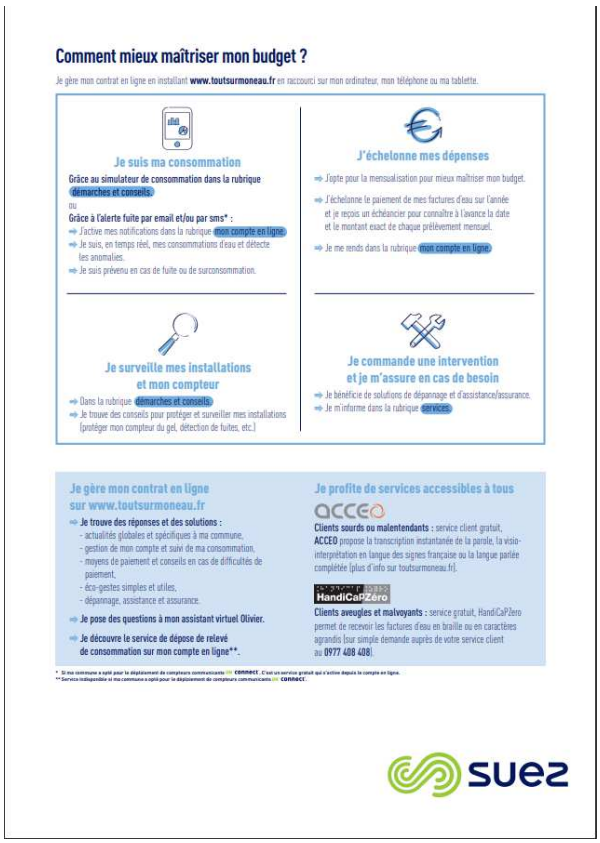
Comment mieux maîtriser mon budget ?

Je gère mon contrat en ligne en installant www.toutsurmoneau.fr en raccourci sur mon ordinateur, mon téléphone ou ma tablette.

Je suis ma consommation

Grâce au simulateur de consommation dans la rubrique démarches et conseils

ou

Grâce à l'alerte fuite par email et/ou par sms* :

- J'active mes notifications dans la rubrique mon compte en ligne
- Je suis, en temps réel, mes consommations d'eau et détecte les anomalies.
- Je suis prévenu en cas de fuite ou de surconsommation.

J'échelonne mes dépenses

- J'opte pour la mensualisation pour mieux maîtriser mon budget.
- J'échelonne le paiement de mes factures d'eau sur l'année et je reçois un échéancier pour connaître à l'avance la date et le montant exact de chaque prélèvement mensuel.
- Je me rends dans la rubrique mon compte en ligne

Je surveille mes installations et mon compteur

- Dans la rubrique démarches et conseils
- Je trouve des conseils pour protéger et surveiller mes installations (protéger mon compteur du gel, détection de fuites, etc.)

Je commande une intervention et je m'assure en cas de besoin

- Je bénéficie de solutions de dépannage et d'assistance/assurance.
- Je m'informe dans la rubrique services.

Je gère mon contrat en ligne sur www.toutsurmoneau.fr

- Je trouve des réponses et des solutions :
  - actualités globales et spécifiques à ma commune,
  - gestion de mon compte et suivi de ma consommation,
  - moyens de paiement et conseils en cas de difficultés de paiement,
  - éco-gestes simples et utiles,
  - dépannage, assistance et assurance.
- Je pose des questions à mon assistant virtuel Olivier.
- Je découvre le service de dépose de relevé de consommation sur mon compte en ligne**.

Je profite de services accessibles à tous

ACCEO

Clients sourds ou malentendants : service client gratuit, ACCEO propose la transcription instantanée de la parole, la visio-interprétation en langue des signes française ou la langue parlée complétée (plus d'info sur toutsurmoneau.fr).

HandiCaPZéro

Clients aveugles et malvoyants : service gratuit, HandiCaPZéro permet de recevoir les factures d'eau en braille ou en caractères agrandis (sur simple demande auprès de votre service client au 0977 408 408).

* Si ma commune a opté pour le déploiement de compteurs communicants connect. C'est un service gratuit qui s'active depuis le compte en ligne.
** Service indisponible si ma commune a opté pour le déploiement de compteurs communicants connect.

SUEZ

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,

Un livret comprenant des informations sur les services en ligne compte en ligne, e-facture…), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

> La newsletter Eau Services

Cette newsletter présente les solutions nouvelles à tous les acteurs du territoire : collectivités, entreprises, agriculteurs … Cette année les newsletters ont permis d'informer tous nos partenaires sur la gestion de la crise sanitaire liée au COVID19.

Mars 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #1 : La qualité de l'eau du robinet pendant la pandémie du coronavirus, des experts face à la crise sanitaire (CIRSEE), informer vos administrés sur l'eau pour les rassurer

Avril 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #2 : COVID19 : Maintenir une relation client de qualité, Covid 19 et factures d'eau : mesures gouvernementales et engagement de SUEZ auprès de tous ses clients, un dispositif à l'écoute des consommateurs au cœur des territoires

Avril 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #3 : Covid-19 : l'ANSES recommande de ne pas épandre les boues non hygiénisées, avis de l'ANSES sur les boues de STEU : SUEZ accompagne les collectivités

Avril 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #4 : Le sens de la continuité du service public chevillé au corps

Avril 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #5 : Pendant le COVID 19, la gestion des crises opérationnelles : un doublé assuré !

Mai 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #6 : Les centres « VISIO », des dispositifs clés pour traverser la crise sanitaire, l'étude des comportements pour mieux comprendre les attentes des usagers

Mai 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #7 : Reprise d'activités sous le signe de la sécurité

Juin 2020 – Eau Services spécial COVID-19 #8 : Rencontre avec François Sauvadet, Président du Conseil Départemental de Côte d'Or et Président des Comités de Bassins ; L'agence de l'eau Seine-Normandie soutient les collectivités pour relancer leurs investissements : rencontre avec Patricia Blanc, directrice Générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Octobre 2020 – Eau Services Lettre de Jean-Marc Boursier, DGA en charge de la France : " Nous n'avons qu'une priorité : assurer l'excellence dans l'exécution et la qualité de service pour tous nos clients."

Novembre 2020 – Eau Services spéciale COVID-19 #9 - Deuxième vague de la Covid-19 : SUEZ assure l'intégralité de ses prestations de gestion des services de l'eau et de l'assainissement

Décembre 2020- Eau Services - DEMOs ON DEMAND : découvrez les innovations de SUEZ pour soutenir une relance verte et inclusive ; Comment financer des projets verts dans les territoires ? ; Salon des Maires et des Collectivités Locales : SUEZ remporte un prix de l'innovation avec l'offre COVID-19 CITY WATCH ; Saint-Etienne Métropole a reçu le prix « Service Client de l'Année 2021* » pour le compte de la Stéphanoise des Eaux.

Retrouvez également tous les articles sur la plateforme https://www.toutsurmesservices.fr/

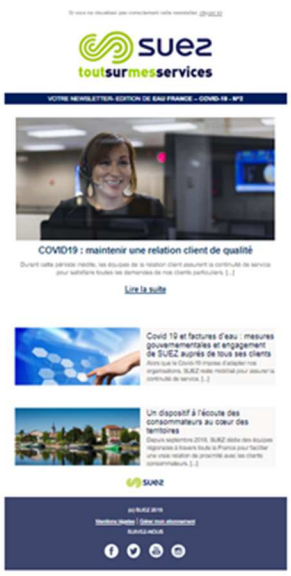

5.2.8 Ecouter nos clients pour nous améliorer

La **satisfaction des clients** est notre objectif prioritaire. Fournir des services en amélioration continue, de nouvelles prestations, diffuser une information pertinente et répondant à leurs préoccupations, rendre toujours plus efficace notre organisation dans le domaine de la relation avec le client… tels sont les axes essentiels de notre politique de relation client.
Pour cela, nous mettons en place des outils destinés à mieux connaître les **attentes des consommateurs** et à instaurer un véritable **dialogue pour adapter au mieux nos offres**.

- **BAROMETRE DE SATISFACTION NATIONAL ET REGIONAL**

1fois/an auprès des clients directs (facturés) et **des clients indirects** (habitat collectif).
En moyenne, **1 300 interviews.**
Le baromètre de satisfaction national évalue :

- le niveau de satisfaction sur toutes les dimensions de l'expérience client
- les recommandations

- la qualité des services
- l'appréciation des services de la relation client.

Le baromètre de satisfaction régional évalue :

- l'expérience client
- thématiques spécifiques et régionales (qualité de l'eau, services liés à la télérelève).

- **ENQUETE A CHAUD**

Des enquêtes en continu sont réalisées :

- **Enquête post-contact téléphonique avec un chargé de clientèle.** Ces enquêtes permettent d'évaluer la qualité de l'accueil au téléphone : qualité du contact, de l'écoute, des explications fournies (réponses apportées, conseils, traitement du dossier, etc.),

- **Enquête post-intervention** afin de noter et commenter la qualité des interventions et du travail effectué : efficacité, compétence, résultat, etc.,

Les **clients les plus insatisfaits** sont rappelés par nos services pour **résoudre le problème et lever l'insatisfaction**. Des actions correctives sont mises en place pour améliorer la qualité perçue.

- **ENQUETE EN LIGNE**

Questionnaire de satisfaction en ligne sur l'utilisation du site www.tousurmoneau.fr et la rubrique "Mon compte en ligne"
Suivi au fil de l'eau des résultats

- **TEST NOUVEAUX SERVICES AUPRES DE NOS CLIENTS POUR AJUSTEMENT AVANT LANCEMENT**

Avant lancement sur le marché national d'un nouveau service, nous réalisons toujours un test sur une région pour vérifier que le service convient bien aux besoins et fonctionne correctement, l'ajuster si nécessaire avant de le déployer au niveau national

- **ETUDE IDENTIFICATION DES BESOINS/ ATTENTES CLIENTS**

Nous lançons régulièrement des études prospectives pour connaitre les attentes des citoyens dans différents domaines liés à l'eau, notamment sur les services liés à la télérelève qui les intéresseraient. L'objectif est de proposer des services de qualité répondant toujours à un besoin client.

5.2.9 Une relation client basée sur l'engagement : notre charte d'engagement

La confiance mutuelle, l'écoute et l'engagement sont notre ADN et en toute transparence, SUEZ Eau France s'engage auprès de ses clients en énonçant clairement dans une charte ses engagements répartis en 4 catégories qui font écho aux attentes des citoyens et collectivités :

- Service client (3 engagements)
- Écoute client (1 engagement)
- Qualité de l'eau (2 engagements)
- Environnement (2 engagements)

Cette charte présente nos engagements socles et donne de la visibilité à la qualité de service offerts aux usagers ; proximité et réactivité sont nos valeurs.

5.3 Notre système de management

NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers, industriels et agriculteurs… Nous devons sans cesse imaginer de nouveaux services et de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes, notamment dans le domaine du développement durable. Notre politique intégrée (Qualité Santé Sécurité Energie Environnement et Risque Industriel) doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise. SUEZ a développé un système de management de la qualité certifié pour son périmètre national. L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Trois grands piliers de notre système de management qualité sont :
- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION NATIONALE

Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :
- production et distribution d'eau potable 24h/24
- collecte et traitement des effluents
- travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement
- irrigation et gestion des milieux naturels
- entretien et dépollution de plans d'eau
- gestion de réseaux d'irrigation
- prestation d'ingénierie en eau et assainissement
- gestion des services à la clientèle
- gestion du patrimoine
- formation professionnelle pour le développement des compétences
- prestation de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau
- études, réalisation et installation d'Usines de traitement par Ultra Filtration.

Lloyd's Register

Certificat d'Approbation

SUEZ Eau France

ISO 9001:2015

Gilles Bessiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

Certificat en cours : 2 Décembre 2016
Date d'expiration : 1 Décembre 2021
Numéro de certificat : 10151867

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 – 27 Avril 2004

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 – 0031282

Le Système de Management concerne :

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
  - Identifier les risques et les besoins (ressources)
  - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
  - Gérer la documentation
    - Définir les règles de réalisation de l'activité
    - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
  - Former (acquisition des compétences nécessaires)
  - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
  - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
  - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
  - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité 24h/24,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maitriser les risques associés à nos activités,

NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001. Etant donnés les enjeux environnementaux et économiques, l'Entreprise a décidé fin 2014 de s'engager dans une certification nationale de l'énergie.

Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

Depuis fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié. La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place a ont été saluées par les auditeurs. Il repose notamment sur deux actions qui couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'Entreprise :

- Eviter le renouvellement systématique à l'identique des pompes pour en optimiser le dimensionnement et la consommation.
- Optimiser la concentration en boues activées dans les bassins biologiques des stations d'épuration et ainsi baisser la consommation d'énergie liée à l'aération des bassins.

En complément, une campagne de diagnostics énergétiques a été réalisée sur plus de 200 sites pour identifier des gisements de performance.
Chaque Région a élaboré et suit un plan d'actions régional, qui comprend, outre la déclinaison des démarches nationales, des actions en lien avec les gisements de performance et le contexte local.

Un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.

Lloyd's Register

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance selon les normes suivantes :

ISO 50001:2011

Gilles Bessiere - Area Technical Manager

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : Lloyd's Register Quality Assurance Limited

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Certificat en cours : 2 Décembre 2018
Date d'expiration : 20 Août 2021
Numéro de certificat : 10154487

Première(s) approbation(s) :
ISO 50001 – 2 Décembre 2015

Numéro(s) d 'approbation : ISO 50001 – 0031281

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ;
collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ;
gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ;
formation professionnelle pour le développement des compétences ;
prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau ; études, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS
001

POUR ALLER PLUS LOIN

A cette structure de base, structurante, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de l'environnement (ISO 14001), de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (OHSAS 18001 ou MASE)…en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons. Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

5.3.1 Les certifications spécifiques au contrat

SUEZ est engagée dans une démarche de protection de l'environnement, sur votre territoire, grâce à une gestion préventive du risque environnemental.

Sur ce périmètre, la certification ISO 14001 requiert une démarche locale de collaboration afin de déterminer les engagements structurants de la politique environnementale.

Très similaire à la norme de management de la qualité, l'ISO 14001 repose sur l'amélioration continue. Le système de management ISO 14001 version 2015 qui est déployé sur le périmètre contractuel vous garantit :

- Une limitation des impacts environnementaux liés à l'exploitation des ouvrages mais aussi à nos activités au travers de l'analyse environnementale ;
- Une protection renforcée de l'environnement, notamment par la prévention des pollutions et risques, via l'outil de gestion des simulations de situations d'urgence et situations d'urgence ;
- Une vérification de la conformité du service avec l'ensemble de la réglementation en vigueur : au moyen d'un outil de veille réglementaire régional qui consolide la réglementation nationale et locale ;
- Une amélioration progressive et en continu des pratiques d'exploitation vis-à-vis de leurs impacts environnementaux notamment au moyen de l'analyse du cycle de vie ;
- Le développement d'un véritable outil de dialogue, renforçant la confiance des partenaires, celle des riverains, des associations de protection de l'environnement, etc. ;
- Un outil de maîtrise des coûts

  Une certification multisite assainissement ISO 14001 version 2015 Hauts de France, regroupant les différentes certifications disponibles sur le périmètre de la région, a été obtenue en 2020. Cette certification permet d'intégrer un Système de Management Environnemental « chapeau », tout en conservant le système déployé au niveau du contrat.

ISO 14001: 2015

5.4 Notre démarche développement durable

Changement climatique, préservation de la biodiversité, accès aux services essentiels pour tous ou encore insertion socio-économique des populations… Ces défis, au cœur du développement durable, impliquent la mise en œuvre d'actions concrètes et la mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires (société civile, institutions et entreprises).

Compte tenu de la nature de ses métiers, SUEZ s'inscrit dans une démarche d'intégration renforcée du développement durable au sein de ses métiers ainsi que de contribution concrète aux enjeux des territoires, dans le cadre d'une approche d'ancrage local.

NOS ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au cœur de la vision stratégique 2030 de l'entreprise présentée en octobre 2019, la Raison d'être de SUEZ, présentée en mai 2020 en Assemblée Générale, est le fruit d'une démarche de consultation avec l'ensemble de ses collaborateurs et parties-prenantes. Elle reflète l'identité du Groupe et exprime les ambitions de l'entreprise face aux défis actuels de la transition écologique et solidaire.

Articulée autour de plans d'actions concrets et d'objectifs chiffrés, la Feuille de Route Développement Durable 2017-2021 constitue, depuis plusieurs années, un levier de transformation du Groupe et un outil de pilotage. Elle matérialise également la contribution aux Objectifs de Développement Durable tels que définis par l'ONU en 2015. Cette feuille de route a été déclinée à l'échelle de la France, et les actions de SUEZ Eau France y contribuent directement.

Afin d'incarner la contribution de SUEZ Eau France à la vision stratégique du Groupe visant à construire « un environnement durable, maintenant ! », la Feuille de Route Développement Durable de Eau France sera actualisée en 2021, en cohérence avec les engagements portés par le Groupe dans le cadre de sa Vision 2030, et avec la Vision stratégique portée par SUEZ Eau France visant à « Faire de la ressource en eau un levier du développement et de la résilience des territoires ».

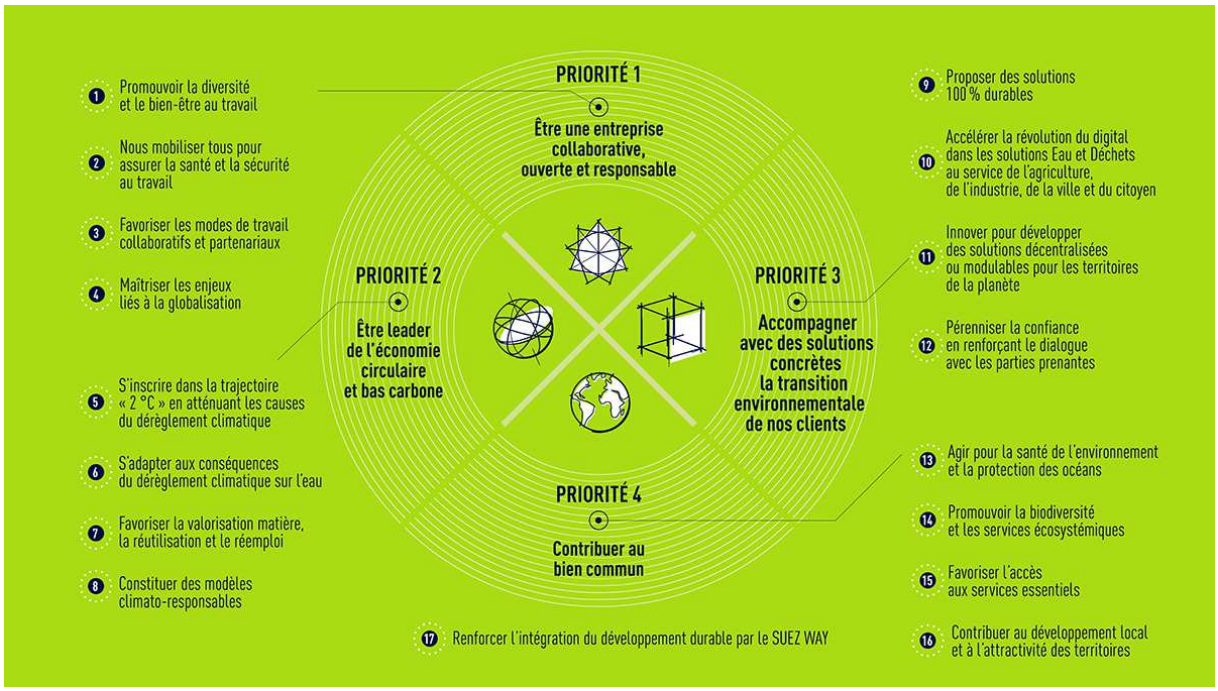

UNE DEMARCHE INTEGREE ET PARTENARIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Au-delà des engagements présentés ci-dessus, SUEZ Eau France déploie des actions concrètes et partenariales contribuant à répondre aux défis du développement durable, au plus près des enjeux de ses territoires d'action.

1. Contribuer à la transition environnementale des territoires

Acteur engagé en faveur de la préservation du capital naturel (eau, air, sol), SUEZ Eau France développe des solutions concrètes en faveur de la transition écologique des territoires.

La préservation de la ressource en eau est un axe majeur des métiers de SUEZ. Développer et mettre à disposition des eaux alternatives constitue notamment un enjeu fort, dans un contexte d'adaptation aux conséquences du changement climatique. SUEZ Eau France propose ainsi des solutions comme la réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des golfs ou encore la réalimentation de nappes phréatiques.
A des échelles territoriales et sur les aires d'alimentation de captage prioritaires, SUEZ engage également des actions concrètes de préservation de la ressource en eau, permettant de réduire les pollutions diffuses « à la source » et d'améliorer la résilience des territoires. Ces démarches sont accompagnées par les Agences de l'eau, à travers le 11e programme sur la période 2019-2024, visant à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique. Elles peuvent prendre la forme de Contrats de territoires eau et climat (CTEC) ou d'Opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE). Elles se traduisent par des actions concertées sur les territoires avec différentes parties prenantes, dont le monde agricole.

Agir en faveur de la préservation de la biodiversité constitue également un axe structurant de la démarche de SUEZ Eau France. En tant que capital naturel des territoires où nous opérons mais aussi en tant que fournisseur de services écosystémiques, la préservation de la biodiversité représente un enjeu fondamental de nos métiers, renforcé dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Elle est intimement liée à la qualité de la ressource en eau et au bon fonctionnement du milieu récepteur. Dans ce cadre, SUEZ a défini dès 2014 une stratégie permettant d'opérationnaliser cet enjeu au sein de ses activités. L'entreprise poursuit par ailleurs une participation active au sein d'initiatives multi-acteurs tant nationales qu'internationales sur cet enjeu.
Dès 2014, SUEZ s'est engagé dans la « Stratégie nationale pour la biodiversité », pilotée par le Ministère en charge de l'écologie. Dans la continuité de cette démarche, SUEZ a réaffirmé son engagement à la SNB à travers l'adhésion en 2020 au dispositif **Entreprises Engagées pour la Nature**

– Act4nature France, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB). SUEZ a ainsi défini un plan d'actions ambitieux et quantifié à l'horizon 2025. Dans le cadre de cette démarche, SUEZ Eau France souhaite ainsi devenir un partenaire de référence pour les collectivités engagées dans des initiatives jumelles, telles que Territoires engagés pour la Nature », à travers l'ensemble de ses solutions en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

Cette initiative fait écho à celle portée par SUEZ à l'international. En 2020, SUEZ a en effet renouvelé ses engagements Groupe dans le cadre de l'initiative Act4nature international, lancée par le réseau d'entreprises « EpE » (Entreprises pour l'Environnement). Celle-ci vise à mobiliser les acteurs économiques en faveur de la protection de la biodiversité, à travers 10 engagements communs et la définition d'engagements datés-chiffrés propres à chaque entreprise, en amont de la COP 15 sur la Diversité Biologique qui se tiendra en 2021.SUEZ a ainsi pris 11 engagements individuels visant à renforcer sa stratégie pour la biodiversité, développer la performance environnementale au service de la biodiversité et proposer des solutions favorables la biodiversité.

Afin de concrétiser ses engagements, SUEZ développe également différents partenariats de recherche et collabore avec des structures reconnues de la société civile, afin de déployer des initiatives innovantes et collaboratives.

Depuis 2008, SUEZ bénéficie du soutien de l'expertise du **Muséum National d'Histoire Naturelle**, via un programme partenarial d'études et de recherche visant à créer des indicateurs de biodiversité adaptés à ses activités, étudier l'insertion des sites de SUEZ au sein des réseaux écologiques, à travers la réalisation d'une thèse doctorale, et valoriser les données de biodiversité issues des sites gérés par le Groupe.

Conscient des enjeux de transition écologique dans les territoires et notamment les métropoles urbaines, SUEZ propose de ce fait des démarches permettant de renforcer l'expérience nature au cœur des villes :

- en mettant ses expertises (eau, déchets, air, biodiversité, smart city) au service des initiatives pour un environnement durable,
- en contribuant à l'élaboration de leur stratégie de résilience urbaine et territoriale,
- en réinventant les usages des biens et des services.
-

Enfin, SUEZ développe des projets innovants en lien avec ses activités, afin de contribuer de manière simultanée à l'adaptation aux effets du changement climatique ainsi qu'à la préservation du capital naturel local. SUEZ propose par exemple la mise en œuvre de **solutions fondées sur la nature**, comme les zones de rejets végétalisées, contribuant simultanément à l'amélioration du fonctionnement des écosystèmes et à l'élimination des micropolluants. Dans cette logique, les zones Libellule® que propose SUEZ sont des zones de rejets végétalisées améliorées, ayant fait l'objet d'un brevet, qui présentent des garanties d'abattement sur certains polluants ciblés. Ce type d'aménagement présente par ailleurs un intérêt éducatif et paysager. Il repose sur des techniques de génie écologique et fait appel à des compétences de modélisation hydraulique.

2. Promouvoir et soutenir le développement économique local

En tant qu'acteur économique, SUEZ Eau France contribue au développement de ses territoires d'implantation en collaborant avec son écosystème local, que ce soit en lien avec les enjeux de l'emploi, de l'insertion socio-économique ou encore de l'innovation.
SUEZ Eau France s'engage ainsi à favoriser l'emploi local, en travaillant notamment avec des entreprises locales et des entrepreneurs sociaux et environnementaux dans le cadre de sa politique d'achats responsables, ou encore en collaborant avec les acteurs locaux de l'emploi (missions locales, Pôle Emploi…).
Pour favoriser l'insertion, SUEZ est ainsi partenaire du programme **« 100 chances, 100 emplois »** initié par Schneider Electric. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi de jeunes de 16 à 26 ans issus des quartiers sensibles, en proposant un parcours d'intégration très structuré, dont une phase de coaching dispensée par les entreprises partenaires. Les jeunes sont ainsi conseillés par des salariés en activité, en complément de l'accompagnement dont ils bénéficient par la Mission locale.

SUEZ Eau France est également partenaire de l'association **Nos Quartiers ont du Talent** (NQT). Véritable facilitateur d'insertion professionnelle, engagé pour l'égalité des chances, NQT pilote l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurales ou de milieux sociaux modestes. Il repose sur un réseau unique et novateur de professionnels expérimentés et en activité.

Enfin, dans le cadre de la Direction de l'Innovation Sociale, le programme **Maison pour Rebondir**, créé en 2012 par SUEZ à Bordeaux, contribue à l'emploi et au développement économique local : de façon directe en favorisant le recrutement de populations éloignées de l'emploi, et de façon indirecte en développant de nouveaux services avec des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Dans ce cadre, différentes actions ont mises en œuvre pour co-construire et proposer des solutions de recrutement avec les partenaires des territoires. Ainsi, face aux difficultés de recrutement d'agents de réseau eau potable et assainissement, la Maison pour rebondir Ile-de-France et l'Entreprise Régionale Paris-Seine-Ouest de SUEZ Eau France ont conçu une formation courte, gratuite (financée par les agences d'intérim d'insertion) et adaptée aux besoins des agences. Construite avec le CFM BTP de Trappes et les agences d'intérim d'insertion ID'EES et HUMANDO, cette formation s'adresse à des personnes en parcours d'insertion professionnelle intéressées par les métiers du Groupe. Après 3 mois de formation les « stagiaires » sont intégrés en intérim d'insertion dans les équipes SUEZ. En 9 mois ils sont opérationnels et peuvent intégrer durablement les équipes de SUEZ. Lancée en 2019, cette formation a permis de recruter à ce jour plus de 20 personnes pour 11 agences de SUEZ en Ile de France.

Dans le cadre de ses engagements, SUEZ met également l'accent sur la sensibilisation à nos métiers, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville au travers du **programme PAQTE**. Sur l'année scolaire 2019/2020, ce sont ainsi 1025 collégiens des QPV qui ont été accueillis en stage au sein de SUEZ.

3. <u>Favoriser la solidarité, réduire les fragilités et mobiliser autour des enjeux sociétaux</u>

Permettre un accès aux services essentiels pour tous implique de mettre en place des dispositifs d'accessibilité et d'accompagnement au plus près des besoins des usagers.

L'accessibilité aux services est un point essentiel de la politique clientèle de SUEZ Eau France. A ce titre, différents outils et actions partenariales favorisant la prise en compte de tous les types de vulnérabilité existantes, que celle-ci soit physique, culturelle, financière ou encore technologique, sont déployés.
Cet engagement se concrétise notamment à travers la mise à disposition de services pour que nos clients aveugles, malvoyants, sourds ou malentendants puissent accéder au service client, selon des

dispositifs adaptés à leurs besoins. Ces services sont développés dans le cadre de partenariats avec des structures spécialisées.

Depuis 2014, **Acceo,** entreprise spécialisée dans l'accessibilité met à disposition des clients sourds ou malentendants, des services de traduction adaptés. SUEZ Eau France a ainsi été la première entreprise du secteur de l'eau et de l'assainissement à proposer un tel service.
Aujourd'hui, Acceo nous aide à être toujours plus inclusifs grâce au déploiement en cours dans nos accueils d'une application permettant la traduction des informations clients au bénéfice des personnes non-francophones.

L'accompagnement des clients fragiles, ou en situation de précarité, constitue également un axe important de notre engagement responsable. Les actions engagées par SUEZ Eau France reposent sur le dialogue avec les acteurs locaux et la mise en œuvre d'actions au plus près des usagers :

- Une méthodologie de **cartographie de la précarité hydrique**, développée par le LyRE, centre de recherche de SUEZ implanté à Bordeaux, a été développée afin d'identifier, sur un périmètre géographique donné, les quartiers au sein desquels l'accompagnement à un meilleur usage de l'eau et à une meilleure maîtrise des budgets est prioritaire. Elle permet d'orienter les plans d'actions et de créer les outils les plus adaptés au regard des enjeux des usagers.
- Par ailleurs, des équipes sont spécialement formées à l'accompagnement des publics fragiles. La **Mission Solidarité Eau**, une équipe de SUEZ dédiée dans les territoires, a ainsi pour objectif de développer des liens avec les acteurs locaux pour la lutte contre la précarité hydrique. Elle collabore avec les acteurs sociaux locaux, comme les CCAS par exemple, et gère les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre comme la contribution aux Fonds de Solidarité Logement.

La mise en place de partenariats avec les acteurs nationaux et locaux de médiation sociale contribue fortement à l'accès aux services pour tous. Elle renforce les opportunités d'identifier les clients fragiles et améliore la qualité du service délivré. Dans ce cadre, SUEZ poursuit son partenariat structurant avec **l'Union Nationale des PIMMS (Points Information Médiation Multi-Services)** et soutient le développement de PIMMS en Régions.
Enfin, favoriser la solidarité et contribuer aux enjeux sociétaux implique de mobiliser tous les acteurs, au premier rang desquels les collaborateurs de SUEZ Eau France. Aussi, l'accent est mis sur l'engagement des collaborateurs dans le cadre d'actions de mécénat et de bénévolat de compétences. Que ce soit dans le cadre d'actions de parrainage/marrainage de personnes éloignées de l'emploi, de présentations métiers auprès de collégiens issus des QPV, ou encore d'actions ponctuelles de ramassage de déchets, nos collaborateurs sont les premiers acteurs de l'engagement durable de SUEZ Eau France en faveur des territoires. En 2019, 196 collaborateurs se sont ainsi impliqués dans des missions de mécénat de compétences.

EVALUATION ET MESURE DE NOS ACTIONS : LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 2030 est le programme de développement durable adopté par les membres de l'ONU en 2015, suite à la conférence de Rio de 2012. Fixant 17 objectifs (les ODD) et 169 cibles (ou sous-objectifs), il aborde toutes les questions de société, est transversal et concerne tous les pays sans distinction, du Nord au Sud. Il fixe le cadre d'actions en faveur d'un développement au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats (les « 5P »).

Fortement impliquée dans cette démarche, la France s'est dotée en 2019 d'une feuille de route mobilisant de nombreux acteurs (publics et privés) et visant à atteindre les ODD fixés. Celle-ci s'articule autour de 6 enjeux prioritaires[1] :
1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

[1] https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368#scrollNav-1

2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Afin de suivre l'état d'avancement des Objectifs de Développement Durable, 232 indicateurs ont été adoptés par la Commission statistique de l'ONU, en 2017, et déclinés en France (98 indicateurs) où l'INSEE en assure le suivi.

Porteurs d'une ambition commune, les ODD rassemblent tous les acteurs, publics comme privés, autour d'objectifs communs. Ce référentiel constitue donc un moyen de mesurer et de suivre les plans d'actions développement durable déployés, notamment au sein d'un territoire, de les mettre en perspective entre eux et d'évaluer les collaborations possibles. Il constitue ainsi un outil de dialogue entre les acteurs.

A ce titre, la Feuille de Route Développement Durable 2017-2021 de SUEZ fait l'objet d'une évaluation au regard de sa contribution aux Objectifs de Développement Durable en établissant, pour chaque engagement, les ODD associés.

La contribution de la Feuille de route aux Objectifs de Développement Durable

ENGAGEMENTS	ODD ASSOCIÉS
1 Promouvoir la diversité et le bien-être au travail	ODD 4, 5, 8
2 Nous mobiliser tous pour assurer la santé et la sécurité au travail	ODD 8
3 Favoriser les modes de travail collaboratifs et partenariaux	ODD 16
4 Maîtriser les enjeux liés à la globalisation	ODD 4, 8, 16
5 S'inscrire dans la trajectoire « 2 °C » en atténuant les causes du dérèglement climatique	ODD 7, 9, 11, 12
6 S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique sur l'eau	ODD 6, 9, 11, 13
7 Favoriser la valorisation matière, la réutilisation et le réemploi	ODD 6, 7, 9, 12
8 Constituer des modèles climato-responsables	ODD 8, 9, 11
9 Proposer des solutions 100 % durables	ODD 9, 12, 17
10 Accélérer la révolution du digital dans les solutions Eau & Déchets au service de l'agriculture, de l'industrie, de la ville et du citoyen	ODD 11, 12
11 Innover pour développer des solutions décentralisées ou modulables pour les territoires de la planète	ODD 9, 11, 13, 17
12 Pérenniser la confiance en renforçant le dialogue avec les parties prenantes	ODD 16
13 Agir pour la santé de l'environnement et la protection des océans	ODD 6, 9, 12, 14
14 Promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques	ODD 15
15 Favoriser l'accès aux services essentiels	ODD 3, 6, 7, 11, 17
16 Contribuer au développement local et à l'attractivité des territoires	ODD 4, 8

5.4.1 Agir en faveur de la biodiversité

La biodiversité est à la fois une partie intégrante du capital naturel des territoires et un fournisseur de services écosystémiques. Elle est intimement liée à la qualité de la ressource en eau et au bon fonctionnement du milieu récepteur.

La protection et la valorisation de la biodiversité font ainsi partie de la politique de responsabilité d'entreprise de l'ensemble des filiales de SUEZ. Elles sont inscrites dans la **Feuille de route développement durable 2017-2021** du Groupe, où l'engagement « Promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques » a pour objectif de généraliser la prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des activités de SUEZ et d'y diffuser les meilleures pratiques.

L'engagement de SUEZ en France dans la **Stratégie nationale pour la biodiversité** a fait l'objet d'une reconnaissance par le Ministère en charge de l'écologie dès 2014. Cet engagement permet d'adopter une approche concrète et structurée en matière de biodiversité et de contribuer à la prise de conscience collective des services rendus par la nature.

En 2018, SUEZ a rejoint ***act4nature***, initiative lancée par EpE (Entreprises pour l'Environnement) et de nombreux partenaires, visant à mobiliser les acteurs économiques français dans la protection de la biodiversité. Dans le cadre de cette démarche, SUEZ a notamment réaffirmé ses engagements de prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et d'intégration de la biodiversité terrestre et marine dans ses programmes de recherche et d'innovation.

Depuis 2008, SUEZ bénéficie du soutien de l'expertise du Muséum National d'Histoire Naturelle, via un programme partenarial d'études et de recherche visant à créer des indicateurs de biodiversité adaptés à ses activités, contribuer aux réseaux écologiques et valoriser les données de biodiversité issues des sites gérés par le Groupe.

La cellule d'experts biodiversité de SUEZ et leur réseau de correspondants en régions permettent de traduire ces engagements par des actions concrètes, en dialogue avec les collectivités et les opérationnels, et en réponse aux enjeux écologiques de chaque territoire.

5.5 Nos offres innovantes

5.5.1 Notre organisation VISIO

Ce sont des postes de pilotage qui permettent pour Visio de gérer les services d'eau et d'assainissement et pour Valovisio d'assurer la gestion et la valorisation des déchets.
Grâce aux capteurs in situ, les équipes de ces centres gèrent en temps réel et à distance les éventuels dysfonctionnements et répondent ainsi rapidement aux besoins de nos clients.

5.5.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

- **Aquadvanced**

Dispositif qui collecte, traite et restitue des données (issues de la supervision, de capteurs ou encore de compteurs communicants) pour permettre une gestion optimale de la qualité de l'eau grâce à la détection intelligente d'évènements comme fuites ou pollutions.

- **SludgeAdvanced (Blockchain)**

Plateforme digitale dédiée à la gestion du parcours de valorisation des boues d'épuration, celle-ci permet de passer d'une traçabilité statique à une traçabilité dynamique. Les clients collectivités ou industriels qui confient la valorisation de leurs déchets organiques à SUEZ peuvent désormais suivre en toute transparence l'ensemble de la filière.

La culture du service et du partenariat.

- **La SEMOP**

Nouvelle forme de gouvernance des services publics locaux, partagée entre la collectivité et l'entreprise, la SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) permet d'impliquer davantage les élus sur les enjeux de l'eau et de l'environnement. Les 1ères SEMOP dans l'eau et l'assainissement en France ont été créées à Dôle dans le Jura à l'initiative partagée de SUEZ et de la collectivité. Le modèle a été dupliqué depuis (la Seyne sur Mer, Vendôme, Dijon, …).

- **Agir pour la capital Naturel**

Lancé en février 2020, le programme Agir pour le capital Naturel a récompensé 4 projets menés en France qui contribuent à la préservation des éléments essentiels, l'eau, l'air et la terre. Cette année le thème était « Biodiversité et Solutions fondées sur la Nature ».

- L'INRAE avec le projet ReVers (REVitalisation des sols Viticoles par inoculation de vers de terre). Ce projet a pour objectif de revitaliser des sols viticoles par inoculation de vers de terre. Il s'inscrit dans une démarche de transition agroécologique pour lutter contre l'appauvrissement des sols grâce à une solution naturelle la lombricologie. Ce projet a obtenu le prix de l'innovation technique et digitale.

- Le projet Fleurs d'Halage est porté par l'association Halage a pour objectif de développer une filière de la fleur française avec un modèle de production et de distribution solidaire et engagé. Le projet Fleurs d'Halage vise à développer la production de fleurs coupées en circuit-court comme activité économique, écologique et responsable sur d'anciennes friches industrielles de la Seine-Saint-Denis, tout en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de se former à de nouveaux métiers. Ce projet a obtenu le prix de l'innovation sociétale.

- Le projet d'escape game porté par G-Addiction a pour objectif de sensibiliser les citoyens et plus particulièrement les jeunes à la préservation de la biodiversité. Ce projet permettra de faire de l'éducation à la citoyenneté et de rendre la jeunesse actrice de la préservation de nos richesses naturelles. Ce projet a également obtenu un prix coup de cœur.

- Le projet Biolit porté par l'association Planète Mer repose sur une application mobile de science participative sur la biodiversité littorale. L'objectif de cette application est de partager des

observations de faune et flore littorale pour mieux connaitre et mieux protéger les écosystèmes côtiers, et d'animer une communauté d'observateurs pour échanger et faciliter les transferts de compétences sur le littoral. Ce projet a obtenu le prix coup de cœur du jury Agir pour le Capital Naturel.

- **L'activité Eau France de SUEZ a fait de la satisfaction client un impératif qui guide, en continu, l'action de l'ensemble de ses collaborateurs.**

Répondre aux attentes des usagers, dans un délai rapide, leur offrir plus de liberté et de facilité dans la gestion de leur quotidien et surtout, écouter et anticiper leurs besoins sont les clés de voûte de cette relation. Nous avons fait le choix de fonder notre expertise client sur une organisation qui combine un ancrage territorial fort et des services personnalisés. Une stratégie qui porte ses fruits. L'entreprise est aussi reconnue pour la qualité de sa relation client usager. Elle a été élue pour la deuxième année consécutive « Meilleur service clients de l'année » pour son contrat Saint Etienne Métropole.

SUEZ au service de l'environnement et de la qualité de vie

- **Réutiliser les eaux usées traitées pour préserver les ressources**

Le **golf international du Cap d'Agde** est arrosé à 75 % par des eaux usées traitées par ultrafiltration à la place d'eau potable. La **REUT** (traitement et réutilisation des eaux usées), le premier projet en France à obtenir l'arrêté préfectoral depuis 2014, permet d'économiser 235 000 m3 d'eau potable en période estivale.
Chaque année en France, SUEZ dépollue 820 millions de m3 d'eaux usées et permet à ses clients d'éviter l'émission de plus de 3,1 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

- **Les solutions Air**

SUEZ a fait de la qualité de l'air un véritable enjeu de recherche et d'innovation en proposant des solutions qui s'appuient sur les nouvelles technologies et qui s'inspirent de la nature. Le dispositif IP'air améliore ainsi la qualité de l'air dans le métro en réduisant la pollution aux particules fines. Autre dispositif, **Combin'Air**, **a été installé dans une cour d'école de Poissy**, il absorbera les particules fines, le dioxyde d'azote et les composés organiques volatiles pour créer « une bulle d'air pur ».

- **Des technologies pour protéger les littoraux et milieux aquatiques**

Le centre de recherche Rivages Pro Tech situé à Bidart (64) est un centre d'expertise technique et scientifique spécialisé dans la gestion des milieux aquatiques, eaux de baignade et zones portuaires. Ce centre développe et applique des technologies d'océanographie opérationnelle de soutien aux pouvoirs locaux pour la gestion des zones côtières.

- **S'inspirer de la nature**

Les zones libellules sont des zones de liberté biologique et de lutte contre les polluants émergents imaginées et développées par SUEZ. Solution fondée sur la nature, elle complète le traitement classique des stations de traitement d'eaux usées en se basant sur la capacité épuratoire de la nature.

5.6 Nos actions de communication

5.6.1 Les actions de communications pour SUEZ Eau France

- **Parlez-vous SUEZ**

Pour vous faire découvrir nos métiers et nos expertises, nous avons réalisé de courtes vidéos, à retrouver sur tous nos réseaux sociaux. Chloé, l'animatrice de cette série vidéo, sera accompagnée dans chaque épisode par l'un de nos collaborateurs pour qu'il puisse expliquer de façon simple et pédagogique ce qui se cache derrière des mots techniques ou des acronymes : ultrafiltration membranaire, puits de carbone, décarbonatation, CSR, prévision de la qualité des eaux de baignade, rendement de réseau …

- **Semaine européenne de réduction des déchets**

SUEZ a voulu savoir si la crise sanitaire avait eu un impact sur les comportements des Français. 34% des Français ont modifié leurs pratiques en matière de réduction des déchets, selon une étude réalisée par SUEZ à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets. La campagne de communication qui a accompagné la sortie de cette étude a permis de poursuivre la pédagogie sur le sujet de la réduction des déchets via le recyclage et le réemploi notamment.

- **Le salon des maires et des collectivités locales 100% digitale du 24 au 26 novembre**
- **Pollutec Online du 1er au 4 décembre**

A l'occasion de ces deux salons qui se sont déroulés exclusivement en ligne, SUEZ a présenté, lors de webinaires, SludgeAdvanced, le portail digital de la valorisation organique et l'offre Covid City Watch pour détecter de manière précoce les marqueurs du virus SARS- COV-2 dans les réseaux d'assainissement.

Les actualités commerciales 2020 de SUEZ en France

En 2020, SUEZ a renforcé ses activités dans l'hexagone et a su conquérir ou reconquérir de nombreux contrats grâce à une dynamique commerciale et politique d'innovation ambitieuse et différenciante au service de ses clients.

Activités Eau

- **Stéphanoise des Eaux « Elu Service Client de l'année 2021 »** dans la catégorie « Distribution d'eau », c'est la société Stéphanoise des Eaux, filiale du groupe SUEZ et délégataire du service de l'eau potable et de l'assainissement de Saint-Etienne Métropole, qui est lauréate. Cette victoire salue l'engagement des 130 collaborateurs Stéphanoise des Eaux pour satisfaire les 213 000 usagers de la Métropole grâce à une relation client de proximité.

- **SUEZ et Vauban Infrastructure** intensifient leur partenariat pour investir 1 milliard d'euros et accompagner les collectivités dans une relance verte.

- **Inauguration en région Ile de France à Poissy, d'une solution innovante pour améliorer la qualité de l'air**.

- **SUEZ a offert 12 500 masques chirurgicaux aux PIMMS**.

- **Dijon Métropole** a attribué la délégation de service public à SUEZ pour une durée de 9 ans. La forme contractuelle adoptée réunit l'eau et l'assainissement en permettant à la collectivité d'être acteur et partenaire du délégataire au travers d'une SEMOP (Société d'Économie Mixte

à Opération Unique). Dijon Métropole détient 49% du capital et SUEZ les 51% restant de cette société d'économie mixte à opération unique : **Odivéa**.

- La **Métropole Aix Marseille-Provence** a renouvelé sa confiance à SUEZ sur le territoire d'Istres Ouest-Provence pour plus de 8 ans la gestion des services de l'eau et d'assainissement pour les communes de Fos-sur-mer, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Activités Recyclage et Valorisation

- **SUEZ et Bouygues Construction testent leurs premiers modèles d'assistant numérique pour les opérateurs du bâtiment et de l'industrie** (ANOBI®)

- **Dijon Métropole, SUEZ et DIEZE facilitent le geste de tri** avec une nouvelle application mobile grand public.

- **Collecte des déchets 100% électrique :** SUEZ et Renault Trucks partenaires en Ile de France.

- **Reprenonsleschantiers.fr**, un dispositif complet pour accompagner les professionnels du BTP pour la reprise des chantiers de construction.

- Pour accompagner la reconversion urbaine de **Nantes Métropole** et proposer de nouvelles solutions aux entreprises, les entreprises SUEZ et CHARIER ont regroupé leurs expertises pour réaliser l'Ecopôle, afin de renforcer les solutions de recyclage et de valorisation des déchets sur le territoire de la Métropole.

- SUEZ a signé avec la ville de **Rueil-Malmaison** un contrat de propreté urbaine pour une durée de 7 ans couvrant de nombreuses prestations comme le balayage, le collecte des corbeilles urbaines, la viabilité hivernale, le désherbage, la collecte des mégots et des dépôts sauvages, l'enlèvement des graffitis …

Retrouvez nos actualités sur notre site http://www.suez.fr

6 Glossaire

© SUEZ / Getty Images

PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
  Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.

- **Abonné domestique ou assimilé**
  Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

- **Abonnement**
  L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).

- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
  L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

- **Assainissement collectif**
  L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.

- **Autorité organisatrice**
  Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

- **Avaloir**
  Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
  Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
  Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.

- **Certification ISO 14001**
  Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
  Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, …) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**
  Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**
  Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**
  Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**
  Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**
  Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**
  Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**
  Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**
  Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**
  Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**
  Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**
  L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

- **Habitant**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**
  Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**
  L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
  L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**
  Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**
  Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
  Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**
  Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH4) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO3) ou nitrite (NO2). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

  NGL = NK + NO2 + NO3

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, …).

- **Nombre d'habitants**
  Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**
  Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**
  Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage).
  Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
  Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "déssableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.
  Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**
  potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**
  Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**
  Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, …).

- **P total**
  Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO_4**
  Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

R

- **Réclamation**
  Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**
  Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**
  Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**
  Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**
  Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**
  C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**
  Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**
  Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEU).

- **Système d'assainissement**
  Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**
  Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**
  Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**
  Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**
  Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard…).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**
  Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**
  Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**
  Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

  Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**
  Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.
Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.
Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)**
  Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

  Formule = nombre d'abonnés/nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectifx100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**
  Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :
  - le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
  - l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

  Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

  L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :
  - les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
  - les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

  Partie A : plan des réseaux (15 points)
  - **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
  - **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

  Partie B : inventaire des réseaux (30 points)
  - **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
    . **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
    . **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
  - **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …).
- **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
- **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
- **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**
  Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

  Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**
  Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

  Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

  Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**
  Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

  Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**
  Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

  Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'usager/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**
  L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

  Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**
  Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

  Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**
  Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

  Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, …).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Annexes

© SUEZ / iStock

7.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877

En matière de commande publique, cette loi :
prévoit que jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, ces dispositions étant applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 100 000 € hors taxes, à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots (le Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires prévoyait ce relèvement jusqu'au 10 juillet 2021 inclus) ;
complète la liste des hypothèses justifiant que certains marchés puissent être conclus sans publicité ni mise en concurrence par la situation dans laquelle le respect d'une telle procédure serait manifestement contraire à un motif d'intérêt général ;
crée un dispositif de circonstances exceptionnelles, qui pourra être mis en œuvre par décret, dans le but de permettre aux acheteurs et aux opérateurs de surmonter les difficultés liées à une nouvelle crise majeure.

Elle entérine les mesures de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042007254/ portant diverses mesures en matière de commande publique :
de protection des entreprises en redressement judiciaire, en leur permettant de soumissionner dès lors qu'elles bénéficient d'un plan de redressement, et en interdisant aux autorités cocontractantes de résilier un contrat au seul motif d'un placement en redressement judiciaire ;
l'obligation de prévoir dans les marchés globaux une part minimale d'exécution que le titulaire devra confier à des PME ou artisans – cette part constituant en outre un critère de sélection afin d'inciter les candidats à dépasser cette part minimale.

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/

Cette loi a complété le code de la commande publique notamment en imposant aux acheteurs, lorsqu'ils achètent des « constructions temporaires », d'exclure celles qui ont fait l'objet « *d'un reconditionnement pour réemploi, sous réserve que leurs niveaux de qualité et de sécurité soient égaux à ceux des constructions neuves de même type. Ils tiennent compte des incidences énergétiques et environnementales de la construction sur toute sa durée de vie* » (art. 56 créant un article L. 2172-5) ;

Elle prévoit (art. 58) en outre qu'à compter du 1er janvier 2021, sauf notamment contrainte technique significative liée à la nature de la commande publique, les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/ **a** autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure afin de « *faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et aux conséquences des mesures prises pour limiter cette propagation (...)* » en prenant notamment toute mesure « *Adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique ainsi que les stipulations des contrats publics ayant un tel objet* ».

Dans ce cadre, a été adoptée l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis

au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041755875/

Cette ordonnance est applicable, sauf mention contraire, aux contrats soumis au code de la commande publique ainsi qu'aux contrats publics qui n'en relèvent pas, « *en cours ou conclus durant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus* ».

Elle prévoit :
Dans les procédures alors en cours, la prolongation des délais de réception des candidatures et des offres, pour permettre aux opérateurs économiques de présenter leur candidature ou de soumissionner et l'aménagement des modalités de mise en concurrence prévues dans les documents de la consultation lorsqu'elles ne pouvaient pas être respectées ;
La possibilité de prolonger les contrats arrivés à terme entre le 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 lorsque l'organisation d'une procédure de mise en concurrence ne pouvait être mise en œuvre.
La dispense d'examen préalable par le comptable public pour prolonger un contrat de concession au-delà de la durée maximum de 20 ans dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des ordures ménagères et autres déchets.
L'aménagement du régime des avances, entériné par le décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics (cf. ci-après).
La dispense d'avis préalable de la commission de DSP et de la commission d'appel d'offres pour les projets d'avenants aux DSP et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.
Des mesures de protection des titulaires en cas de difficultés d'exécution du contrat :
La prolongation des délais d'exécution d'obligations ne pouvant être respectés ou nécessitant des moyens dont la mobilisation ferait peser sur le titulaire une charge manifestement excessive.
Lorsque le titulaire est dans l'impossibilité d'exécuter tout ou partie d'un bon de commande ou d'un contrat : l'exonération de pénalités, de sanctions et de responsabilité,
La faculté pour l'acheteur de conclure un marché de substitution avec un tiers (à l'exclusion d'une exécution aux frais et risques du titulaire initial),
L'indemnisation par l'acheteur des dépenses engagées par le titulaire lorsqu'elles sont directement imputables à l'exécution d'un bon de commande annulé ou d'un marché résilié ;
En cas de suspension par l'acheteur d'un marché à prix forfaitaire, le règlement sans délai du marché.
En cas de suspension de l'exécution d'une concession, la suspension de tout versement d'une somme au concédant, et la faculté pour l'opérateur économique de solliciter une avance sur le versement des sommes dues par le concédant.
En cas de modification par le concédant des modalités d'exécution prévues au contrat, le droit pour le concessionnaire à une indemnité destinée à compenser le surcoût qui résulte de l'exécution, même partielle, du service ou des travaux.
La suspension du paiement de la des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public lorsque les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière.

L'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042007254/ **a complété ces mesures en prévoyant que, jusqu'au 31 décembre 2023 l**orsque la capacité économique et financière des opérateurs économiques nécessaire à l'exécution du marché ou du contrat de concession est appréciée au regard du chiffre d'affaires, l'acheteur ou l'autorité concédante ne tient pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042430428

Ce décret est venu, dans le prolongement de l'ordonnance du 25 mars 2020, simplifier les conditions d'exécution financières des marchés publics en supprimant le plafonnement des avances à 60 % du montant du marché et l'obligation de constituer une garantie à première demande pour bénéficier d'une avance d'un montant supérieur à 30 %.
Il précise en conséquence les modalités de remboursement des avances versées.

Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042185089

Cet arrêté, pris en application des articles R. 2191-46 et R. 2391-28 du code de la commande publique, a abrogé et remplacé l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics, en a actualisé les mentions du fait de l'évolution des règles financières et des usages bancaires qui en résultent.

Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041606141

Cet arrêté, prévu par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, fixe le modèle d'avis standard qui deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2022 pour les marchés publics répondant à un besoin compris entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet : dévolution d'un droit de dérogation des préfets aux normes réglementaires.
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041789766/

Le décret pérennise, suite à une expérimentation menée pendant près de 2 ans, la faculté donnée aux préfets de région et de département, en métropole et outre-mer, de déroger aux normes arrêtées par l'administration de l'Etat pour un motif d'intérêt général. A cet effet, il autorise le représentant de l'Etat dans la région ou le département à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certains domaines, afin de tenir compte, sous certaines conditions, des circonstances locales. Les domaines ont les suivants :
1° Subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ;
2° Aménagement du territoire et politique de la ville ;
3° Environnement, agriculture et forêts ;
4° Construction, logement et urbanisme ;
5° Emploi et activité économique ;
La dérogation doit répondre aux conditions suivantes :
1° Être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales ;
2° Avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques ;
3° Être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France ;
4° Ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.
La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Le décret est entré en vigueur le lendemain du jour de sa publication.

Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041920697/

Publics concernés : collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, services déconcentrés de l'Etat.
Objet : modalités de mise en œuvre des demandes de prise de position formelle adressées au représentant de l'Etat, préalablement à l'adoption d'un acte par les collectivités territoriales, leurs groupements, ainsi que leurs établissements publics. L'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités, à leurs groupements ainsi qu'à leurs établissements publics d'adresser au préfet un projet d'acte assorti d'une demande de prise de position formelle sur une question de droit portant sur le projet d'acte et relative à la mise en œuvre d'une disposition

législative ou réglementaire régissant l'exercice de leurs compétences, ou bien les prérogatives dévolues à leur exécutif, s'agissant par exemple des pouvoirs de police. Le décret précise les modalités d'application de cette disposition législative. Il organise la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné, en fixant les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, en précisant le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, et en fixant un point de départ au délai de trois mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Arrêté du 30 juin 2020 fixant la liste des organismes ou services chargés d'une mission de service public pouvant mettre en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité de répondre à une alerte sanitaire, dans les conditions définies à l'article 67 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071298/

ASSAINISSEMENT

LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 POUR LA GESTION DE L'AUTOSURVEILLANCE ET LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES

A/Gestion de l'autosurveillance

Les articles 1 et 8 D de l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période (**https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041755644/2021-01-05/**) précisent que les délais imposés par l'administration à toute personne pour réaliser des contrôles et des travaux ou pour se conformer à des prescriptions de toute nature sont suspendus du 13 mars 2020 jusqu'à la fin de l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire (le 24 mai à cette date). L'autosurveillance a donc été suspendue à partir du 13 mars 2020.

L'article 1 Décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (**https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041812533**) a ensuite imposé la reprise des délais de réalisation des mesures d'autosurveillance prévues à l'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 et de transmission aux services de police de l'eau des données relatives aux installations de collecte et de traitement des eaux usées prévue par l'article 19 de cet arrêté.

Les mesures de pollution réalisées en entrée et en sortie de stations de traitement des eaux usées ainsi que la transmission des données prévue au précédent alinéa devaient reprendre selon les modalités habituelles. Toutefois, en cas d'impossibilité résultant des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de la Covid- 19, ces mesures pouvaient être réalisées selon les modalités suivantes :
Concernant les stations de traitement des eaux usées pour lesquelles au moins cinquante-deux mesures de pollution par an sont requises (≥ 30 000 EH) : Ces dernières pouvaient être remplacées par les mesures d'autocontrôle réalisées par l'exploitant de la station de traitement des eaux usées et transmises au préfet selon la fréquence définie à l'article 19 de l'arrêté précité ;
Concernant les autres stations de traitement des eaux usées (< 30 000 EH) : les mesures non réalisées pouvaient être reportées après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 (LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19).
La loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire et le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ont mis fin à l'état d'urgence sanitaire le 10 juillet à minuit.

A partir du 11 juillet 2020, les modalités de l'arrêté du 21 juillet 2015 sont redevenues applicables et en particulier les obligations relatives à l'autosurveillance des stations d'épuration.

Pour cette année 2020, il est donc possible de synthétiser les évolutions réglementaires selon le tableau suivant.

Période	1/01 au 12/03	13/03 au 21/04	22/04 au 10/07	Depuis le 11/07
STEU ≥ 30 000 EH	Autosurveillance normale	Suspension de l'autosurveillance	Remplacement par mesures d'autocontrôle	Autosurveillance normale
STEU < 30 000 EH			Report des mesures	Autosurveillance normale + programmation des bilans prévus entre le 22/04 et le 10/07

B) Gestion de la valorisation agricole des boues – Arrêté du 30/04/2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

L'avis de l'ANSES n° 2020-SA-0043 du 27 mars 2020 a interdit la valorisation agricole des boues non hygiénisées au sens de l'arrêté du 8/01/1998 en raison des risques éventuels liés à la propagation de la covid-19.
https://www.anses.fr/en/system/files/MFSC2020SA0043.pdf

Arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041845678/

Cet avis s'est matérialisé réglementairement par l'entrée en vigueur de l'arrêté du 30/04/2020 qui précise que seules peuvent être épandues :
a) Les boues extraites avant le début d'exposition à risques pour le covid-19 ;
b) Les boues extraites après le début d'exposition à risques pour le covid-19 et répondant aux critères d'hygiénisation prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 (Salmonella < 8 NPP7/10 g matière sèche (MS) ; entérovirus < 3 NPPUC/10 g MS ; œufs d'helminthes pathogènes viables < 3/10 g MS) ;
c) Les boues extraites après le début d'exposition à risques pour le covid-19 et répondant aux critères d'hygiénisation prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003.
La date à prendre en compte pour le début d'exposition à risques pour le covid-19 a été définie, pour chaque département.

Cet arrêté précise également que les boues visées au point b) du paragraphe précédent doivent faire l'objet d'une surveillance complémentaire qui consiste en l'une ou plusieurs des mesures suivantes :
Un enregistrement du suivi des températures dans le cas de la digestion anaérobie thermophile et du séchage thermique ;
Un enregistrement journalier du pH dans le cas du chaulage ;
Un enregistrement du suivi des températures, de la durée de compostage et du nombre de retournements dans le cas du compostage ;
Un doublement, pour l'ensemble des traitements, de la fréquence des analyses microbiologiques prévues à l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 et notamment celle de la surveillance des coliformes thermotolérants.

Pour les boues visées au point c) du paragraphe ci-dessus, chaque lot doit faire l'objet d'un enregistrement du suivi des températures, de la durée de compostage et du nombre de retournements.
En raison de l'état sanitaire, les dispositions de cet arrêté sont toujours en vigueur.

L'ACTUALITE REGLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT HORS COVID 19

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/

Cette loi porte sur d'innombrables thématiques mais ce qu'il faut en retenir concernant l'assainissement réside dans son article 86 :

« L'autorité administrative compétente détermine par voie réglementaire les conditions dans lesquelles les boues d'épuration peuvent être traitées par compostage seules ou conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues.
« L'autorité administrative compétente détermine par voie réglementaire les conditions dans lesquelles les digestats issus de la méthanisation de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des digestats. »

Cette loi a introduit une exception au principe d'interdiction de mélange des biodéchets (dont font partie les matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales) pour permettre le maintien de la filière compostage. Cette interdiction a été posé par le décret du 10 mars 2016 qui a introduit dans le bloc déchets *Art. D. 543-226-1. – Il est interdit de mélanger des biodéchets triés par leur producteur ou détenteur avec d'autres déchets n'ayant pas fait l'objet d'un même tri. »*

Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042169391/

Cette ordonnance est importante pour la mise en œuvre de la loi AGEC. Concernant spécifiquement l'assainissement, l'ordonnance insère la définition du biodéchet dans l'article L 541-1-1 du code de l'environnement :
« Biodéchets : les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ;
Elle précise également :
« Art. L. 541-21.-I.-Les déchets collectés séparément afin de faire l'objet d'une opération de préparation en vue de la réutilisation, de recyclage ou d'autres opérations de valorisation ne sont pas mélangés avec d'autres déchets ou matériaux ayant des propriétés différentes.
Le I de l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement est ainsi modifié :
1° La première phrase du premier alinéa est remplacée par trois alinéas ainsi rédigés :
« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :
«-soit une valorisation sur place ;
«-soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. » ;
A compter du 1er janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an.
Cette obligation s'applique également à tous les producteurs de biodéchets conditionnés dans des emballages, y compris si ces emballages sont non compostables. Leurs modalités de gestion et de valorisation sont précisées par décret.
Les biodéchets entrant dans un traitement aérobie ou anaérobie ne peuvent être considérés comme recyclés que lorsque ce traitement génère du compost, du digestat ou un autre résultat ayant une quantité similaire de contenu recyclé par rapport aux intrants, qui doit être utilisé comme produit, matière ou substance recyclés. A compter du 1er janvier 2027, les biodéchets entrant dans un traitement aérobie ou anaérobie ne sont considérés comme recyclés que si, conformément au présent article L. 541-21-1, ils ont été triés à la source.

Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042413404

Ce texte entraine soit des modifications de nature calendaire soit de nouvelles obligations. On peut les résumer à cinq thèmes principaux :

L'obligation pour les maitres d'ouvrage d'étendre la réalisation de l'Analyse des Risques de Défaillance (ARD) au système de collecte

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage de stations d'épuration de capacité nominale supérieure à 200 équivalents habitants (EH) de réaliser avant leur mise en service « une analyse des risques de défaillance (ARD), de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles » sur le périmètre de la station.
Cette étude vise à étudier la fiabilité d'une station d'épuration vis-à-vis du respect de ses objectifs de traitement épuratoire. Elle permet donc de repérer les équipements à risque pouvant impacter la qualité du rejet en cas de dysfonctionnement (et par conséquent la qualité du milieu et les usages à l'aval) et de proposer des mesures pertinentes pour maîtriser ces risques.
Pour toutes les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH, les maîtres d'ouvrage devaient réaliser cette ARD au plus tard pour le 31/12/2017.
Désormais, l'ARD doit être étendue au périmètre du système de collecte. Elle reste de la responsabilité du maître d'ouvrage.
Cette nouvelle ARD étendue au système de collecte doit être transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

	CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
	< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥10 000 EH)
ARD du système d'assainissement	Réhabilitation ou renouvellement STEU	31/12/2023	31/12/2021

La réalisation du diagnostic périodique qui s'inscrit dans une démarche plus engageante de la part des collectivités

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage des agglomérations de moins de 10 000 équivalents-habitants, la réalisation d'un diagnostic périodique du système d'assainissement, avec une mise à jour suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans. Pour les agglomérations de 10 000 équivalents-habitants et plus, le diagnostic périodique était remplacé par la mise en œuvre d'un diagnostic permanent.

Les principales modifications apportées par le nouveau texte concernent :
L'extension de la réalisation du diagnostic périodique aux systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants. Le diagnostic périodique constitue donc maintenant une obligation pour tous systèmes d'assainissement d'une capacité supérieure à 20 équivalents-habitants ;
La définition d'un échéancier pour la réalisation du diagnostic périodique. Pour les systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale de 10 000 équivalents-habitants, ce document devra être établi pour le 31/12/2021.

Le nouveau texte réglementaire modifie très peu le contenu et les objectifs de ce diagnostic périodique. Toutefois, on notera un changement et deux obligations supplémentaires respectivement :
Le critère pris en compte pour les échéances de mise en œuvre n'est plus la taille de l'agglomération mais celle du système d'assainissement ;
L'évaluation de la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;
L'identification des principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte.

Le diagnostic périodique et le programme d'actions chiffré et hiérarchisé en découlant, ainsi que les zonages prévus à l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales doivent être transmis aux Services de Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau.
Ces documents ont pris une importance plus grande car ils constituent dorénavant le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement, qui doit être mis à jour avec une fréquence minimale de 10 ans. Son élaboration reste de la responsabilité du maître d'ouvrage du système de collecte.
Le nouveau texte s'applique aux systèmes d'assainissement existants dûment autorisés ou déclarés, ou ceux pour lesquels le dossier de demande a été régulièrement déposé.

Le diagnostic périodique du système de collecte doit être transmis aux Services de l'Eau selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

		CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
		< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥ 10 000 EH)
Diagnostic périodique	Avant le 14/10/2020	A faire mais pas d'échéance définie		Non applicable
	Depuis le 14/10/2020	31/12/2025	31/12/2023	31/12/2021

La réalisation du diagnostic permanent est étendue aux systèmes d'assainissement de plus de 2 000 équivalents habitants

L'ancienne version de l'arrêté du 21 juillet 2015 imposait aux maîtres d'ouvrage des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants, la réalisation d'un diagnostic permanent du système d'assainissement. L'échéance était fixée au 31/12/2020. Les principales modifications apportées par le nouveau texte concernent :

L'extension de la réalisation du diagnostic permanent aux systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale à 2 000 équivalents-habitants. Il constitue donc une nouvelle obligation pour les systèmes d'assainissement compris entre 2 000 équivalents-habitants et 10 000 équivalents-habitants ;

Le report d'un an du délai de réalisation du diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de capacité supérieure ou égale de 10 000 équivalents-habitants. Pour ces derniers, le document devra être établi au plus tard pour le 31/12/2021.

Le nouveau texte réglementaire ne modifie pas le contenu et les objectifs du diagnostic permanent qui doit toujours être transmis aux Services de Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau. L'élaboration du diagnostic permanent reste de la responsabilité du maître d'ouvrage du système d'assainissement. Il doit être transmis au plus tard selon l'échéancier du tableau ci-dessous.

		CBPO du système d'assainissement ($kgDBO_5/j$)		
		< 120 (< 2 000 EH)	120 ≤ - < 600 (2 000 EH ≤ - < 10 000 EH)	≥ 600 (≥ 10 000 EH)
Diagnostic permanent	Avant le 14/10/2020			31/12/2020
	Depuis le 14/10/2020		31/12/2024	31/12/2021

La création d'un registre électronique « patrimonial » pour les systèmes d'assainissement de capacité nominale comprise entre avec 20 EH et 200 EH.

Ce registre électronique doit être établi pour les systèmes d'assainissement de capacité comprise entre 20 équivalents-habitants et 200 équivalents-habitants. Il est administré par les Services de la Police de l'Eau et le Ministère de la Transition Ecologique. Le contenu de ce registre est détaillé dans l'annexe 4 de l'arrêté du 31 juillet 2020.

Dès que ce registre sera mis en ligne par le Ministère de la Transition Ecologique, le maître d'ouvrage y accèdera selon les modalités disponibles auprès des Services de Police de l'Eau et devra le renseigner.

Pour les nouvelles stations de traitement des eaux usées, cet enregistrement sera réalisé dans un délai de deux mois après leur mise en service.

En cas de modification des informations lors de la vie des installations ou du service, les maîtres d'ouvrage devront mettre à jour le registre au plus tard un mois après que cette modification est effective

Il appartiendra au maître d'ouvrage de(s) la station(s) d'épuration et /ou du(des) réseau(x) de collecte de mettre à jour ce registre dès sa mise en service par le Ministère de la Transition Ecologique.

L'intégration dans l'arrêté du 21 juillet 2015 de modalités d'évaluation de la conformité de la collecte.

Ces modalités avaient été définies dans la Note technique du 07 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015. Pour mémoire, le maître d'ouvrage doit choisir un des trois critères ci-dessous :
Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie, sur le mode unitaire ou mixte, par le système de collecte ;
Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte concerné ;
Moins de 20 jours de déversement sont constatés au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance réglementaire.

Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042413484

Cet arrêté vise le maître d'ouvrage de l'installation de stockage et les producteurs de boues. Les modifications apportées visent les modalités de gestion des zones de stockage des boues :

Une interdiction de procéder à un dépôt temporaire en bout de champs en dehors des périodes d'épandage
Une gestion plus contraignante des dépôts temporaires sur les parcelles pendant les périodes d'épandage
Le dépôt temporaire de boues, sur les parcelles d'épandage et sans travaux d'aménagement, n'est autorisé qu'après réception des résultats d'analyses des boues.
Des précisions sur la conception et le dimensionnement des zones de stockage des boues
Des prescriptions particulières en cas d'apports de boues extérieures
Les ouvrages de stockage sont également conçus afin de permettre une répartition des boues en un ou plusieurs lots clairement identifiés et analysées.
En cas de regroupement ou de mélange de boues provenant de stations de traitement distinctes sur un même ouvrage de stockage, l'exploitant de l'ouvrage de stockage demande à chaque producteur de boues, avant d'admettre les boues de vérifier leur admissibilité.
En application du principe de non-dilution, tout lot de boues présentant une non-conformité analytique est refusé par l'exploitant.
Une traçabilité plus forte et plus contraignante dans le temps
Les informations relatives aux boues sont conservées pendant dix ans par l'exploitant et tenues à disposition du service de police de l'eau.
Quelques analyses supplémentaires sur la caractérisation agronomique des sols
2 paramètres supplémentaires (Capacité d'échange cationique (CEC) et Humidité résiduelle (%)) sont désormais exigés.
Les analyses des oligo-éléments sont réalisées dans le cadre de l'étude préalable d'épandage puis à une fréquence minimale de dix ans.
Le texte est entré en vigueur depuis le 14/10/2020.

Instruction du Gouvernement du 18 décembre 2020 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45098
Cette instruction vise à rappeler la nécessité de porter une attention particulière aux dispositions en vigueur concernant la conformité des systèmes d'assainissement et le respect des exigences européennes relative à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines. Les niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et les risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne nécessitent une forte implication des préfets afin d'accompagner les collectivités au bon niveau.

Rappel d'un principe d'abord : Le droit en vigueur confie ainsi au bloc communal la responsabilité première de la bonne mise en œuvre de ce service public essentiel délivré à la population.

Actions prioritaires : Les préfets sont tenus de prendre toutes les mesures adaptées pour inciter les collectivités à respecter, dans les plus brefs délais, le droit national et européen concernant la collecte

et le traitement des eaux usées urbaines ainsi que la surveillance de ces installations, quelle que soit leur taille. Le texte rappelle le panel des sanctions à la disposition des préfets.
Les actions seront prioritairement orientées vers les maîtres d'ouvrage concernés par une démarche contentieuse de la Commission européenne et qui doivent encore poursuivre ou engager des travaux pour se mettre en conformité.
Les services préfectoraux doivent également veiller à la mise aux normes des systèmes d'assainissement nouvellement non-conformes en mettant en œuvre les mêmes outils de police et de contrôle.

Transparence dans l'action : un état des lieux de la situation de l'assainissement dans votre département, des actions réalisées et restant à conduire sera présenté par les services préfectoraux aux collectivités, agences de l'eau, exploitants.

EAU POTABLE

LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (art 118) : Droit de préemption *pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine ».*
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039681877/
Cet article crée dans le code de l'urbanisme un nouveau *« droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine»* (art. L. 218-1 et suiv.). Ce nouveau droit de préemption porte sur « des surfaces agricoles » et doit porter sur « un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ».
Il a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement. Toutes les préemptions devront donc strictement porter sur cet objet et ne pas s'étendre à d'autres motifs. L'arrêté précisera la zone préemptable.
L'initiative doit en revenir aux communes ou groupements de communes compétents pour contribuer à la préservation de la ressource en eau en application de l'article L. 2224-7 du CGCT. Ce droit de préemption est institué par « l'autorité administrative de l'État » par arrêté après avis *:*
Des communes, des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme
Des chambres d'agriculture
Et des SAFER et d'établissement rural concernés par la délimitation des zones de préemption.
Les biens acquis devront cumulativement :
Être intégrés dans le domaine privé de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui les a acquis.
Être « *utilisés qu'en vue d'une exploitation agricole »* qui doit être compatible avec l'objectif de préservation de la ressource en eau. Pas d'autre usage n'est possible.
La commune ou le groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource doit ouvrir, dès institution d'une zone de préemption, un registre sur lequel sont inscrites les acquisitions réalisées et mentionnée l'utilisation effective des biens acquis.
Ces biens pourront donner lieu à baux ruraux ou être concédés temporairement à des personnes publiques ou privées, à la condition de les utiliser dans le respect d'un cahier des charges, qui prévoira les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et sera annexé à l'acte de vente, de location ou de concession temporaire. Des clauses environnementales pourront être intégrées dans les baux.
Ce droit de préemption ne prime pas sur les autres droits de préemption que prévoit déjà le code de l'urbanisme.
Les articles L. 218-8 à -11, nouveaux, du Code de l'urbanisme fixent les étapes de la procédure à respecter à l'égard du propriétaire.
Instruction du Gouvernement du 5 février 2020 relative à la protection des ressources en eau des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44931
Cette instruction vise à mobiliser les services de l'État et ses établissements publics pour l'accompagnement des territoires dans la protection des ressources des captages prioritaires utilisés pour la production d'eau potable contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires. Suite aux Assises de l'eau, le Gouvernement souhaite actualiser le cadre d'intervention des services de l'Etat et des collectivités tout en laissant une subsidiarité suffisante aux territoires pour mettre en place des plans d'action adaptés et efficaces.

Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041751631/2021-01-05/
Ce texte est à retenir pour deux changements qu'ils instaurent (art R1321.13.2 et R1321.13.5 du Code de la santé publique).
Les servitudes afférentes aux périmètres de protection mentionnées à l'article L. 1321-2 sont annexées au plan local d'urbanisme dans les conditions définies à l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme.

Une procédure très allégée est instaurée pour des modification mineures soit de périmètres de protection soit des servitudes afférentes. Il faut entendre par modification mineure :
1° La suppression de servitudes devenues sans objet, ou reconnues inutiles ou inapplicables par l'administration ;
2° Le retrait ou l'ajout d'une ou de plusieurs parcelles du périmètre de protection rapprochée ou du périmètre de protection éloignée, à la condition que la superficie concernée ne dépasse pas 10 % de la superficie totale initiale du périmètre de protection concerné ;
3° Le retrait d'une ou de plusieurs parcelles du périmètre de protection immédiate, à la condition que la superficie concernée ne dépasse pas 10 % de la superficie totale initiale du périmètre de protection immédiate.
Le texte détaille les étapes et les documents de la procédure.
Instruction du 29 avril 2020 modifiant l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine
https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2020/20-06/ste_20200006_0000_0030.pdf
Cette instruction modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère résiduel risquant de migrer vers l'eau destinée à la consommation humaine et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R. 1321-26 à R. 1321-36 du code de la santé publique. Les modalités d'intervention des Agences régionales de santé et de mise en œuvre des mesures de gestion sont modifiées.

Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042045659/
Publics concernés : les opérateurs économiques impliqués dans la mise sur le marché et l'emploi de matériaux et produits métalliques, notamment les producteurs, les importateurs et les distributeurs, les personnes responsables de la production, de la distribution et du conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine.
Objet : matériaux et produits métalliques pour la production, la distribution et le conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine. L'article 10 de la directive n° 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demande aux Etats-membres de prendre des dispositions afin de garantir que les matériaux entrant en contact avec l'eau ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs. Conformément à l'article R. 1321-48 du code de la santé publique, cet arrêté fixe les dispositions spécifiques pour les matériaux et produits métalliques entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine afin de garantir leur innocuité et établit la nature des preuves permettant d'attester du respect de ces dispositions.
Entrée en vigueur : le texte est entré en vigueur le 1er jour du 6eme mois suivant celui de sa publication.

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 18 janvier 2018 relatif aux matériaux et objets étamés destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042205863/
Publics concernés : les opérateurs économiques impliqués dans la mise sur le marché et l'emploi de matériaux et objets étamés, notamment les producteurs, les importateurs et les distributeurs, les personnes responsables de la production, de la distribution et du conditionnement d'eau destinée à la consommation humaine.
Objet : l'article 10 de la directive n° 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine demande aux Etats membres de prendre des dispositions afin de garantir que les produits entrant en contact avec l'eau ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

Conformément à l'article R. 1321-48 du code de la santé publique, le présent arrêté fixe les dispositions spécifiques pour les matériaux et objets étamés entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine afin de garantir leur innocuité et établit la nature des preuves permettant d'attester du respect de ces dispositions.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur dès sa publication.

LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (art 29)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877?r=QuUM9hZxhF
Le code de la santé publique est ainsi modifié :
1° L'article L. 1313-1 est ainsi modifié :
a) Au onzième alinéa, le mot : « *également* » est supprimé ;
b) Après le même onzième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :
« *Elle exerce des missions relatives à la délivrance, à la modification et au retrait de l'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux, défini à l'article L. 1321-5 du présent code, pour les eaux destinées à la consommation humaine, les eaux minérales naturelles, les eaux des baignades naturelles ainsi que les eaux des piscines et baignades artificielles, à l'exception de l'agrément pour les analyses de radioactivité qui relève de la compétence du ministre chargé de la santé. Elle autorise les produits et procédés de traitement de l'eau mentionnés à l'article L. 1332-8 permettant de satisfaire aux exigences de qualité des eaux des piscines et des baignades artificielles.*
« *Elle exerce, en application du paragraphe 2 de l'article 3 du règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil du 22 septembre 2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux, des missions relatives à la délivrance, à la modification et au retrait de l'autorisation préalable à l'utilisation, à des fins de recherche scientifique, en tant qu'additifs pour l'alimentation animale, de substances non autorisées par l'Union européenne autres que les antibiotiques, lorsque les essais sont conduits en condition d'élevage ou lorsque les animaux sur lesquels sont conduits les essais sont destinés à entrer dans la chaîne alimentaire.* » ;
Entrée ne vigueur entre 3 à 6 mois à compter de la publication de la loi.

Décret n° 2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042837900
Le décret est pris en application de l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales (*Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable. Le service qui assure tout ou partie du prélèvement peut contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource. Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent alinéa.)*
Il s'agit donc de préciser la mise en œuvre de la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource en eau. Les actions de préservation sont à intégrer dans un plan d'action qui doit être décliné sur tout ou partie de l'aire d'alimentation de captage.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Mise en demeure du 30 octobre 2020 adressée à la France par les instances européennes pour non-respect de la directive 98/83/CRE Eau Potable
La Commission européenne a adressé ce 30 octobre une lettre de mise en demeure à la France pour lui demander de "mettre en œuvre la législation de l'UE relative à la qualité de l'eau potable", soit la directive 98/83/CE sur l'eau potable qui vise à protéger la santé contre les effets nocifs de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine en garantissant leur sécurité et leur propreté. "*Depuis longtemps, l'eau potable distribuée à des dizaines de milliers de personnes en France contient des quantités excessives de nitrates, souligne la Commission. La France a donc manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive sur l'eau potable en ce qui concerne les niveaux de nitrates dans l'eau potable.*" La France dispose à présent d'un délai de deux mois pour répondre à la mise en demeure de Bruxelles. A défaut, la Commission pourrait décider de lui adresser un avis motivé.

Nouvelle directive « Eau potable » (publié au JOUE du 23-12-2020) (DIRECTIVE (UE) 2020/2184 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte)
L_2020435FR.01000101.xml (europa.eu)

Le texte doit être transposé d'ici deux ans et prévoit :

L'amélioration de l'accès à l'eau pour tous : L'Etats membres sont encouragés à « améliorer ou préserver l'accès à l'eau pour tous », notamment les plus démunis (voir art. 16 en annexe). A cette fin ils devront expressément identifier les personnes vulnérables et prendre les mesures nécessaires.

L'actualisation de la liste des paramètres à suivre pour assurer la qualité de l'eau : l'annexe I prévoit ainsi de nouveaux paramètres, notamment les Chlorates, Chlorites, le Bisphénol A, les Composés perfluorés, les Légionelles etc. L'abaissement du seuil du plomb, actuellement de 10 µg/l passera à 5 µg/l dans 15 ans à compter de l'entrée en vigueur du texte. Le relèvement du seuil du Sélénium du Bore et de l'Antimoine.

Une meilleure information des consommateurs sur la qualité de l'eau potable (identité du fournisseur d'eau concerné, la zone et e nombre de personnes approvisionnées ainsi méthode utilisée pour la production d'eau, types de traitement ou de désinfection de l'eau appliqués ; manières de réduire leur consommation d'eau). Pour les services distribuant 10 000 m3/ j au + de 50 000 personnes, des informations annuelles sur: a) la performance globale du système de distribution d'eau en termes d'efficacité et de taux de fuite, b) la structure de propriété de l'approvisionnement en eau par le fournisseur d'eau; c) lorsque le recouvrement des coûts s'effectue au moyen d'un système tarifaire, des informations sur la structure du tarif par mètre cube d'eau.

Une surveillance de la ressource du captage jusqu'au robinet avec une approche fondée sur les risques et la révision du cadre applicable pour les matériaux entrant en contact avec l'eau potable avec des plans de gestion. Les États membres garantissent une répartition claire et appropriée des responsabilités entre les parties prenantes pour la réalisation des plans.

L'obligation d'évaluer le niveau des fuites d'eau sur le territoire national dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la directive (2+3) et de communiquer ces résultats à la Commission. Cette évaluation doit être effectuée à l'aide de l'indice de fuites structurelles (IFS)2 ou d'une autre méthode appropriée.) Un seuil européen sera fixé, sur la base de l'IFS ou d'une autre méthode appropriée, par acte délégué de Commission d'ici 2028.

La création, à venir, d'une liste de vigilance établie par la Commission pour prendre en compte les paramètres de la perturbation endocrinienne (béta-estradiol, nonylphénol), les médicaments et les microplastiques.

La création, à venir, de nouvelles listes positives européennes, établies par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de substances autorisées pour la fabrication de matériaux en contact avec l'eau.

RE USE

Règlement européen du 25 mai 2020 REUT

Le règlement du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau établit 4 qualités d'eaux réutilisées pour l'irrigation agricole. Le REUT, combiné à une irrigation agricole économe, a le plus fort impact sur les prélèvements à la source. Cette réglementation qui s'applique sur l'ensemble du territoire européen, s'inscrit dans la stratégie "de la fourche à la fourchette" : tous les consommateurs de l'Union Européenne bénéficieront de la même qualité de produits alimentaires via la qualité de leurs eaux d'irrigation, sans distorsion entre pays producteurs.

Entré en vigueur le 25 juin 2020, ce texte uniformise les exigences à des niveaux comparables à ceux fixés en Australie et en Californie. La France, l'Espagne, l'Italie, Malte, Chypre et la Grèce vont devoir "mettre à jour" leur législation, alors que les pays qui veulent s'y soustraire vont devoir examiner leurs pratiques agricoles pour vérifier qu'ils ne sont pas en infraction. Les modalités du nouveau règlement européen s'appliqueront à partir du 26 juin 2020.

*Pour mémoire, l*a réglementation française définit 4 qualités d'eau usée traitée A, B, C et D, selon des objectifs sanitaires, pour encadrer l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. La qualité d'eau requise dépend de l'usage, c'est à dire du type de culture, de sa transformation et du mode d'irrigation. Par

[2] Infrastructure Leakage Index (ILI) est un indicateur adimensionnel égal au rapport entre « pertes réelles annuelles » (CARL) et « pertes réelles annuelles incompressibles » (UARL). Cet index est totalement inconnu en France et son adoption implique un nouvel effort de pédagogie auprès des collectivités. D'autre part, il faudra veiller à que le mode de calcul choisi en France ne joue pas en notre défaveur.

exemple, les cultures maraîchères, fruitières et légumières consommées crues nécessitent une qualité A, la plus exigeante. En revanche, dans le cas d'une irrigation localisée de cultures transformées, sans contact entre la culture et l'eau (arrosage de vignes au goutte à goutte par ex.) une qualité C est suffisante.

NOTE du 6 octobre 2020 d'appui scientifique et technique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relative au projet de décret relatif à l'utilisation des eaux de pluie et à la mise en œuvre d'une expérimentation pour encadrer l'utilisation des eaux usées traitées
https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2020SA0125.pdf
En France, la réutilisation des eaux usées traitées (EUT) est autorisée depuis 2010 pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts (arrêté du 2 août 2010 + arrêté modificatif du 25 juin 2014).
À l'échelle communautaire, le règlement UE 2020/741 définit les exigences applicables à partir du 26 juin 2023 uniquement pour le REUT pour l'irrigation agricole. Afin d'ouvrir davantage les champs d'application du REUT (lavage de voirie, de bennes,…), l'Anses avait été saisie le 18 septembre 2020 par la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) pour une demande d'avis sur un projet de décret permettant cette ouverture.
L'ANSES a émis un avis défavorable à ce projet de décret bloquant ainsi de nouvelles applications.

OUTILS DE PLANIFICATION - PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUE

Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241218/
Publics concernés : administrations de l'Etat et ses établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, acteurs économiques et non économiques de l'eau et de la biodiversité.
Objet : modification des articles réglementaires du code de l'environnement relatifs aux comités de bassin métropolitains (hors Corse) pour tenir compte des évolutions apportées par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. le décret fait évoluer les articles D. 213-17, D. 213-19 et D. 213-20 du code de l'environnement relatifs aux comités de bassins afin de tenir compte des ajustements apportés par l'article 34 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à la composition des comités de bassin de métropole (hors Corse).
Le décret introduit également la déconcentration des nominations des membres des comités de bassin au préfet coordonnateur de bassin. Il introduit des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres.
Il apporte enfin des précisions sur le fonctionnement des comités de bassin.
Entrée en vigueur : le 1er janvier 2021 sauf article 7, qui est entré en vigueur depuis aout.
Arrêté du 17 août 2020 abrogeant l'arrêté du 10 mai 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241255/

Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042184820/
Publics concernés : administration, collectivités territoriales et leurs groupements, tous utilisateurs de l'eau.
Objet : composition et fonctionnement des conseils d'administration des agences de l'eau. Toutefois, des dispositions transitoires sont prévues pour les mandats en cours.
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des comités de bassin et aux modalités de désignation en leur sein des membres des conseils d'administration des agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Il complète et précise les articles R. 213-33 et R. 213-35 du code de l'environnement concernant la nomination des membres des conseils d'administration des agences de l'eau. Le décret prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.
Enfin, ce décret est l'occasion d'actualiser les textes concernant les comités de bassin par la prise en compte de la déconcentration des nominations de leurs membres et de l'abrogation du décret du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication, à l'exception des articles 1er et 5 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2021 .

AVIS du 2 mai 2020 du Haut Conseil de la santé publique relatif à la fréquentation des eaux de baignade et à l'utilisation d'eaux issues du milieu naturel dans le cadre de la crise Covid-19
https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=814
Baignades : Application stricte des mesures déjà existantes de surveillance de la qualité des eaux de baignade et renforcement des contrôles
Nettoyage et désinfection renforcés des installations (douches, …)
Utilisation des eaux non potables pour « le nettoyage des espaces publics, de véhicules, l'irrigation et l'arrosage des espaces verts urbains voire des bassins et fontaines ou cascades décoratives »
« Le fonctionnement des fontaines, cascades et bassins décoratifs de taille réduite qui ne peuvent qu'être alimentés par de l'eau non potable, sera interrompu et ils seront vidés de leur contenu pendant cette période.
S'il ne peut être réalisé avec de l'eau du réseau public, le nettoyage des espaces publics pour l'hygiène générale peut être maintenu avec l'eau habituellement utilisée mais en excluant l'usage de générateurs d'aérosols et en utilisant des arrosages au tuyau sans jet puissant permettant de limiter les pulvérisations de fines gouttes. La programmation et la réalisation nocturnes de ces lavages seront à privilégier.
Il convient également de vérifier que les stations de lavage des véhicules en libre-service sont toutes alimentées en eau du réseau public »

Note technique du 29 septembre 2020 relative aux objectifs nationaux de réduction des émissions, rejets et pertes de substances dangereuses dans les eaux de surface et à leur déclinaison dans les SDAGE 2022-2027.
https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0031593/TREL2020297N.pdf
cette note abroge celle de 2015 : elle fixe par catégories de substances des objectifs de réduction

Décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution à la gestion et à la préservation de la ressource
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042837900
La loi « engagement et proximité » dispose que le service qui assure tout ou partie du prélèvement d'eau destinée à la production d'eau potable puisse contribuer à la gestion et la préservation de la ressource.
Le décret du 30 décembre met en œuvre ce mécanisme et prévoit que les services d'eau définissent un plan d'action pour identifier des mesures mises en place pour protéger une aire de captage.
Ce plan d'action permet de justifier la mobilisation de moyens pour le service et permet d'engager des partenariats en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment pour
« éviter, réduire ou supprimer les pollutions de toute nature ou à limiter leur transfert vers la ressource en eau ».
« 1° Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs du territoire pour préserver et restaurer la qualité de la ressource en eau et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions contribuant à cet objectif ;
« 2° Réaliser toute étude nécessaire pour mettre en œuvre, compléter ou actualiser le plan d'action ;
« 3° Suivre la qualité de la ressource en eau ;
« 4° Soutenir et favoriser la transition agro-écologique ;
« 5° Assurer la maîtrise foncière pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou restaurer la ressource en eau ;
« 6° Mettre en place des aménagements limitant le transfert de pollutions vers la ressource en eau ;
« 7° Signer des conventions d'engagement avec les partenaires du plan ;
« 8° Suivre et évaluer l'efficacité de la démarche.
La mise en œuvre de ces mesures peut mener à la création d'une cellule d'animation et d'un comité de pilotage dédiés.

ICPE - IOTA -AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PERIODE COVID 19

Pour rappel des textes fondant l'état d'urgence sanitaire

1ere LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KY9SZZfQdcIRn_N8Kc1gxuN7Pce5JP_lubW2AuKlCjU=

2nde LOI n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10-07-2020 et complétant ses dispositions
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041865244/

3eme LOI n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042101318/
Cette loi ne proroge plus l'état d'urgence sanitaire mais, en cohérence avec l'art L 3131.13 du CSP introduit en mars 2020, rappelle que le 1er ministre peut « redéclarer l'état d'urgence sanitaire » sur tout ou partie du territoire. C'est ce qui a été fait par le décret d'octobre.

Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=J73mcZW2Cgy6sN6allnr9_00OY2r1ad3LaVVmnStGvQ=
« L'état d'urgence sanitaire est déclaré à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure sur l'ensemble du territoire de la République »

4eme Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042520662
Le recours à une loi s'imposait au-delà d'un mois d'état d'urgence sanitaire. L'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire est prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Pour les autorisations en environnement

Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755644

Il convient de ne pas confondre la période de l'état d'urgence et la période intitulée comme « période juridiquement protégée » qui est la période visée par l'ordonnance pour les délais et autorisations.

Cette ordonnance a introduit des cas différents que l'on peut résumer ainsi :
- "suspension" d'un délai : le délai total (entre son départ et son terme) reste identique. Au terme de la période de suspension, le délai court de nouveau, pour la durée qui n'avait pas été réalisée avant la période de suspension. C'est comme un décompte de délais qui reprend.
Délai de procédure ou d'instruction dans certains cas ou délais de recours
"*les délais imposés par l'administration, conformément à la loi et au règlement, à toute personne pour réaliser des contrôles et des travaux ou pour se conformer à des prescriptions de toute nature*

- "prorogation" d'un délai : le délai est augmenté d'un nouveau délai fixé par la loi ou le règlement. Le terme du délai est donc reporté dans le temps jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la fin de la période juridiquement protégée (fin de l'état d'urgence sanitaire + 1 mois). Le but est de ne pas supprimer l'obligation de faire ou de procéder à telle démarche mais d'adapter le délai du fait de la situation.
Les mesures d'interdiction ou de suspension qui n'ont pas été prononcées à titre de sanction ;
Les autorisations, permis et agréments ; si une autorisation arrivait à terme entre le 12 mars et le 24 juin, elle est prorogée. Si une autorisation avait un terme avant le 12 mars, son terme n'est pas prorogé.

- « report » du terme ou de l'échéance : pour les actes, actions en justice, recours, formalités, inscriptions, déclarations, notifications ou publications prescrits par la loi ou le règlement, et qui devaient être réalisés entre le 12 mars et le 24 juin le délai légalement imparti pour agir court de nouveau à compter de la fin de cette période, dans la limite de deux mois (soit jusqu'au 24 aout).
Les délais d'instruction qui devaient commencer à courir après le 12 mars 2020 (et jusqu'au 24 juin 2020) ont été reportés

Décision n° 440418 du 16 novembre 2020 du Conseil d'Etat modifiant l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période : L'article 13 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période (NOR : JUSX2008186R) est annulé en tant qu'il prévoit une dispense de consultations préalables obligatoires prévues par une disposition législative.
Décret n° 2020-383 du 1er avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041776739/
Objet : reprise du cours des délais de réalisation des prescriptions.
Le décret procède, sur le fondement du premier alinéa de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, et pour des motifs tenant à la sécurité, à la protection de la santé et de la salubrité publique et à la préservation de l'environnement, au dégel du cours des délais de réalisation des prescriptions qui, expirant au cours de la période fixée au I de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 (état d'urgence sanitaire + un mois), ou dont le point de départ devait commencer à courir pendant cette période, s'est trouvé suspendu par l'effet de l'article 8 de cette ordonnance.

Le cours des délais a donc repris pour :
1° Les délais applicables aux mesures, contrôles, analyses et surveillances ayant pour objet la sécurité, la protection de la santé et de la salubrité publique et la préservation de l'environnement prescrits par :
Les arrêtés et décisions pris en application des arrêtés d'autorisation, enregistrement ou déclaration et des sanctions administratives de la réglementation ICPE, police des déchets,
Les actes pris au titre de la police des déchets

2° Les délais de réalisation des travaux, des prélèvements, des vidanges de plans d'eau, des actions d'entretien de cours d'eau, des dragages et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation fixés dans :
Les autorisations environnementales relevant du 1° de l'art L. 181-1 du code de l'environnement (soit les IOTA autorisées);
les arrêtés de prescriptions spécifiques aux opérations soumises à déclaration pris en application de l'art R. 214-35 du code de l'environnement (soit les IOTA déclarées) ;
Les dérogations à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats prises en application de l'art L. 411-2 du code de l'environnement ;
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Pour certaines ICPE

Arrêté du 09 avril 2020 relatif « aux modalités particulières de suivi en service des équipements sous pression pour répondre à des situations résultant de L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE »
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041798214/2021-01-21/
Cet arrêté a été publié dans le contexte COVID 19 en complément du décret du 01 avril 2020 portant « dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 ».
Ce texte concerne un nombre très limité d'appareils à pression des sites soumis à un arrêté d'autorisation préfectorale ICPE. En synthèse, les appareils à pression soumis à des vérifications périodiques en application de l'arrêté du 20/11/2017 des sites soumis à un arrêté d'autorisation préfectorale ICPE bénéficient d'une possibilité de prolongation de la date de validé de l'échéance de contrôle périodique de 6 mois après la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire et l'ordonnance du 25/03/2020, soit le 24 décembre 2020. Pour en bénéficier, il est nécessaire d'obtenir un avis d'un organisme habilité (cf l'article 3 de l'arrêté).

ACTUALITE REGLEMENTAIRE HORS COVID 19

Arrêté du 17 décembre 2019 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation et de la directive IED
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042754356

Cet arrêté a été publié le 21/02/2020 et il concerne les meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation et de la directive IED. Pour SUEZ Eau France, il s'agit des installations soumises à la rubrique 3532 « valorisation de déchets non dangereux» (si capacité > 100 T / jour en cas de digestion anaérobie). Cette rubrique est applicable aux installations déjà soumises à celle 2781.2 « Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute, à l'exclusion des installations de méthanisation d'eaux usées ou de boues d'épuration urbaines lorsqu'elles sont méthanisées sur leur site de production».

Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042070963/
Publics concernés : porteurs de projets, services de l'Etat.
Objet : modification de la nomenclature des IOTA soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement. Le décret modifie la nomenclature dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification des procédures applicables. Cette réforme clarifie les périmètres de plusieurs rubriques, aborde de façon plus globale les enjeux environnementaux des projets en regroupant des rubriques concernant une même thématique et modifie la procédure applicable à certains projets.
Elle porte sur les thématiques suivantes : assainissement, stockage de boues, rejets, plans d'eau et création d'une nouvelle rubrique relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques afin d'alléger la procédure pour les projets favorables à la protection des milieux (rubrique 3.3.5.0 uniquement soumise à déclaration).
Le décret désigne également l'autorité compétente pour définir la liste des agglomérations d'assainissement au sens de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, et institue un registre dématérialisé pour les propriétaires des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique, au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, inférieure ou égale à 12 kg et supérieure à 1,2 kg.
Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication à l'exception de l'article 5 qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 2021. Il prévoit toutefois des dispositions transitoires pour les articles 3, 4 et 6 qui ne sont applicables qu'aux demandes d'autorisation et aux déclarations déposées à compter du 1er septembre 2020.

Décret n° 2020-829 du 30 juin 2020 relatif à la composition du dossier d'autorisation environnementale prévu à l'article L. 181-8 du code de l'environnement pour les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071001/
Publics concernés : collectivités locales, exploitants de systèmes d'assainissement collectif exploitants d'installations d'assainissement non collectif, services de l'Etat.
Objet : modification de la composition du dossier d'autorisation environnementale prévue à l'article L. 181-8 du code de l'environnement pour les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées de l'agglomération d'assainissement et les installations d'assainissement non collectif ainsi que pour l'épandage, et le stockage en vue d'épandage, de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif.
Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication, mais prévoit des dispositions transitoires permettant son application aux demandes d'autorisations déposées à compter du 1er septembre 2020 pour tenir compte de l'entrée en vigueur du décret modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau.
RUBRIQUE 3.3.5.0 : Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071198/
Un régime allégé est organisé pour cette nouvelle rubrique qui vise tout un tas de travaux de restauration des écosystèmes des cours d'eau et zones humides listés dans ce texte : arasement d'ouvrage, désendiguement, suppression d'étangs, revégétalisation des berges, restauration de zones naturelles d'expansion des crues, etc. Toutes une série d'opérations pour "simplifier la procédure applicable pour les travaux et infrastructures directement en lien avec l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi)".
RUBRIQUES 2.2.30/3.2.1.0/4.1.3.0. : Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments

marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042071183/
Cet arrêté modernise l'arrêté de 2006 existant en modifiant les seuils paramétriques à respecter, en particulier avec l'introduction pour certains paramètres de flux quotidiens, pour des rejets dans des eaux de surface. Les rejets des installations de production d'eau potable sont concernés par ces obligations.

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042079384/
Publics concernés : tout public.
Objet : réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Le texte prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. En application du V bis de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'article 31 de la loi n° 2009-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, il distingue autorité chargée de l'examen au cas par cas et autorité environnementale. En application de ce même article, il prévoit un dispositif de prévention des conflits d'intérêts pour ces autorités. Il maintient la compétence du préfet de région pour mener, dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAE) la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets. En conséquence de ces évolutions, il modifie différents articles du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Arrêté du 24 septembre 2020 modifiant l'arrêté ministérielle du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042364845
Publics concernés : exploitants d'ICPE stockant des liquides inflammables.
Objet : modification de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2021.
Notice : le présent arrêté a pour objectifs de tirer le retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol en renforçant les prescriptions relatives à l'état des matières stockées.

Instruction du gouvernement du 15 décembre 2020 relative aux actions nationales de l'inspection des installations classées pour l'année 2021
https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45094
La présente instruction définit les actions prioritaires pour l'année 2021 conformément aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées pour l'environnement pour la période 2019-2022. 2 thématiques nous concernent plus particulièrement :
Risque de pollutions accidentelles liées aux méthaniseurs (p. 9) :
« Le retour d'expérience des inspections menées au cours de l'année précédente, et les accidents recensés ces dernières années, montrent que les exploitants des installations de méthanisation n'assurent pas systématiquement une gestion cohérente des effluents et des dispositifs de rétention permettant de faire face aux situations de déversement accidentel concomitant aux évènements pluvieux à forte intensité. La gestion des stockages de biogaz doit également faire l'objet d'une attention particulière, pour éviter que les quantités produites en excès soient relâchées sans valorisation ou destruction préalable, avec les risques explosifs et impacts environnementaux inhérents à ce type de pratique. Les inspections menées auront donc pour objectif de s'assurer que les dispositions requises par la réglementation technique sont effectivement appliquées, y compris celle relative aux appareils à pression lorsque cela est pertinent.
Un nombre de visites au moins égal à trois fois le nombre de départements de la région est attendu par région, en veillant à la représentativité des installations visitées en termes de taille. »
Contrôle périodique des installations soumises à déclaration (p. 12)
« Pour les installations soumises à déclaration connues de l'inspection et qui doivent faire procéder à un contrôle périodique par un organisme agréé, deux situations particulières peuvent se présenter :

- non-présence de l'installation sur les listes des contrôles périodiques réalisés, pendant plus de 5 ans ;
- l'organisme agréé a informé le Préfet de l'existence de non-conformités majeures.

Concernant le premier point, vous réaliserez un sondage préalable en vérifiant la situation administrative d'au moins dix installations par département de la région.
Vous réaliserez ensuite par sondage des inspections visant à vérifier sur place la conformité de sites relevant des deux situations.
L'objectif fixé est une volumétrie globale de trois inspections par département de la région. »

LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (1) et ICPE
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042619877
Cette loi a pour objet d'alléger les procédures administratives et de sécuriser la réglementation applicable aux porteurs de projets en matière environnementale pour permettre le développement de l'activité industrielle.
Elle modifie le régime de la remise en état en matière d'ICPE (art 57 et 58).
L'exploitant doit notifier au préfet la date de l'arrêt définitif au moins 3 mois avant cet arrêt, (art R.512-46-25 du code de l'environnement) pour les installations soumises à enregistrement ou à autorisation et 6 mois pour les autorisations à durée limitée (art R.512-39-1 du code de l'environnement). Pour les ICPE soumises à déclaration, le délai est d'au moins 1 mois avant cet arrêt (article R.512-66-1 du code de l'environnement).
La notification doit indiquer les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site et ces mesures comportent, notamment :
1° L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et la gestion des déchets présents sur le site ;
2° Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
3° La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
4° La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.
L'exploitant d'une installation doit réhabiliter le site pour rendre compatible les sols avec un usage futur conformément au code de l'environnement ou permettre un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation mise à l'arrêt. Le site de l'installation doit être dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement et en fonction du type d'installations :
Usage futur du site pour les ICPE soumis à autorisation déterminé selon les art. R. 512-39-1 et suiv.
Usage futur du site pour les ICPE soumis à enregistrement déterminé selon les art. R512-46-25 et suiv.
Usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation pour les installations soumises à déclaration (art R512-66-1 du code de l'environnement).
Les réhabilitations de sites ICPE, notamment sous le régime de l'autorisation et de l'enregistrement, peuvent impliquer la validation du projet et de l'usage futur par le préfet. À tout moment et même après la remise en état du site, le préfet peut imposer à l'exploitant, les prescriptions nécessaires à la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.
En cas de modification ultérieure de l'usage du site, l'exploitant ne peut se voir imposer de mesures complémentaires induites par ce nouvel usage sauf s'il est lui-même à l'initiative de ce changement d'usage.
Le code de l'environnement prévoit la possibilité pour l'exploitant qui cesse l'exploitation d'avoir recours à un «*tiers demandeur*» qui souhaiterait changer l'usage actuel du site, de se substituer à l'exploitant, pour réaliser les travaux de réhabilitation en fonction de l'usage que ce tiers envisage pour le terrain concerné (cf art L. 512-21 du code de l'environnement depuis la loi ALUR).
La loi ASAP est venue modifier le régime de la remise en état applicable aux ICPE en consacrant à l'article 57 le recours à des entreprises certifiées pour attester d'une remise en état effective du site pollué, et en élargissant la possibilité de transférer l'obligation de remise en état à un tiers.
La loi ASAP a également modifié l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement en imposant aux installations mises à l'arrêt et soumises à autorisation de ne pas porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du même code, et elle a ajouté à l'article L. 514-8 du code de l'environnement, les dépenses que l'Etat a engagées ou fait engager dans le cadre de la gestion ou du suivi des impacts et conséquences d'une situation accidentelle.
Enfin, cette loi donne la possibilité (art 58) au préfet de fixer un délai contraignant pour les opérations de réhabilitation et de remise en état des sites ayant accueilli des ICPE.

DECHETS
Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042169391/
Cette ordonnance est importante pour la mise en œuvre de la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Parmi les dispositions à retenir :
L'article 3 inscrit dans le code de l'environnement la définition de différentes notions et catégories de déchets, au sens de l'article 3 de la directive-cadre sur les déchets modifiée par la directive (UE) 2018/851.
L'article 4 rappelle que la responsabilité des producteurs et détenteurs de déchets implique non seulement le respect du principe de la hiérarchie des modes de traitement, mais également de l'ensemble des objectifs prévus au II de l'article L. 541-1 du code de l'environnement et en particulier du principe de proximité.

Décret 2020-1455 du 27 novembre 2020 relatif aux dispositions générales relatives à la responsabilité élargie des producteurs (REP)
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000042579128/

Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042659707

Publics concernés : tous
Objet : prévention et gestion des déchets. Le décret modifie les dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets pour transposer, dans les parties réglementaires du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales sur la planification des déchets, les dispositions de la directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets.
Il met en place les exigences de contrôle des déchets contaminés en polluants organiques persistants, en application du règlement (UE) 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.
Il explicite que les associations sont concernées par l'encadrement de l'activité de collecte ou de transport de déchets. Il met en cohérence le code général des collectivités territoriales avec les évolutions du code de l'environnement prises en application de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il modifie enfin les sanctions relatives aux dépôts sauvages prévues par le code pénal, et certaines sanctions pénales liées à la gestion des déchets, et modifie en conséquence le code de procédure pénale.
Enfin, il prévoit les modalités d'application des nouvelles dispositions législatives issues de la loi anti-gaspillage concernant le tri et la valorisation des biodéchets.
Entrée en vigueur : le lendemain de sa publication, à l'exception des 1° à 9° du I de l'article 2 et de l'article 3 qui entrent en vigueur selon les modalités prévues au III de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et la gestion des déchets.
A retenir par ex comme sanction :
« Art. R. 741-76-1.-Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets désignés à cet effet pour ce type de déchets par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné dans les conditions prévues au titre III du livre VI de la partie réglementaire du code pénal. »

ENERGIE VERTE

Arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041661290&dateTexte=&categorieLien=id
Public concerné : concepteur d'installation de panneau photovoltaïques en toiture de certaines installations classées.
Objet : cet arrêté modifie les prescriptions techniques d'installation de panneau photovoltaïque en toiture de bâtiment d'installations classées relevant des rubriques 1312, 1416, 1436, 2160, 2260-1 2311, 2410, 2565, 27XX (sauf les rubriques 2715, 2720, 2750, 2751 et 2752), 3260, 3460, ainsi que les rubriques 35XX et 4XXX de la nomenclature.

Arrêté du 11 mai 2020 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal du

biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux implantées sur le territoire métropolitain continental
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E01EF8384E3E0295C8FFACD3C49CAC61.tplgfr23s_3?cidTexte=JORFTEXT000041904574&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041904435
Public concerné : producteurs d'électricité à partir d'installation de cogénération biogaz implantée en France métropolitaine, et disposant de contrat d'obligation d'achat de l'électricité.
Objet : cet arrêté modifie les article 4, 6 et 10, les annexes III et VII de l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat et du complément de rémunération pour l'électricité produite par les installations utilisant à titre principal du biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux implantées sur le territoire métropolitain continental

Arrêté du 30 juin 2020 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1EB00BBB90870909F5A5AE94DE0F96CD.tplgfr34s_2?cidTexte=JORFTEXT000042066577&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000042066438
Public concerné : producteurs d'électricité à partir d'installation photovoltaïque de puissance comprise entre 9 et 100 kWc implanté sur des bâtiments en France métropolitaine, Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, disposant d'un contrat d'obligation d'achat ;
Objet : cet arrêté fixe les coefficients de la formule de prix rémunérant l'électricité photovoltaïque injecté sur le réseau public dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat.

Décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042552301
Public concerné : les producteurs de biométhane, les fournisseurs de gaz naturel.
Objet : l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel. Le décret précise les conditions de signature et de modification d'un contrat d'achat de biométhane, pour des installations d'une capacité maximale de production inférieure ou égale à 300 Nm3/h.

Arrêté du 23 novembre 2020 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042552351
Public concerné : les producteurs de biométhane, par méthanisation en digesteurs neufs de produits ou déchets non dangereux (y compris des matières résultant du traitement des eaux usées urbaines ou industrielles), ou par installations de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés.
Objet : cet arrêté fixe les conditions de l'obligation d'achat à un tarif réglementé du biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel, par des installations présentant une capacité maximale de production inférieure ou égale à 300 Nm3/h et situées en métropole continentale. Il abroge le précédent arrêté du 23 novembre 2011 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.

URBANISME

Ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042007729?r=bk4iZrN1Xk
Ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/jorftext000042007747/
La 1ere ordonnance adapte l'objet, le périmètre et le contenu du Scot afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) et du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, avance son rapport de présentation.
L'objectif de l'ordonnance est d'en faire "un exercice moins formel, plus politique, et de faciliter la mise en œuvre du projet territorial ainsi que le passage à l'action", souligne le rapport.

Désormais, seules les intercommunalités ont l'initiative de l'élaboration d'un Scot, l'ordonnance supprimant la possibilité qu'avaient les communes de le faire. La collectivité en charge du Scot pourra désormais associer à son élaboration ou à sa mise en œuvre les représentants de tout organisme public ou privé dont la participation sera jugée opportune comme, par exemple, les associations d'usagers ou celles de défense de l'environnement.

L'article 3 de l'ordonnance prévoit la suppression du rapport de présentation et renvoie en annexe ses principales composantes (diagnostic, évaluation environnementale, justification des choix, analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation). La justification de l'articulation avec les documents de rang supérieur est supprimée.
Le projet d'aménagement stratégique remplace le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et devient la première pièce du schéma. Le document d'orientation et d'objectifs est simplifié

La 2nde ordonnance introduit de nouvelles règles en matière de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Il s'agit ainsi de limiter et simplifier les obligations qui imposent aux documents d'urbanisme transversaux (Scot, PLU, documents en tenant lieu et cartes communales), d'être compatibles ou de prendre en compte, lors de leur élaboration, des enjeux et dispositions prévues par d'autres documents programmatiques relatifs à des politiques sectorielles telles que les risques, les continuités écologiques, l'air, les déplacements…,
Le rôle du Scot comme document intégrateur de toutes les politiques ayant un rôle en urbanisme est réaffirmé. Désormais, si un territoire est couvert par un Scot, c'est le Scot qui doit être compatible avec les documents sectoriels. Lors de son élaboration, le PLU devra uniquement examiner sa compatibilité avec le Scot et non plus avec les autres documents. De plus, 4 documents ne sont désormais plus opposables aux Scot, plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) et cartes communales.

En outre, les liens juridiques entre les documents sectoriels et les documents d'urbanisme sont uniformisés. La prise en compte est remplacée par la compatibilité.
Tous les 3 ans, les collectivités vérifieront si de nouveaux documents sectoriels sont entrés en vigueur et adapteront en une seule fois leur document d'urbanisme pour les prendre en compte par modification simplifiée. Le temps de la mise en compatibilité, le document d'urbanisme ne sera exposé à aucun contentieux qui résulterait de sa non mise en compatibilité.
Enfin, la note d'enjeux est introduite et par cette note, le représentant de l'État dans le département transmet aux auteurs des Scot et des PLUi, indépendamment de son porter à connaissance, un exposé faisant état des enjeux qu'il identifie sur leur territoire et que le document d'urbanisme est appelé à traduire.

SECURITE DES INTERVENTIONS

Arrêté du 17 juillet 2020 fixant le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour l'année 2020

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042184888/

Publics concernés : les exploitants des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés), ainsi que les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux.
Objet : fixation pour l'année 2020 du barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers. L'arrêté précise, pour l'année 2020, les valeurs des termes I1, A, B, D et E utilisés dans les assiettes de calcul hors taxes des redevances mentionnées aux articles R. 554-10 et R. 554-15 du code de l'environnement.
Entrée en vigueur : l'arrêté entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication au Journal officiel.

Norme NF X 46-102 – Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

Le repérage de l'amiante avant certaines opérations, a fait l'objet d'un vaste chantier réglementaire et normatif engagé en 2016 par la Direction Générale du Travail. Dans ce contexte un groupe de travail a

donné lieu à la construction de la norme NF X 46-102 qui est entrée en vigueur depuis le 14 novembre 2020 :

· Dans les immeubles autres que bâtis :

La norme NF X 46-102 : novembre 2020 - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers

La Direction Générale du Travail rappelle que conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, tant que l'arrêté d'application du domaine d'activité n'est pas entré en vigueur, l'obligation de repérage avant travaux de l'amiante demeure exigée sur la base des principes généraux de prévention (article R. 4412-97 du code du travail dans sa version issue du décret du 4 mai 2012), la norme constituant la règle de l'art en matière de méthodologie de repérage pour le domaine considéré.

Arrêté du 28 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 15 mai 2006 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées et des zones spécialement réglementées ou interdites compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi qu'aux règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien qui y sont imposées
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=U8mzkvxhebVc2kbModG_vqnYP7vb2AgJcqAsNrHUrsw=

Cet arrêté se décompose en deux grands chapitres :
- Délimitation et signalisation des zones contrôlées et surveillées y compris les zones d'opération pour les appareils mobiles ou portables
- Aménagement des locaux de travail dans le cas d'emploi de sources non scellées

Date d'application 1er mars 2020

AUTRES THEMATIQUES

Décret n° 2020-797 du 29 juin 2020 relatif à la mise à la disposition du public des décisions des juridictions judiciaires et administratives
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042055251/
Publics concernés : juridictions judiciaires et administratives, auxiliaires de justice et justiciables.
Objet : mise à la disposition du public des décisions de justice rendues par les juridictions judiciaires et administratives. Le décret applique l'article 33 de la loi n° 2019-2022 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice lequel modifie le régime de mise à disposition du public des décisions de justice des juridictions administratives et judiciaires posé par les articles 20 et 21 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre de publicité des décisions de justice posée par le code de justice administrative, le code de procédure pénale et le code de procédure civile. Il est également prévu des mesures d'occultation des éléments d'identification des personnes physiques, parties ou tiers ou bien encore magistrats ou membres de greffe, en cas d'atteinte à leur vie privée ou leur sécurité. Le décret définit les conditions de mise à la disposition du public des décisions de justice. Il précise le champ des décisions concernées et les mentions à occulter au sein des décisions. Il établit le calendrier de mise à disposition des décisions pour chacun des trois niveaux d'instance.
Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR

LOI n° 2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée (1)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042737977
La loi du 24 décembre 2020 comporte deux innovations majeures en matière de justice pénale environnementale pour renforcer la réponse pénale apportée aux délits environnementaux. En effet, le contentieux de l'environnement ne constitue qu'une très faible part de l'activité des juridictions pénales, la réponse pénale aux infractions environnementales est constituée à 75 % de mesures alternatives aux poursuites, principalement des rappels à la loi ou des classements sans suite. En outre il s'agit d'un contentieux complexe nécessitant des compétences spécifiques.
La loi crée ainsi des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteintes à l'environnement. Dans le ressort de chaque cour d'appel, un tribunal judiciaire sera désigné par décret pour traiter des enquêtes, poursuites, instructions et jugements des délits environnementaux, ainsi que des contentieux civils

portant sur les actions relatives au préjudice écologique et aux actions en responsabilité civile. La liste des tribunaux judiciaires concernés sera établie ultérieurement par décret
Le texte permet en outre au procureur de la République de proposer, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, à une personne morale mise en cause pour un ou plusieurs délits prévus par le Code de l'environnement, de conclure une convention judiciaire d'intérêt public imposant une ou plusieurs des obligations suivantes :
« 1° Verser une amende d'intérêt public au Trésor public fixé de manière proportionnée, le cas échéant au regard des avantages tirés des manquements constatés, dans la limite de 30 % du chiffre d'affaires moyen annuel calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date du constat de ces manquements;
« 2° Régulariser sa situation au regard de la loi ou des règlements dans le cadre d'un programme de mise en conformité d'une durée maximale de trois ans, sous le contrôle des services compétents du ministère chargé de l'environnement;
« 3° Assurer, dans un délai maximal de 3 ans et sous le contrôle des mêmes services, la réparation du préjudice écologique résultant des infractions commises.
« Les frais occasionnés par le recours par les services compétents du ministère chargé de l'environnement à des experts ou à des personnes ou autorités qualifiées pour les assister dans la réalisation d'expertises techniques nécessaires à leur mission de contrôle sont supportés par la personne morale mise en cause, dans la limite d'un plafond fixé par la convention.
« Lorsque la victime est identifiée, sauf si la personne morale mise en cause justifie de la réparation de son préjudice, la convention prévoit également le montant et les modalités de la réparation des dommages causés par l'infraction dans un délai qui ne peut être supérieur à un an.
L'ordonnance de validation, le montant de l'amende d'intérêt public et la convention sont publiés sur les sites internet du ministère de la justice, du ministère chargé de l'environnement et de la commune sur le territoire de laquelle l'infraction a été commise ou, à défaut, de l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune appartient. »
Comparée à l'aléa et à la longueur de certaines procédures judiciaires, la CJIP offre une certaine prévisibilité et l'avantage pour les entités concernées d'adopter une démarche de coopération avec les autorités judiciaires.

DROIT FISCAL

Loi de finances pour 2021
Article 8 - LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

(Art 8) A compter des impositions dues au titre de 2021 :
Le taux d'imposition de CVAE est réduit de 50% pour toutes les entreprises assujetties ;
Le taux de plafonnement de CET est abaissé de 3% à 2% de la valeur ajoutée fiscale des entreprises.

(Art 120) Les collectivités bénéficiaires de CFE peuvent exonérer pendant 3 ans les créations et extensions d'établissements intervenant à compter du 1er janvier 2021 sur leur territoire.

(Art 29) A compter des impositions dues au titre de 2021, la valeur locative des établissements industriels évalués en méthode comptable, servant de base au calcul de CFE et taxe foncière sur les propriétés bâties, est réduite de moitié.
Les bâtiments et terrains qualifiés d'industriels sont évalués en méthode comptable lorsqu'ils figurent à l'actif du bilan de leur propriétaire ou de leur exploitant et que celui-ci est soumis à l'impôt sur les bénéfices selon un régime réel ou à l'actif du bilan d'une entreprise qui a pour activité principale la location de ces biens.
En pratique, les biens industriels financés par les collectivités ne sont pas évalués en méthode comptable et ne sont donc pas concernés par la réforme.

Article 39 loi de finances pour 2020
LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Les taux normaux d'IS applicables en 2021 sont les suivants :

Chiffre d'affaire	Taux IS hors contribution sociale de 3,3%*	Taux IS avec contribution sociale de 3,3%

CA≤250M€	26,5%	27,37%
CA>250M€	27,5%	28,41%

La contribution sociale est due sur l'IS après abattement de 763 K€.

7.2 Annexe 2 : Schémas des réseaux de collecte et des installations

VILLE DE LAON

(AISE 02)

SCHEMA DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

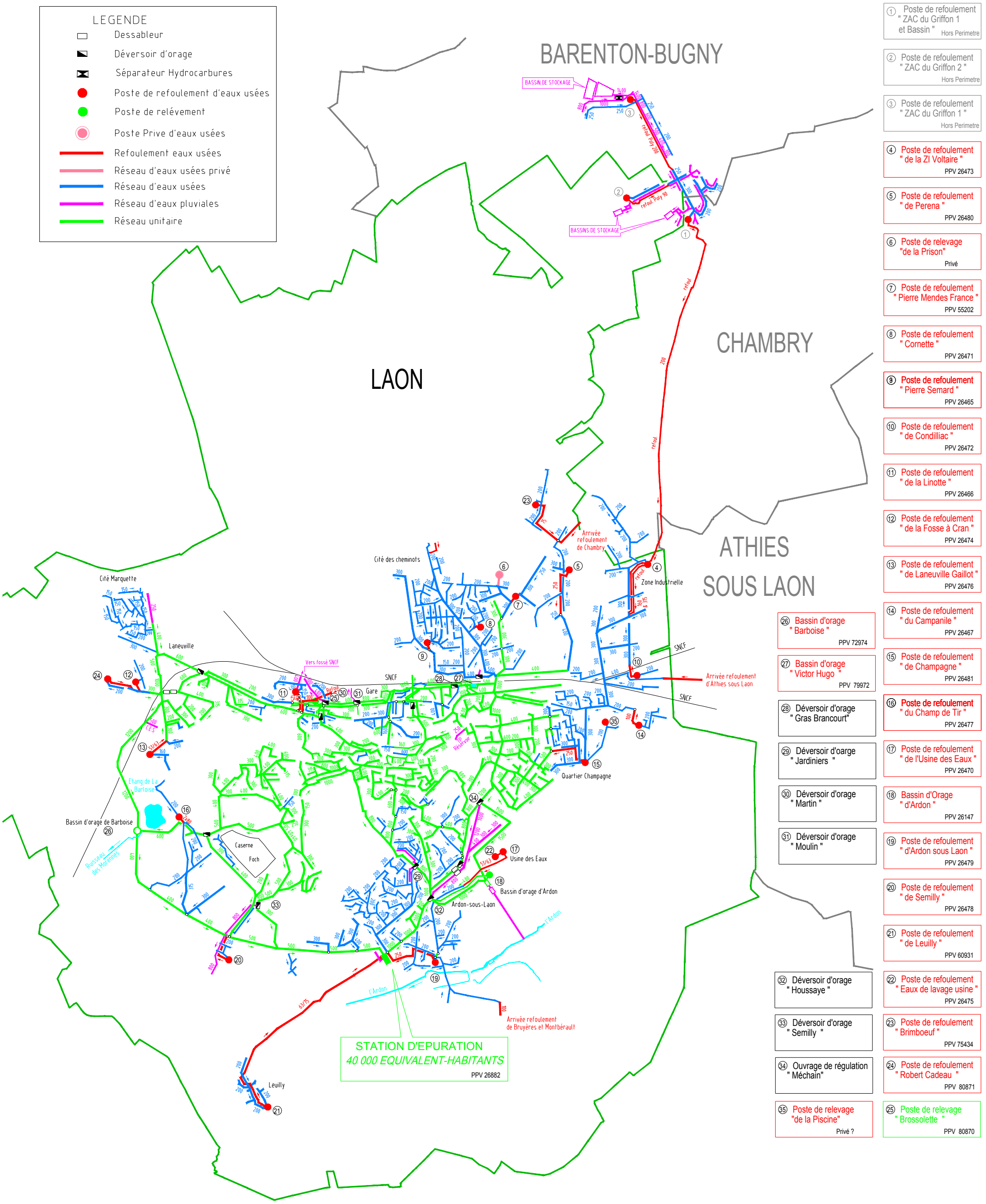

① Poste de refoulement " ZAC du Griffon 1 et Bassin " Hors Perimetre

② Poste de refoulement " ZAC du Griffon 2 " Hors Perimetre

③ Poste de refoulement " ZAC du Griffon 1 " Hors Perimetre

④ Poste de refoulement " de la ZI Voltaire " PPV 26473

⑤ Poste de refoulement " de Perena " PPV 26480

⑥ Poste de relevage "de la Prison" Privé

⑦ Poste de refoulement " Pierre Mendes France " PPV 55202

⑧ Poste de refoulement " Cornette " PPV 26471

⑨ Poste de refoulement " Pierre Semard " PPV 26465

⑩ Poste de refoulement " de Condilliac " PPV 26472

⑪ Poste de refoulement " de la Linotte " PPV 26466

⑫ Poste de refoulement " de la Fosse à Cran " PPV 26474

⑬ Poste de refoulement " de Laneuville Gaillot " PPV 26476

⑭ Poste de refoulement " du Campanile " PPV 26467

⑮ Poste de refoulement " de Champagne " PPV 26481

⑯ Poste de refoulement " du Champ de Tir " PPV 26477

⑰ Poste de refoulement " de l'Usine des Eaux " PPV 26470

⑱ Bassin d'Orage " d'Ardon " PPV 26147

⑲ Poste de refoulement " d'Ardon sous Laon " PPV 26479

⑳ Poste de refoulement " de Semilly " PPV 26478

㉑ Poste de refoulement " de Leuilly " PPV 60931

㉒ Poste de refoulement " Eaux de lavage usine " PPV 26475

㉓ Poste de refoulement " Brimboeuf " PPV 75434

㉔ Poste de refoulement " Robert Cadeau " PPV 80871

㉕ Poste de relevage " Brossolette " PPV 80870

㉖ Bassin d'orage " Barboise " PPV 72974

㉗ Bassin d'orage " Victor Hugo " PPV 79972

㉘ Déversoir d'orage " Gras Brancourt"

㉙ Déversoir d'oarge " Jardiniers "

㉚ Déversoir d'orage " Martin "

㉛ Déversoir d'orage " Moulin "

㉜ Déversoir d'orage " Houssaye "

㉝ Déversoir d'orage " Semilly "

㉞ Ouvrage de régulation " Méchain"

㉟ Poste de relevage "de la Piscine" Privé ?

PLAN N°: 10690
MP, le 08/09/2020

suez

VILLE DE LAON

CAPACITE DE TRAITEMENT : 40 000 EQUIVALENT-HABITANT

STATION D'EPURATION DES EAUX USEES

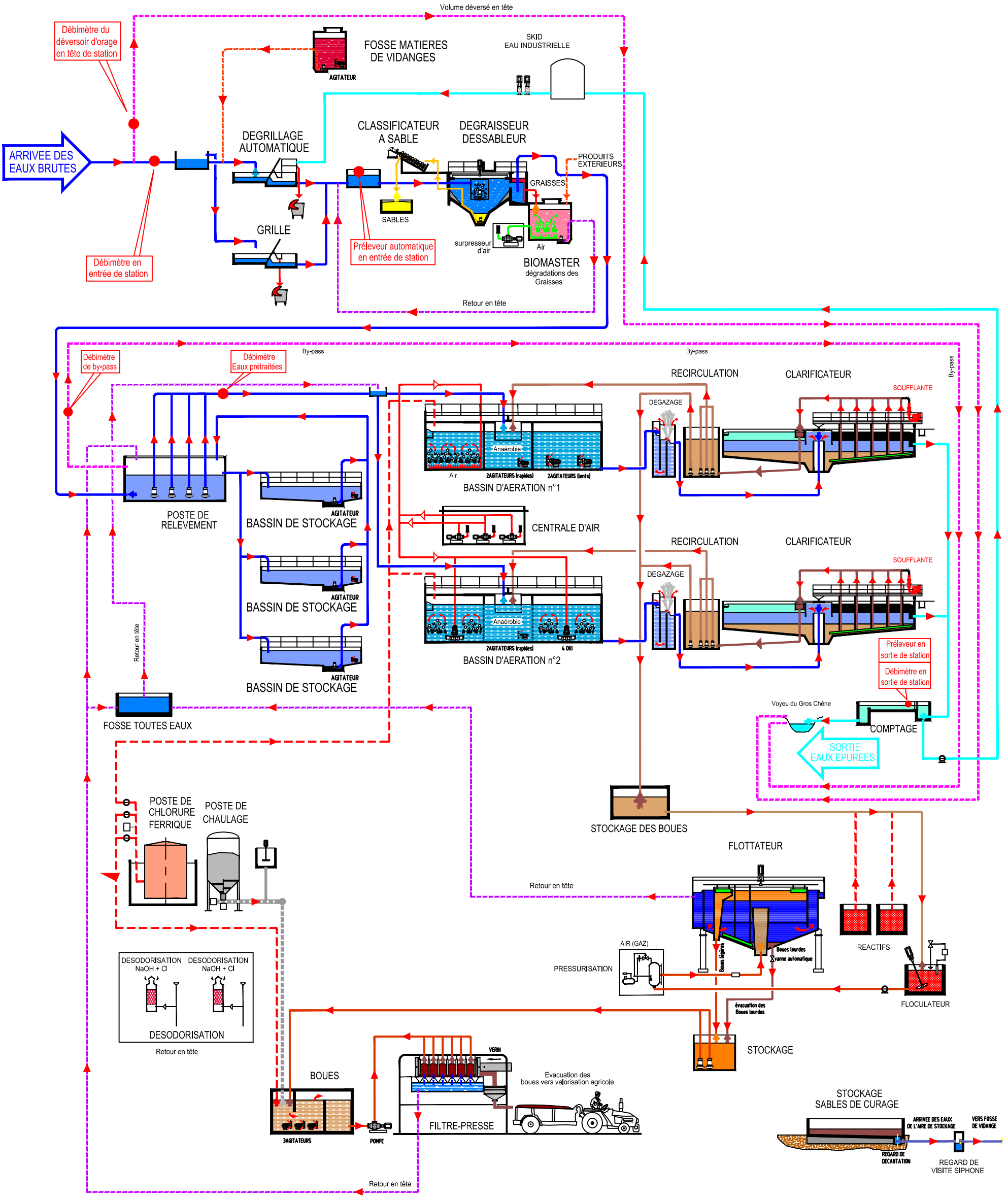

PLAN N°: 12768
24/06/2014

7.3 Annexe 3 : Inventaire des installations

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	exhaure	Poste de pompage			pompe exhaure	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	exhaure	Poste de pompage			détecteur de niveau	Détecteur	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	by pass	Rejet milieu naturel			canalisation by pass	Tuyauterie	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	by pass	Rejet milieu naturel			batardeaux	Batardeau	Actif	2011	2011
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	by pass	Rejet milieu naturel	prélevement	Point de prélèvement	préleveur échantillonneur	Préleveur échantillonneur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	by pass	Rejet milieu naturel	mesure débit	Point de mesure	débitmètre ultrason	Débitmètre	Actif	2009	2009
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			dégrilleur automatique 1	Dégrilleur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			dégrilleur automatique 1 - moteur	Motoréducteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			dégrilleur automatique 2	Dégrilleur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			dégrilleur automatique 2 - moteur	Moteur électrique	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			pompe d'alimentation N°1 du BO	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			pompe d'alimentation N°2 du BO	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			pompe d'alimentation N°3 du BO	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			pompe d'alimentation N°4 du BO	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			portique roulant n°46314	Appareil de levage	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			bennes à déchets (x2)	Benne	Actif	2005	2005
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			démarreur pompe 4	Démarreur en coffret	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			démarreur pompe 2	Démarreur en coffret	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			démarreur pompe 1	Démarreur en coffret	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			dégrilleur automatique 1 + benne n°1	Dégrilleur	En projet (renouvellement)	2013	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage			démarreur pompe 3	Démarreur en coffret	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	remplissage bassin	Poste de pompage	mesure de niveau	Point de mesure	mesures de niveau (x6)	Capteur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			augets basculants	Tuyauterie	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			pompe de relèvement N° 1	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			pompe de relèvement N°3	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			pompe de relèvement N°4	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			variateur pompe 1	Variateur en coffret	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			variateur pompe 2	Variateur en coffret	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			variateur pompe 4	Variateur en coffret	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage			variateur pompe 3	Variateur en coffret	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre vidange P1	Débitmètre	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre vidange P2	Débitmètre	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre vidange P3	Débitmètre	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin fermé	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre vidange P4	Débitmètre	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	clarificateur à sable	Filtre fermé à garnissage			classificateur à sable	Classificateur à sable	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	clarificateur à sable	Filtre fermé à garnissage			pompe à sable 1	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	clarificateur à sable	Filtre fermé à garnissage			pompe à sable 2	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			lit de tourbe	Filtre à air	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			tourelle ventilation 1	Bidon, cuve	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			tourelle ventilation 2	Bidon, cuve	Actif	2003	2003

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur gaz pollués 1	Ventilateur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur gaz pollués 2	Ventilateur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur local électrique	Ventilateur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur locaux techniques	Ventilateur	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			palan fixe sur monorail n°46316	Appareil de levage	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			monorail équipé d'un chariot 1500 Kg	Appareil de levage	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection engrais	Point d'injection de réactif	cuve de stockage d'engrais	Bidon, cuve	Actif	2003	2009
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection engrais	Point d'injection de réactif	pompe de distribution de l'engrais	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection engrais	Point d'injection de réactif	tableau de distribution d'engrais	Tuyauterie	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande bassin	Armoire électrique	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande dégrilleur	Armoire électrique	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande désodorisation	Armoire électrique	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			batteries	Batterie	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			carte TSX Premium	Automate programmable industriel	Actif	2017	2017
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			cellule TGBT	Cellule de poste HT	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			éclairage	Chauffage, éclairage	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			Extincteur-02-Local électrique batteries	Equipement de protection incendie	Actif	2012	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			mat de tlésurveillance (non-décrit)	Genie civil	Actif	2004	2004
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique			Extincteur-06-Local Désodorisation	Equipement de protection incendie	Actif	2016	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF tarif jaune	Compteur électrique	Actif	2003	2008
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			poires de niveau	Détecteur	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			automate	Automate programmable industriel	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			pompe 1	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			pompe 2	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			variateur pour les pompes	Variateur en coffret	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			venne de by-pass	Vanne	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage	Mesure débit	Point de mesure	débitmètre	Débitmètre	Actif		2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	vidange bassin ciel ouvert	Poste de pompage	Mesure niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2018	2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			trappe d'ouverture plaque sebel	Capotage	Actif	2017	2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			alarme incendie	Equipement de protection incendie	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			Restitution 1	Groupe électropompe	Actif	2018	2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			clôture	Clôture	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			canalisation PVC	Tuyauterie	Actif	2003	2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			Extincteur-01-Local électrique batteries	Equipement de protection incendie	Actif	2016	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			portail	Portail	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			espaces verts	Espaces verts	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			Extincteur-04-Local électrique	Equipement de protection incendie	Actif	2012	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			Extincteur-05-Local dégrillage	Equipement de protection incendie	Actif	2012	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			Extincteur-03-Local stockage	Equipement de protection incendie	Actif	2012	

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			BAES-05-Local dégrillage 5m	Equipement de protection incendie	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			BAES-01-Local électrique batteries	Equipement de protection incendie	Actif	2017	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			BAES-02-Entrée Local	Equipement de protection incendie	Actif		
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			BAES-03-Local électrique	Equipement de protection incendie	Actif	2017	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Général site			BAES-04-Local Désodo	Equipement de protection incendie	Actif	2015	
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			détecteurs H2S	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			potence + echelle	Echelle	Actif	2007	2007
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			détecteur H2S	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2012	2012
Bassin d'orage Ardon à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			porte	Porte sectionnelle	Actif	2003	2003
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			lame de surverse	Batardeau	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			vanne motorisée	Vanne	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			grille caillebotis	Caillebotis	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			batardeaux by-pass	Batardeau	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau ultrason US1	Capteur	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau ultrason US2	Capteur	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	Mesure de débit	Point de mesure	Débitmètre entrée	Débitmètre	Actif		
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	mesure des précipitations	Point de mesure	pluviomètre	Pluviomètre	Actif	2016	2016
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			benne à déchets	Benne	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			dégrilleur	Dégrilleur	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			vis de compactage	Vis de transfert	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			01-Extincteur P9P entrée	Equipement de protection incendie	Actif	2012	2012
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			02-Extincteur P9P machinerie	Equipement de protection incendie	Actif	2012	2012
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			RIA	Equipement de protection incendie	Actif	2001	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur			BAES- Entrée hauteur 4m	Equipement de protection incendie	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau ultrason US3	Capteur	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur	détection H2S	Point de mesure	détecteur H2S	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2015	2015
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	dégrillage	Dégrilleur	détection H2S	Point de mesure	détecteur CH4	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			GC du bassin (2800 m3)	Genie civil	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			hydroéjecteur n°1	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			hydroéjecteur n°2	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			hydroéjecteur n°3	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			hydroéjecteur n°4	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			échelle d'accès au bassin	Echelle	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			embase potence hydro n°3	Appareil de levage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			embase potence hydro n°4	Appareil de levage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			potence amovible 57493	Appareil de levage	Actif	2010	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin			palan	Appareil de levage	Actif	2010	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	stockage	Bassin	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau ultrason US4	Capteur	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement n°1	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement n°2	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement n°3	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			pompe à boues	Groupe électropompe	Actif	2010	2010

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			barres de guidages (x4)	Barre de guidage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			canalisations du relèvement	Tuyauterie	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			clapet P1	Clapet	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			clapet P2	Clapet	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			clapet P3	Clapet	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			clapet pompe à boues	Clapet	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			embase potence hydro n°1	Appareil de levage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			embase potence hydro n°2	Appareil de levage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			canalisations du relèvement	Tuyauterie	En projet (renouvellement)		
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau ultrason US5	Capteur	Actif	2011	2011
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage	Mesure de débit	Point de mesure	Débitmètre surverse	Débitmètre	Actif		
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			canalisation aspiration air	Tuyauterie	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			filtre à charbon	Filtre à air	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur n°1	Ventilateur	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur n°2	Ventilateur	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			filtre à charbon	Filtre à air	En projet (renouvellement)		
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation	détection H2S	Point de mesure	Centrale de détection 2 voies	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2019	2019
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			automate + magelis	Automate programmable industriel	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			onduleur	Onduleur	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			variateur P1	Variateur en coffret	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			variateur P2	Variateur en coffret	Actif	2014	2014
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			variateur P3	Variateur en coffret	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			batterie de condensateur	Batterie condensateur	Actif	2015	2015
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			chauffage	Chauffage, éclairage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			éclairage	Chauffage, éclairage	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			porte	Porte sectionnelle	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Général site	Général site			clôture	Clôture	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Général site	Général site			détecteurs intrusion	Equipement anti-intrusion /contrôle d'accès	Actif	2010	2010
Bassin d'orage Barboise à Laon	Bassin	Général site	Général site			03 - Extincteur Station	Equipement de protection incendie	Actif	2020	2020
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			vanne à flotteur à commande axial	Régulateur hydraulique	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			GC arrivée des effleunts	Genie civil	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			echelles	Echelle	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			trappe d'accès	Trappe d'accés	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			barre anti-chute sous trappe d'accès	Barre anti chute	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion			caméra vidéo	Matériel informatique	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2013	2013

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	arrivée des effluents	Noeud de connexion	mesure de débit	Point de mesure	capteur à effet doppler D01: mesure de débit sur contournement (temps sec)	Débitmètre	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	dessablage	Bassin			echelle	Echelle	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	dessablage	Bassin			barre anti chute	Barre anti chute	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	dessablage	Bassin			colonne d'aspiration su sable	Tuyauterie	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	dessablage	Bassin			GC du dessableur	Genie civil	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	dessablage	Bassin			trappe d'accès	Trappe d'accés	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			GC du bassin	Genie civil	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			vanne d'isolement manuel	Vanne	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			vanne motorisé de restitution	Régulateur hydraulique	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			canalisation de désodorisation	Tuyauterie	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			grille de ventillation	Filtre à air	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			échelle avec crinoline	Echelle	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			trappe d'accès	Trappe d'accés	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			passerelle d'accès	Echelle	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			garde corps	Garde-corps	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			détecteur de gaz x4	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			RIA pour nettoyage du bassin	Equipement de protection incendie	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			hydroéjecteur n° 1	Hydroéjecteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			hydroéjecteur n°2	Hydroéjecteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin			hydroéjecteur n°3	Hydroéjecteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	bassin de stockage	Bassin	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur d'air	Ventilateur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			cuve de traitement	Bidon, cuve	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			capot d'insonorisation pour ventilateur	Capotage	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	désodorisation	Centrale de désodorisation			charbon actif pour traitement de l'air	Bidon, cuve	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	relèvement	Poste de pompage			pompe à boues vidange fond de bassin	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	alimentation électrique	Armoire électrique	compteur EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	sortie des effluents	Noeud de connexion			GC du comptage de sortie	Genie civil	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	sortie des effluents	Noeud de connexion	mesure de débit	Point de mesure	capteur à effet doppler D02	Débitmètre	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	sortie des effluents	Noeud de connexion	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2013	2013
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	déversoir d'orage Gras Branscourt	Rejet milieu naturel	mesure de débit	Point de mesure	capteur D 02 DO Gras Branscourt 2	Débitmètre	Actif		
Bassin d'orage Victor Hugo à Laon	Bassin	déversoir d'orage Gras Branscourt	Rejet milieu naturel	mesure de débit	Point de mesure	capteur D 01 DO Gras Branscourt 1	Débitmètre	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	Cmne Chambry > Laon	Point de prélèvement			Chambry transfert EU PK426	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	Cmne Athies > Laon	Point de prélèvement			Athies Transfert EU	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	Cmne Bruyère et Montbérault / SIAN > Laon	Point de prélèvement			Bruyère et Mt Transfert EU PK433	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	DAUNAT	Point de prélèvement			Daunat déversement au réseau EU	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	SEDAL	Point de prélèvement			Sedal déversement au réseau EU	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	Centre Hospitalier Laon	Point de prélèvement			Centre Hospitalier PK 401	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	SPA	Canal de comptage			SPA déversement au réseau PK311	Préleveur échantillonneur	Actif		
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	SPA	Canal de comptage	mesure volume	Point de mesure	Compteur Eau Potable SPA	Compteur hydraulique	Actif	2013	
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	ZA Griffon	Point de prélèvement			ZA Griffon transfert des eaux Usées PK274	Préleveur échantillonneur	Actif	2010	2010

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	ZA Griffon	Point de prélèvement	Sonde mesure niveau	Point de mesure	transmetteur pour capteur de niveau	Transmetteur	Actif	2010	2020
Conventions et transferts Réseaux Laon Asst	Accessoire de réseau	ZA Griffon	Point de prélèvement	Sonde mesure niveau	Point de mesure	capteur de niveau et de vitesse	Capteur	Actif	2010	2020
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			capot acier galvanise	Couverture protection ouvrage	Actif	2003	2003
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			vanne à flotteur	Vanne	Actif	2011	2011
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			GC du deversoir beton	Genie civil	Actif	2003	2003
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de débit	Point de mesure	sonde de débit vers STEP	Débitmètre	Actif	2011	2011
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de débit	Point de mesure	sonde de niveau vers Ardon	Capteur	Actif	2019	2019
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau T180	Capteur	Actif	2011	2011
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau T800	Capteur	Actif	2011	2011
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire electrique	Armoire électrique	Actif	2003	2003
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	armoire générale BT	Armoire électrique			caméra video	Matériel informatique	Actif	2014	2020
Deversoir d'orage DO1 Arsene Houssaye à Laon	Rejet au milieu naturel	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de vitesse	Point de mesure	sonde de vitesse radar	Capteur	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de débit	Point de mesure	sonde de niveau ultrason	Capteur	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 1 à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			batterie	Batterie	Actif	2019	2019
Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de vitesse	Point de mesure	sonde de vitesse radar	Capteur	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de débit	Point de mesure	sonde de niveau ultrason	Capteur	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
Débitmètre Gras Brancourt 2 à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			batterie	Batterie	Actif	2019	2019
Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de vitesse	Point de mesure	sonde de vitesse radar	Capteur	Actif		
Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Pompage-Relevage	comptage	Canal de comptage	mesure de débit	Point de mesure	sonde de niveau ultrason	Capteur	Actif	2020	2020
Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			batterie	Batterie	Actif	2019	2019
Débitmètre collecteur Ouest à Laon	Pompage-Relevage	télésurveillance	Télécontrole			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
Déversoir d'orage D03 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			trappe d'accès tampon de voirie	Couverture protection ouvrage	Actif	2012	2012
Déversoir d'orage D03 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			GC du déversoir ovoide beton	Genie civil	Actif	2012	2012
Déversoir d'orage D03 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de surverse	Capteur	Actif	2012	2012
Déversoir d'orage D03 à Laon	Rejet au milieu naturel	télésurveillance	Armoire électrique			batterie sofrel 12V	Batterie	Actif	2012	2012
Déversoir d'orage D03 à Laon	Rejet au milieu naturel	télésurveillance	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2012	2012
Déversoir d'orage D04 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			trappe d'accès acier galvanisé	Couverture protection ouvrage	Actif	2010	2010
Déversoir d'orage D04 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel			GC du déversoir beton	Genie civil	Actif	2010	2010
Déversoir d'orage D04 à Laon	Rejet au milieu naturel	déversoir d'orage	Rejet milieu naturel	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2010	2010

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
Déversoir d'orage D04 à Laon	Rejet au milieu naturel	alimentation électrique	Armoire électrique			coffret électrique	Armoire électrique	Actif	2010	2010
Déversoir d'orage D04 à Laon	Rejet au milieu naturel	alimentation électrique	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste béton buse	Genie civil	Actif	1992	1992
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2016	2016
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif	1992	1992
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes (x2)	Vanne	Actif	1992	1992
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1992	1992
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations	Tuyauterie	Actif	1998	1998
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capôts	Couverture protection ouvrage	Actif	2014	2020
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			echelle	Echelle	Actif	2012	2012
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2014	2014
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2014	2014
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			mat de télésurveillance (non-décrit)	Genie civil	Actif	2004	2004
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			barre anti chute	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2012	2012
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			cloture, portail	Clôture	Actif	2003	2003
PR Ardon à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			capôt	Couverture protection ouvrage	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			GC du poste béton	Genie civil	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			hydraulique du poste	Tuyauterie	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			poires de niveau	Détecteur	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe en ligne n°1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe en ligne n°2	Groupe électropompe	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			barre anti chute	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			échelle	Echelle	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe vide-cave	Groupe électropompe	Actif	2014	2014

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			clapets	Clapet	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			Variateur P2	Variateur en coffret	Actif	2019	2019
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			variateur P1	Variateur en coffret	Actif	2019	2019
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre	Débitmètre	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage électrique	Point de mesure	compteur électrique	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			clôture	Clôture	Actif	2012	2012
PR Brimboeuf à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2012	2012
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			poire de commande	Détecteur	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			capôt	Couverture protection ouvrage	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe 1	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			canalisation	Tuyauterie	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			vannes (x2)	Vanne	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe 2	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2013	2013
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif		
PR Brosselette à Laon	Pompage-Relevage	Bâtiment	Bâtiment hors exploitation			barre anti chute	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2013	2013
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			panier de dégrillage	Panier de dégrillage	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pied de potence	Appareil de levage	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			vanne (x2)	Vanne	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			clapet (x2)	Clapet	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			poire de commande	Détecteur	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2012	2012
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			canalisation	Tuyauterie	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			capôt	Couverture protection ouvrage	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe 1	Groupe électropompe	Actif	2012	

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage			pompe 2	Groupe électropompe	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire éléctrique	Armoire électrique	Actif	2012	
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2012	2012
PR Cadeau à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	compteur EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2020	2020
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2017	2017
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes (x2)	Tuyauterie	Actif	2010	2010
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			échelle	Echelle	Actif	2007	2007
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste beton	Genie civil	Actif	1988	1988
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot acier galvanisé	Couverture protection ouvrage	Actif	1988	2020
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barre anti chute	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2010	2010
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes + télégestion	Armoire électrique	Actif	2008	2008
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur 500 mA	Disjoncteur	Actif	1988	1988
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2008	2008
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			clôture	Clôture	Actif	2010	2010
PR Campanile à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2010	2010
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2008	2008
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1999	1999
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2020	2020
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1999	1999
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste beton	Genie civil	Actif	1999	1999
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			échelle	Echelle	Actif	2011	2015
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappe tampon de voirie 80 cm	Couverture protection ouvrage	Actif	1999	2020
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2020	2020
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	1999	1999

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1999	1999
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF verifier en octobre 2012	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			clôture	Clôture	Actif	2011	2011
PR Champ de tir (Camping) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2011	2011
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			monorail n°46350	Appareil de levage	Actif	1992	1992
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			hydraulique du poste	Tuyauterie	Actif	2011	2011
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste (béton)	Genie civil	Actif	1992	1992
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2021	2021
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2020	2020
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC chambre de vannes	Genie civil	Actif	1995	1995
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			palan n°46787	Appareil de levage	Actif	1992	1992
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappes inox	Couverture protection ouvrage	Actif	1992	2020
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			prise de cotes	Génie Civil - Non Décrit	En projet (renouvellement)		
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2010	2010
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2011	2011
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2011	2011
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			local poste en beton	Clôture	Actif	1992	1992
PR Champagne (Monge) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			porte	Portail	Actif	2007	2007
PR Chemin Vert à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste résine	Genie civil	Actif	1999	1999
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, vannes et clapets	Tuyauterie	Actif	1999	1999
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1999	1999
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappes acier galva	Couverture protection ouvrage	Actif	1999	2020
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	injection air	Point d'injection de réactif	compresseur d'air	Groupe air et autre gaz	Actif	2014	2014
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur 500 mA	Disjoncteur	Actif	2014	2014
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2014	2014

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	2014	2014
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2014	2014
PR Condillac à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2015	2015
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2021	2021
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste fibre de verre	Genie civil	Actif		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1999	1999
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	1999	1999
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capôt	Couverture protection ouvrage	Actif	2015	2015
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	En projet (renouvellement)		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	1999	1999
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1999	1999
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2021	2021
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate station	Automate programmable industriel	Actif		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	1999	1999
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	En projet (renouvellement)		
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			clôture	Clôture	Actif	2011	2011
PR Cornette à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2011	2011
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1992	1992
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1997	1997
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste beton	Genie civil	Actif	1992	1992
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot tampon de voirie 80cm	Couverture protection ouvrage	Actif	1992	2020
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1996	1996
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	1992	1992
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	1992	1992

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Eaux de lavage usine à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2002	2002
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2002	2002
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot tampon de voirie 80cm	Couverture protection ouvrage	Actif	1992	2020
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe eau pluviale	Groupe électropompe	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	1995	1995
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1992	1992
PR Eaux usées station pompage à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	1992	1992
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage doubles	Barre de guidage	Actif	2019	2019
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1988	1988
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste fibre de verre	Genie civil	Actif		
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappe fibre verre	Couverture protection ouvrage	Actif	1988	2020
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1988	1988
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2021	2021
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2000	2000
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2013	2013
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			cloture	Clôture	Actif	2013	2013
PR Fosse à cran à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR Gare à Athies sous laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR Gare à Athies sous laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande	Armoire électrique	Actif	2020	2020
PR Gare à Athies sous laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	Compteur	Compteur électrique	Actif	2021	2021
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1998	1998

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1993	1993
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2000	2000
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	1998	1998
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes (x2)	Vanne	Actif	1993	1993
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif	1993	1993
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1997	1997
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot fonte série lourde	Couverture protection ouvrage	Actif	1993	2020
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2001	2001
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1993	1993
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1993	1993
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	2002	2002
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			cloture	Clôture	Actif	2010	2010
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR La Neuville Gaillot à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2010	2010
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot	Couverture protection ouvrage	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe 2	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe 1	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations	Tuyauterie	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Tuyauterie	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes (x2)	Vanne	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire générale BT	Armoire électrique	Actif	2019	2019
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif		
PR Lavisse à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes (x3)	Vanne	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			palan n°46789	Appareil de levage	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif	2008	2008

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations	Tuyauterie	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2012	2012
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			panier dégrilleur	Tamis, grille	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capots fonte	Couverture protection ouvrage	Actif	2008	2020
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barre anti chute	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	traitement H2S	Point d'injection de réactif	pompe doseuse	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2014	2014
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	traitement H2S	Point d'injection de réactif	cuve de stockage réactif	Bidon, cuve	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	traitement H2S	Point d'injection de réactif	pompe doseuse	Groupe de dosage réactif liquide	En projet (renouvellement)		
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2008	2008
PR Leuilly à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations	Tuyauterie	Actif	2019	2019
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2020	2020
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1980	1980
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (x4 consommable)	Détecteur	Actif		
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets et vannes (x2)	Clapet	Actif	1980	1980
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2011	2011
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot aluminium	Couverture protection ouvrage	Actif	1992	2020
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2006	2006
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	1988	1988
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1980	1980
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télétransmission	Station de télétransmission	Actif	2000	2000
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1988	1988

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	En projet (renouvellement)		
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	1980	1980
PR Linotte (Vivier) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	En projet (renouvellement)		
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			échelle	Echelle	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			panier dégrilleur	Tamis, grille	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot fonte	Couverture protection ouvrage	Actif	2006	2020
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2006	2006
PR Mendes France à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			monorail n°46353	Appareil de levage	Actif	1985	1985
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe vide-cave	Groupe électropompe	Actif	2007	2007
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			échelle à crinoline	Echelle	Actif	2008	2008
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			variateur	Variateur en coffret	Actif	2017	2017
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2 (pompage en ligne)	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1 (pompage en ligne)	Groupe électropompe	Actif	2020	2020
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1985	1985
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1985	1985
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2007	2007
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappes	Couverture protection ouvrage	Actif	2007	2020
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1 (pompage en ligne)	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de débit	Point de mesure	Débitmétre	Débitmètre	Actif		
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure pluviométrie	Point de mesure	pluviomètre	Pluviomètre	Actif	2007	2020
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1992	1992
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance - automate	Station de télétransmission	Actif	2000	2000
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Perena (Ampère) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR Rue des Cosmonautes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR Rue des Cosmonautes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			Télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
PR Sablonière rue Jean Moulin à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR Sablonière rue Jean Moulin à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire générale BT	Armoire électrique	Actif		
PR Sablonière rue Jean Moulin à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télétransmission	Station de télétransmission	Actif		
PR Sablonière rue Jean Moulin à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif		
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (x4 consommable)	Détecteur	Actif		
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1976	1976
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	2012	2012
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	1999	1999
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2011	2011
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1976	1976
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappe acier galvanise	Couverture protection ouvrage	Actif	2010	2020
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1976	1976
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2000	2000
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	1994	1994
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	1994	1994
PR Semard à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	2018	2018
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (x4 consommable)	Détecteur	Actif		
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1987	1987
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste beton	Genie civil	Actif	1987	1987
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot fonte	Couverture protection ouvrage	Actif	1991	2020
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			sondes niveaux	Capteur	Actif	2019	2019

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 2 pompes	Armoire électrique	Actif	2019	2019
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1987	1987
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2000	2000
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif	1995	1995
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR Semilly (Cherrière) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe 2	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe 1	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes (x2)	Vanne	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations	Tuyauterie	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Tuyauterie	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets (x2)	Clapet	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			échelle	Echelle	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			capot	Couverture protection ouvrage	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire générale BT	Armoire électrique	Actif	2019	2019
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	Actif		
PR Vinox à Laon PK 248	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2019	2019
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°1	Groupe électropompe	Actif	2005	2005
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes DN150 (x4)	Vanne	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vanne DN300	Vanne	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°3	Groupe électropompe	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Barre de guidage	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			canalisations, clapets et vannes	Tuyauterie	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau (consommable)	Détecteur	Actif		
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°2	Groupe électropompe	Actif	2016	2016
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			trappe fonte	Couverture protection ouvrage	Actif	1999	2020
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes DN150 (x4)	Vanne	En projet (renouvellement)		
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	injection air	Point d'injection de réactif	compresseur	Groupe air et autre gaz	Actif	1999	1999

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de niveau	Point de mesure	Sonde de niveau	Capteur	Actif		
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur	Disjoncteur	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2015	2015
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande 3 pompes	Armoire électrique	Actif	2015	2015
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			télésurveillance	Station de télétransmission	En projet (renouvellement)		
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	2018	2018
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			cloture	Clôture	Actif	1999	1999
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			portail	Portail	Actif	2003	2003
PR ZI Voltaire (MsMode) à Laon	Pompage-Relevage	Général site	Général site			espaces verts	Espaces verts	Actif		
PR Zone des Minimes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR Zone des Minimes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage	Mesure de débit	Point de mesure	Débitmetre Athies	Débitmètre	Actif		
PR Zone des Minimes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	communication	Point de prélèvement			système de communication	Liaison de communication	Actif	2017	
PR Zone des Minimes à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	communication	Point de prélèvement			Télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2020	
PR ateliers municipaux à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR lotissement de la Frette à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR lotissement de la Frette à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			Télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2020	
PR rue de la Grand Fossé à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			Pompe 2	Groupe électropompe	Actif		
PR rue de la Grand Fossé à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			GC poste	Bidon, cuve	Actif		
PR rue de la Grand Fossé à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			Pompe 1	Groupe électropompe	Actif		2020
PR rue de la Grand Fossé à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			Télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2020	
PR rue du Stade à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	poste de relèvement	Poste de pompage			Gc poste	Bidon, cuve	Actif		
PR rue du Stade à Athies sous Laon PK 289	Pompage-Relevage	armoire générale BT	Armoire électrique			Télésurveillance	Station de télétransmission	Actif	2020	
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Sables	Point de prélèvement	Sables ASL	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Sables	Point de prélèvement	Sables SANEST	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Matières de Vidange	Point de prélèvement	MV ASL	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Matières de Vidange	Point de prélèvement	MV ELTB	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Matières de Vidange	Point de prélèvement	MV FRANZONI	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Matières de Vidange	Point de prélèvement	MV ORTEC- DUCAMP	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Matières de Vidange	Point de prélèvement	MV SANEST	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Lixiviats	Point de prélèvement	Lixiv VALORAISNE	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	Conventions Apports STEP	Point de prélèvement	Conventions Apports Lixiviats	Point de prélèvement	Lixiv SIRTOM du Laonnois	Préleveur échantillonneur	Actif		
STEP de Laon	STEP	arrivée effluents	Noeud de connexion			canalisations EB	Tuyauterie	Actif	1995	1995

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	arrivée effluents	Noeud de connexion			garde-corps	Garde-corps	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	arrivée effluents	Noeud de connexion	mesure débit	Point de mesure	débitmètre by-pass entrée FE-FIT102 A-023	Débitmètre	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	arrivée effluents	Noeud de connexion	mesure débit	Point de mesure	débitmètre entrée station FE-FIT101	Débitmètre	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			génie civil prétraitement	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			dégrilleur fin	Dégrilleur	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			tuyauterie eau industrielle pour dégrilleur	Tuyauterie	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			benne refus de dégrillage	Benne	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			skid de lavage de la grille	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			cuve eau industrielle	Bidon, cuve	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			filtre 300micron	Préfiltres	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			Compacteur WAP- presse laveuse	Compacteur	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			porte motorisée prétraitement n°46329	Porte sectionnelle	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			porte motorisée prétraitement n°57250	Porte sectionnelle	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			poire de niveau	Détecteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			anti bélier	Anti-bélier	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			armoire de commande skid	Armoire électrique	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			automate	Automate programmable industriel	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			automate commande skid	Automate programmable industriel	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			compresseur cde vanne presse	Groupe air et autre gaz	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			disconnecteur skid	Disconnecteur	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			vanne pneumatique presse laveuse	Vanne	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			filtre automatique 500 microns	Préfiltres	Actif	2016	2017
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			vanne pneumatique presse laveuse	Vanne	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur			capot	Capotage	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	dégrilleur	Dégrilleur	prélèvement eau	Point de prélèvement	préleveur réfrigéré EB AP103 A-005	Préleveur échantillonneur	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			grille droite	Tamis, grille	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			canalisations dessableur	Tuyauterie	Actif	1999	1999
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			garde-corps	Garde-corps	Actif	1995	0195
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			pont racleur 104 dégraisseur	Pont racleur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			moteur du pont racleur graisse	Motoréducteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			monorail n°46311	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			potence avec chariot n°46783	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			clifford déssableur	Tuyauterie	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			palan fixe sur le monorail 46311	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			potence -057716 -150Kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			coffret électrique laveur de sable	Coffret	Actif	2015	2015

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			coffret électrique "pilotage vanne"	Coffret	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			compresseur moteur (vanne PIC)	Groupe air et autre gaz	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			cuve air compresseur (vanne PIC)	Ballon d'air comprimé	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			électrovanne eau de lavage	Vanne	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			mélangeur classificateur	Mélangeur statique	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			motoréducteur mélangeur	Motoréducteur	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			motoréducteur vis	Motoréducteur	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			soufflante laveur de sable	Groupe air et autre gaz	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			tuyauterie inox asp et sortie classifcateur	Tuyauterie	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			vanne pic	Vanne	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			vis sable lavé	Vis de transfert	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			disconnecteur dessableur	Disconnecteur	Actif	2013	
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur			clasificateur laveur sables	Classificateur à sable	En projet (renouvellement)	2015	
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur	injection air	Point d'injection de réactif	aéroflot A108	Groupe air et autre gaz	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur	injection air	Point d'injection de réactif	surpresseur d'air C111	Groupe air et autre gaz	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	déssableur/dégraisseur	Dessableur déshuileur	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre eau de lavage	Débitmètre	Actif		
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs			agitateur P191	Agitateur	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs			pompe P101	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs			potence n°46327	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs			canalisations	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs			vanne	Vanne	Actif	1999	1999
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs	mesure pH	Point de mesure	pH mètre	Capteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs	mesure niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	matières de vidange	Fosse d'apports extérieurs	mesure niveau	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	ex biomaster - traitement lixiviats	Fosse d'apports extérieurs			agitateur A109	Agitateur	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	ex biomaster - traitement lixiviats	Fosse d'apports extérieurs			pompe reprise P110	Groupe électropompe	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	ex biomaster - traitement lixiviats	Fosse d'apports extérieurs			potence N°46322	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	ex biomaster - traitement lixiviats	Fosse d'apports extérieurs	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau LE109	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			agitateur A112	Agitateur	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			agitateur A113	Agitateur	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			agitateur A114	Agitateur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			pompe de reprise P115	Groupe électropompe	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			pompe de reprise P116	Groupe électropompe	Actif	2018	2018

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			pompe de reprise P117	Groupe électropompe	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			vannes	Vanne	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			canalisation	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence 46319	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence 46320	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence 46321	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			sondes de niveau (x3)	Détecteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence - 046326	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence -046325	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			potence -046351 -150Kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	bassin d'orage	Bassin			agitateur A113	Agitateur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			barres de guidage	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			batardeaux	Batardeau	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			garde-corps	Garde-corps	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			monorail avec chariot n°46324	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N°P118	Groupe électropompe	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N° P119	Groupe électropompe	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N° P120	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			pompe de relèvement N° P121	Groupe électropompe	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			potence n°46323	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			vannes X4	Vanne	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			clapets X4	Clapet	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage			poires de niveau X2	Détecteur	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure débit	Point de mesure	débitmètre vers traitement	Débitmètre	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure débit	Point de mesure	débitmètre by-pass PR A-022	Débitmètre	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	poste de relèvement	Poste de pompage	mesure niveau	Point de mesure	sonde de niveau LE-LIT111	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	répartition	Bassin			monorail de levage 500Kg n° 46336	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			GC bassin d'aération 1	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			agitateur zone aérobie A122 file 1	Agitateur	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			agitateur zone anaérobie A123	Agitateur	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			agitateur zone anaérobie A124 file 1	Agitateur	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			agitateur zone aérobie A125 file 1	Agitateur	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			potence A122 -046331 -250Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			potence A123 -046335 -150Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			potence A124 -046334-150Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			potence A125 -046333 -250Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			mat de fixation agitateur A122	Appareil de levage	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			mat de fixation agitateur A 125	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé			rvt aération file 1	Diffuseur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé	mesure oxygène	Point de mesure	capteur d'oxygène AE-AIT134	Capteur	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé	mesure redox	Point de mesure	redoxmètre AE-AIT132 A-180	Capteur	Actif	2019	2019

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé	mesure MES	Point de mesure	analyseur MES AE-AIT131 A-036	Capteur	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 1	Contacteur brassé	mesure de T°	Point de mesure	capteur	Capteur	Actif		
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			GC bassin d'aération 2	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			cloison pour les OKI file 2	Tuyauterie	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			agitateur zone anoxie A127	Agitateur	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			agitateur zone anaérobie A128	Agitateur	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			potence A127 -057256 -250Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			potence A128 -046332 -150Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			turbine d'aération OKI N°1file 2	Turbine d'aération	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			turbine d'aération OKI n°2 file 2	Turbine d'aération	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			turbine d'aération OKI N°3 file 2	Turbine d'aération	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			turbine d'aération OKI N°4 file 2	Turbine d'aération	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			variateur OKI n°1	Variateur en coffret	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			variateur OKI n°2	Variateur en coffret	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			variateur OKI n°3	Variateur en coffret	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			variateur OKI n°4	Variateur en coffret	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			variateur OKI n°3	Variateur en coffret	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé			oki	Groupe électropompe	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé	mesure oxygène	Point de mesure	capteur d'oxygène AE-AIT139	Capteur	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé	mesure redox	Point de mesure	redoxmètre AE-AIT137 A-179	Capteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé	mesure MES	Point de mesure	analyseur MES AE-AIT136 A-037	Capteur	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	bassin d'activation 2	Contacteur brassé	mesure de T°	Point de mesure	capteur	Capteur	Actif		
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			canalisation d'air file 1	Tuyauterie	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			canalisation d'air file 2	Tuyauterie	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			flexazurs File 1 (720 u)	Diffuseur	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			portique roulant avec chariot 46795	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			ventilateur C134 pour surpresseur C131	Ventilateur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			ventilateur C135 pour surpresseur C132	Ventilateur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			extracteur d'air local surpression C136	Ventilateur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			coffret de raccordement Surp C131	Coffret	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			transfert chaleur C131 vers Filtre presse	Tuyauterie	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process			coffret de raccordement Surp C130	Coffret	Actif	2018	
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	injection d'air	Point d'injection de réactif	surpresseur - adaptation pour OKI	Groupe air et autre gaz	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	injection d'air	Point d'injection de réactif	surpresseur d'air C131 (file 1 ou 2)	Groupe air et autre gaz	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	injection d'air	Point d'injection de réactif	surpresseur d'air C130 (file 1et 2)	Groupe air et autre gaz	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	injection d'air	Point d'injection de réactif	surpresseur d'air C132 - moteur	Moteur électrique	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	injection d'air	Point d'injection de réactif	surpresseur d'air C132 (file 2) - hydraulique	Groupe air et autre gaz	Actif	2011	2011

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	mesure de débit	Point de mesure	compteurs d'énergie	Compteur électrique	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre air FE-FIT126	Débitmètre	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre air FE-FIT128	Débitmètre	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	surpression d'air	Centrale d'air de process	mesure de pression	Point de mesure	capteur de pression	Capteur	Actif	1999	1999
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			agitateur point injection File 1 (HS)	Agitateur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			canalisation injection FeCl3	Tuyauterie	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			échelle	Echelle	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			écran antiprojection FeCl3	Genie civil	Actif	2005	2005
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			tableau de distribution	Tuyauterie	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			vannes sur canalisation injection	Vanne	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			agitateur point injection File 2 (HS)	Agitateur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			cuve de stockage FeCl3 extérieure n°1	Bidon, cuve	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			cuve de stockage FeCl3 extérieure n°2	Bidon, cuve	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			cuve de stockage FeCl3 intérieure	Bidon, cuve	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			cuve de stockage - rétention intérieure	Genie civil	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			canalisations cuves FeCl3 vers tableau	Tuyauterie	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			rétention cuves extérieurs	Genie civil	Actif	2015	
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir			rétention cuves extérieurs	Genie civil	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	injection chlorure ferrique	Point d'injection de réactif	pompe doseuse FeCl3 P410 File 1	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	injection chlorure ferrique	Point d'injection de réactif	pompe doseuse FeCl3 P411 File 2	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	injection chlorure ferrique	Point d'injection de réactif	pompe doseuse FeCl3 412	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	injection chlorure ferrique	Point d'injection de réactif	pompe transfert Fecl3 (extérieur ->Intérieur)P415	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	mesure de niveau	Point de mesure	mesure de niveau US cuve ext 1.	Capteur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	mesure de niveau	Point de mesure	mesure de niveau US cuve ext 2.	Capteur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	mesure de niveau	Point de mesure	mesure de niveau US cuve inf.	Capteur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre File 1 (HS)	Débitmètre	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	déphosphatation	Réservoir	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre File 2 (HS)	Débitmètre	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	dégazage	Contacteur vide			agitateur A219	Agitateur	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - cloison siphoide	Tuyauterie	Actif	2004	2004
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - GC clarificateur	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - pont racleur I165	Pont racleur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - roues	Mécanique	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			garde-corps	Garde-corps	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - lame versante	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			CF 1 - motoréducteur	Motoréducteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé			tube suceur	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé	injection d'air	Point d'injection de réactif	soufflante C146 (HS)	Groupe air et autre gaz	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre sortie clarif. FT149	Débitmètre	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé	Mesure Voile de boues	Point de mesure	Analyseur	Capteur	Actif		
STEP de Laon	STEP	clarificateur 1	Décanteur raclé	Mesure Voile de boues	Point de mesure	Sonde	Capteur	Actif		
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 1 - roue	Mécanique	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - cloison siphoide	Tuyauterie	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - collecteur à bagues	Collecteur à bagues	Actif	2007	2007

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - GC clarificateur	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - pont racleur I166	Pont racleur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - siphon	Tuyauterie	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			garde-corps	Garde-corps	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - lame versante	Tuyauterie	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			CF 2 - motoréducteur	Motoréducteur	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé			tube suceur	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	clarificateur 2	Décanteur raclé	injection d'air	Point d'injection de réactif	soufflante C148 (HS)	Groupe air et autre gaz	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			canalisation boue	Tuyauterie	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			GC du poste	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe d'extraction P138 file 1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P139 file 1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P140 file 1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P141file 1	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe d'extraction P142 file 2	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P143 file 2	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P144 file 2	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			pompe recirculation P145 file 2	Groupe électropompe	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			monorail -057318 -500Kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage			Clapets	Clapet	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure débit	Point de mesure	débitmètre extraction FT201	Débitmètre	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure débit	Point de mesure	débitmètre recirculation FE-FIT143	Débitmètre	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure débit	Point de mesure	débitmètre recirculation FE-FIT144	Débitmètre	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure MES	Point de mesure	analyseur MES AE-AIT 135	Capteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure MES	Point de mesure	analyseur MES AE-AIT 140 (HS)	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure redox	Point de mesure	redoxmètre AE-AIT 133 (HS)	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure redox	Point de mesure	redoxmètre AE-AIT 138 (HS)	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	puits à boues	Poste de pompage	mesure de niveau	Point de mesure	niveau fosse d extraction	Capteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage			GC canal de sortie	Genie civil	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage	mesure débit eau	Point de mesure	débitmètre FE-151 A-021	Débitmètre	Actif	2008	2008
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage	prélèvement eau	Point de prélèvement	préleveur réfrigéré ET AP150 A-006	Préleveur échantillonneur	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage	mesure turbidité	Point de mesure	turbidimètre AE-AIT160 A-059	Capteur	Actif	2021	2021
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage	mesure pluviometrie	Point de mesure	pluviomètre 1	Pluviomètre	Actif		2020
STEP de Laon	STEP	comptage sortie - Pluvio	Canal de comptage	mesure pluviometrie	Point de mesure	pluviomètre 2	Pluviomètre	Actif	2021	2021
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			antibélier	Anti-bélier	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottateur - cloison siphoide	Tuyauterie	Actif	2005	2005
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottattion - pompe boue flottée P205	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - pompe de pressurisation P205	Groupe électropompe	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - pompe de pressurisation P206	Groupe électropompe	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - pompe boue flottée P207	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - pompe boue flottée P208	Groupe électropompe	Actif	2010	2010
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - monorail avec chariot n°46793	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - agitateur A218	Agitateur	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			vannes pressurisation V8-245	Vanne	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			vanne de régulation pressurisation	Vanne	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - compresseur d'air motorisation	Groupe air et autre gaz	Actif	2010	2010
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation pont racleur - roue (non-décrit)	Genie civil	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation pont racleur - motoréducteur	Motoréducteur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation pont racleur - raclette	Pont racleur	Actif	2005	2005

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation pont racleur l225	Pont racleur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			agitateur bac de coagulation boue floculées A220 (HS)	Agitateur	Actif	2012	2010
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			local -GC	Genie civil	Actif		
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			tuyauterie de pressurisation	Tuyauterie	Actif	1995	
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			monorail pressurisation 046793 - 1500Kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			flottation - agitateur A218	Agitateur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			vanne de régulation pressurisation	Vanne	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			clapets	Clapet	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur			antibélier	Anti-bélier	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur	mesure débit entrée flottation	Point de mesure	entrée flottation - débitmètre boues FE-FT213	Débitmètre	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur	mesure débit entrée flottation	Point de mesure	transmetteur débitmètre boues FE-FT213	Transmetteur	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	flottation	Flottateur	mesure de débit reprise boue flottées	Point de mesure	débitmetre reprise boues flottées	Débitmètre	Actif		
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			pompe à boues P404 vers filtre presse	Groupe électropompe	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			pompe boues préparation	Groupe électropompe	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			antibélier	Anti-bélier	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			canalisation alimentation FP	Tuyauterie	Actif	2000	2000
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			goulotte recueil jus de presse	Tuyauterie	Actif	2004	2004
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			monorail avec chariot n°46342 - 1600Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			palan électrique à câble	Appareil de levage	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			plafonnier n°46786	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			vannes	Vanne	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			vannes motorisées filtre press	Vanne	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			canalisation évacuation filtrat FP	Tuyauterie	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403 - centrale hydraulique	Centrale hydraulique (huile HP)	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403 - chariot débatissage (non-décrit)	Genie civil	Actif	2012	2012
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403 - piston (non-décrit)	Genie civil	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403 - plateaux (non-décrit)	Genie civil	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			toile du filtre press	Tamis, grille	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403	Filtre à bande	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			filtre presse P403 - sablage plateaux (non-décrit)	Genie civil	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			benne à boue	Benne	Actif		
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			système de pesé de benne	Genie civil	Actif	2015	
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique			système de pesée	Pont bascule	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	injection FeCl3	Point d'injection de réactif	canalisation injection FeCl3	Tuyauterie	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	injection FeCl3	Point d'injection de réactif	pompe FeCl3 poste boue P209	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2014	2014
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	injection FeCl3	Point d'injection de réactif	vannes	Vanne	Actif	1995	1995

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	injection FeCl3	Point d'injection de réactif	vanne motorisée de rinçage	Vanne	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	injection FeCl3	Point d'injection de réactif	pompe FeCl3 poste boue P209	Groupe de dosage réactif liquide	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	mesure de niveau silo à chaux	Point de mesure	sonde de niveau silo à chaux LE-LIT216	Capteur	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	mesure de niveau silo à chaux	Point de mesure	sonde de niveau silo à chaux LE-LIT221	Capteur	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	canalisations pompe gaveuse	Tuyauterie	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	cuve de préparation CODECAL	Bidon, cuve	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	pompe gaveuse	Groupe électropompe	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	vannes (x4)	Vanne	Actif	2016	2016
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	agitateur boues cuve 50m3 A221	Agitateur	Actif	2019	2019
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	canalisation	Tuyauterie	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	dévouteur A223	Dévouteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	dévouteur A223 - motoréducteur	Motoréducteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	filtre à poussière F224	Filtre à air	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	silo à chaux	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	vis dosage P217	Vis de transfert	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	vis dosage P217 - motoréducteur	Motoréducteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	variateur vis P217 et dévouteur A223	Variateur en coffret	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	capteur bourrage chaux PSH232	Détecteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	préparation CODECAL	Point d'injection de réactif	dévouteur A223 - motoréducteur	Motoréducteur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	mesure niveau boue CODECAL	Point de mesure	sonde de niveau	Capteur	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	poste lavage	Point d'injection de réactif	canalisation eau de lavage	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	poste lavage	Point d'injection de réactif	cuve eaux de lavage	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	poste lavage	Point d'injection de réactif	pompe de lavage P405	Groupe électropompe	Actif	2004	2004
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	poste lavage	Point d'injection de réactif	vanne bac d'eau de lavage V4 A402	Vanne	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	lavage acide chlorhydrique	Point d'injection de réactif	pompe lavage	Pompe	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	lavage acide chlorhydrique	Point d'injection de réactif	cuve de stockage HCL	Bidon, cuve	Actif	2015	
STEP de Laon	STEP	déshydratation	Filtre mécanique	mesure débit	Point de mesure	débitmetre chlorure ferrique	Débitmètre	Actif	2021	2021
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			canalisation de refoulement PTE	Tuyauterie	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			canalisation PTE - modification	Tuyauterie	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			monorail n°46794 -1500Kg	Appareil de levage	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			palan n°46308	Appareil de levage	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			pompe immergée P212	Groupe électropompe	Actif	2015	2015

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			pompe immergée P213	Groupe électropompe	Actif	2021	2021
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage			pompe immergée P214	Groupe électropompe	Actif	2018	2018
STEP de Laon	STEP	poste toutes eaux	Poste de pompage	mesure de débit	Point de mesure	débitmètre FE-FT229	Débitmètre	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			adoucisseur R307	Adoucisseur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			canalisation désodorisation	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			pompe distribution P302	Groupe électropompe	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			pompe distribution P303	Groupe électropompe	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			tour acide	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			tour javel	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			tour soude	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			vannes sur recirculation	Vanne	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur P301	Ventilateur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			ventilateur P301 - moteur	Moteur électrique	Actif	2001	2001
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation			douche de securité réactifs	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2019	
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection acide sulfurique	Point d'injection de réactif	canalisation et vannes	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection acide sulfurique	Point d'injection de réactif	cuve de stockage acide	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection acide sulfurique	Point d'injection de réactif	pompe acide sulfurique P304	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection acide sulfurique	Point d'injection de réactif	douche de sécurité Acide chloridrique	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif	2019	
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection soude	Point d'injection de réactif	canalisation et vannes	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection soude	Point d'injection de réactif	cuve de stockage soude	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection soude	Point d'injection de réactif	pompe soude P305	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection javel	Point d'injection de réactif	canalisation et vannes	Tuyauterie	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection javel	Point d'injection de réactif	cuve de stockage javel	Bidon, cuve	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	injection javel	Point d'injection de réactif	pompe javel P306	Groupe de dosage réactif liquide	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure de chlore	Point de mesure	capteur chlore libre AE-AIT310	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure pH	Point de mesure	capteur pH AE-AIT303	Capteur	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure pH	Point de mesure	capteur pH AE-AIT311	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure de niveau	Point de mesure	rotamètre (x2)	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau LSL318	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	désodorisation	Centrale de désodorisation	mesure de niveau	Point de mesure	sonde de niveau LSL319	Capteur	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	poste HT	Poste HT			batterie de condensateurs	Batterie condensateur	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	poste HT	Poste HT			transformateur	Transformateur HT	Actif	1995	1995

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	poste HT	Poste HT			cellule HT	Cellule de poste HT	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire commande laveur sable	Armoire électrique	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande dégrilleur/compacteur	Armoire électrique	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire de commande de la presse	Armoire électrique	Actif	2010	2010
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			armoires de commande générale	Armoire électrique	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			automate général	Automate programmable industriel	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			automate filtre presse	Automate programmable industriel	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			cable automate-supervision Topkapi	Liaison de communication	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			cable électrique	Liaison électrique	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			cables électriques dans caniveau	Liaison électrique	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			caniveau béton pour passage cable	Genie civil	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			cartes automate	Automate programmable industriel	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			climatiseur armoire électrique	Climatiseur	Actif	2009	2009
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			démarreurs surpresseurs	Démarreur en coffret	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			disjoncteur principal	Disjoncteur	Actif	1995	2010
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			onduleur supervision	Onduleur	Actif	2003	2003
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			onduleur 3K	Onduleur	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			contrôleur d'isolement	Armoire électrique	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			télégestion RTC STEP	Station de télétransmission	Actif	2017	2017
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			télégestion DEGRILLEUR	Station de télétransmission	Actif	2019	
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			métrologie	Enregistreur	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			electricité	Electricité - Non Décrit	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			armoire générale BT	Armoire électrique	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			automate	Automate programmable industriel	En projet (renouvellement)		
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique			Serveur de sauvegarde	Matériel informatique	Actif	2019	
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique	comptage EDF	Point de mesure	compteur EDF	Compteur électrique	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	armoire générale BT	Armoire électrique	compteur d energie	Point de mesure	compteur energie aeration	Compteur électrique	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			imprimante	Matériel informatique	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			ordinateur 1	Matériel informatique	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			ordinateur 2	Matériel informatique	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			supervision TOPKAPI	Matériel informatique	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			armoire inform tech (BDLT + Topkapi)	Armoire électrique	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			elingue N° 5581656 1000kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			elingue n° 58786157 2000kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			elingue plate n°D005112 2000kg	Appareil de levage	Actif		

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			elingue 51427254	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			gilet de sauvetage n° 4220-12-343-7278	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			gilet de sauvetage n°l02004774	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			harnais avec stopchute et longe n° 20034718	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			palan a bras 1600kg N° 02/000 046317	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			palan a bras 500kg n° 12078289	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			palonier 46786 >50T	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			trepied 46330 200kg	Appareil de levage	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			connection automates Supervision (non-décrit)	Genie civil	Actif	2006	2006
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			topkapi	Superviseur	Actif	2015	2015
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			ensemble extincteur du site	Equipement de protection incendie	Actif		
STEP de Laon	STEP	locaux d'exploitation	Bâtiment hors exploitation			ensemble BAES du site	Equipements d'hygiène et sécurité	Actif		
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation			centrifugeuse	Matériel de laboratoire	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation			pompe à vide pour MES	Pompe	Actif	2011	2011
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	mesure poids	Point de mesure	balance A-001	Matériel de laboratoire	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	mesure poids	Point de mesure	balance A-002	Matériel de laboratoire	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	mesure MES	Point de mesure	MeSmètre A-127	Matériel de laboratoire	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	réfrigérateur	Point de mesure	réfrigérateur A-064	Matériel de laboratoire	Actif	1995	2012
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	réfrigérateur	Point de mesure	réfrigérateur A-124	Matériel de laboratoire	Actif	1995	2012
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	réfrigérateur	Point de mesure	réfrigérateur echantillons arrivée eaux brutes	Matériel de laboratoire	Actif	2019	
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	étuve	Point de mesure	étuve A-063	Matériel de laboratoire	Actif	1995	2012
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	Préleveur échantillonneur	Point de prélèvement	préleveurs portable Eaux Traitées	Préleveur échantillonneur	Actif	2019	2020
STEP de Laon	STEP	laboratoire	Bâtiment hors exploitation	Préleveur échantillonneur	Point de prélèvement	préleveurs portable Eaux Brutes	Préleveur échantillonneur	Actif	2019	2020
STEP de Laon	STEP	poste de pompage eau industrielle	Poste de pompage			pompe eau industrielle	Groupe électropompe	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	poste de pompage eau industrielle	Poste de pompage			armoire de commande + télésurveillance	Armoire électrique	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	poste de pompage eau industrielle	Poste de pompage			barre de guidage et pied de pompe	Barre de guidage	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	poste de pompage eau industrielle	Poste de pompage			hydraulique eau industrielle	Tuyauterie	Actif	2013	2013
STEP de Laon	STEP	branchement eau potable	Vanne remarquable	comptage Eau	Point de mesure	compteur Eau	Compteur hydraulique	Actif		
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			clôture et portail	Clôture	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			canalisation entre ouvrages et pénétration	Tuyauterie	Actif	1995	2020
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			trappe de sécurité	Couverture protection ouvrage	Actif	1995	2020
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			portail automatique n°46341	Portail	Actif	1995	1995

Nom du site	Type de site	Nom de l'ouvrage	Type de l'ouvrage	Nom de l'élément d'ouvrage	Type de l'élément d'ouvrage	Nom de l'équipement	Type de l'équipement	Statut	Année de mise en service	Année d'entrée
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			transpalette manuel 57715	Appareil de levage	Actif		2020
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			portique roulant n°46328	Appareil de levage	Actif	1995	2020
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			voirie	Voirie	Actif	2007	2007
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			portail - moteur électrique	Moteur électrique	Actif	2020	2020
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			voirie sur zone de déphosphatation	Voirie	Actif	2002	2002
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			espaces verts	Espaces verts	Actif		
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			porte motorisée coté entrée n°46344	Porte sectionnelle	Actif	1995	1995
STEP de Laon	STEP	Général site	Général site			porte motorisée coté sortie n°46343	Porte sectionnelle	Actif	2002	2002

7.4 Annexe 4 : Interventions sur le réseau de collecte

Contrat Intervention	PIC AISNE ASS DSP LAON
type interventions	**nbre d'interventions**
branchement assainissement créer	4
branchement assainissement déboucher	27
branchement assainissement enquêter	90
branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	2
branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	294
branchement assainissement raccordement enquêter	2
branchement assainissement réparer	8
déplacement improductif	15
devis métré assainissement réaliser	10
ouvrage assainissement déboucher	8
ouvrage assainissement enquêter	5
ouvrage assainissement entretenir	18
ouvrage assainissement remplacer	1
ouvrage assainissement réparer	2
ouvrage assainissement visiter	28
réseau assainissement déboucher	22
réseau assainissement enquêter	27
réseau assainissement inspecter	16
réseau assainissement prélever pour analyse	1
réseau assainissement réparer	5
réseau assainissement visiter	11
Total général	596

7.5 Annexe 5 : Coefficient d'actualisation des tarifs

SUEZ Eau France
Agence HDF
shd-fran-pilotage.hdf@suez.com

Dunkerque, le 01/01/2021

COMMUNE DE LAON (02)
Agence Aisne
Banco Asst : 22010

HISTORIQUE:
Contrat d'affermage du service d'Assainissement applicable au 1er octobre 2016.
Fin du contrat le 30 septembre 2028.

FACTURATION : juin et décembre
ACTUALISATION : au 1er janvier N avec indices connus au 1er octobre N-1 => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er novembre N-1 (retour avant le 1er décembre N-1)
au 1er juillet N avec indices connus au 1er avril N => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er mai N (retour avant le 1er juin N)
Indices définitifs
TYPE ABONNEMENT : -

Modalités d'indexation du tarif de base du délégataire - Assainissement Collectif appliqué aux usagers + Traitement des effluents des collectivités voisines + Eaux pluviales

$$K1 = \left[0{,}15 + 0{,}37 \frac{\text{ICHT-E}}{\text{ICHT-E°}} + 0{,}24 \frac{\text{TP10A}}{\text{TP10A°}} + 0{,}18 \frac{\text{FSD2}}{\text{FSD2°}} + 0{,}06 \frac{351107}{351107°} \right] X \ (1\text{-Gmod})^N$$

RACCORDEMENTS :

ICHT-E — Coût horaire du travail eau, assainissement, déchets, pollution publié par le bulletin officiel de la statistique ou par le moniteur des travaux.
Valeur de base = 107,8 au 17/07/2015 MTPB n° 5825

TP 10 A — Index national des travaux publics - Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyau, publié par le bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ou le Moniteur des travaux publics et du batiment,
Valeur de base = 105,4 au 25/12/2015 - MTPB n° 5848

FSD2 — Indice frais et services divers (base 100 en juillet 2004) se décomposant par : 72 % de l'indice EBIQ (ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement), 20 % de l'indice TCH (transport, communication et hotellerie) et 8 % de l'indice ICC (coût de la construction).
Valeur de base = 123,10 au 01/01/2016 - MTPB n° 5849

351107 => 35111403 — Indice mensuel de l'électricité moyenne tension tarif vert A publié par le bulletin officiel de la statistique ou par le moniteur des travaux publics et du batiment.
Valeur de base = 138,2 au 01/01/2016 - MTPB n° 5849
Raccordement le 11/03/2016 au 35111403 coef. 1,1762
=> 010534766 — Changement d'indice le 01/03/2018 - Coef raccordement 1,13

Gmod — Coefficient de modération égal à 0,5%
changement de valeur tous les ans au 1er janvier (voir onglet "Gmod")

INDICE	Base * Raccord		Indice 2020 10 01	Num 2020 10 01		Date 2020 10 01
ICHT-E AVEC EFFET CICE	107,8000		118,70	**INSEE**	**174**	10/7/20
TP 10 A	105,4000		110,30	MTPB	**6104**	25/9/20
FSD 2 (code ICIS = DGC 2)	123,1000		127,70	MTPB	**6101**	4/9/20
010534766	138,2000	1,1762 1,1300	126,50	MTPB	**6101**	4/9/20
Gmod	0,995		0,98015	onglet Gmod		Gmod 2020

$$K = \left[0{,}15 + 0{,}37 \frac{118{,}70}{107{,}80} + 0{,}24 \frac{110{,}30}{105{,}40} + 0{,}18 \frac{127{,}70}{123{,}10} + 0{,}06 \frac{168{,}13}{138{,}20} \right] X \ 0{,}980$$

K = **1,0471**
K P-1 = **1,0561**
Evolution **-0,85%**

Visa	Visa
Chargé de facturation CL LE 05/10/2020	Responsable Le,

LAON		(1-Gmod)^N
Gmod 2016	01/10/2016	1,00000
Gmod 2017	01/10/2017	0,99500
Gmod 2018	01/10/2018	0,99003
Gmod 2019	01/10/2019	0,98507
Gmod 2020	01/10/2020	0,98015
Gmod 2021	01/10/2021	0,97525
Gmod 2022	01/10/2022	0,97037
Gmod 2023	01/10/2023	0,96552
Gmod 2024	01/10/2024	0,96069
Gmod 2025	01/10/2025	0,95589
Gmod 2026	01/10/2026	0,95111
Gmod 2027	01/10/2027	0,94635

Incrémentation après date anniversaire

SUEZ Eau France
Agence HDF
shd-fran-pilotage.hdf@suez.com

Dunkerque, le 01/01/2021

COMMUNE DE LAON (02)
Agence Aisne
Banco Asst : 22010

HISTORIQUE:
Contrat d'affermage du service d'Assainissement applicable au 1er octobre 2016.
Fin du contrat le 30 septembre 2028.

FACTURATION : juin et décembre
ACTUALISATION : au 1er janvier N avec indices connus au 1er octobre N-1 => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er novembre N-1 (retour avant le 1er décembre N-1)
au 1er juillet N avec indices connus au 1er avril N => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er mai N (retour avant le 1er juin N)
Indices définitifs
TYPE ABONNEMENT : -

Fiche Prix

Date d'effet	**01/01/2021**
K =	**1,0471**

DESIGNATION	TARIF DU DELEGATAIRE		OBSERVATIONS ET DIVERS
	ORIGINE	**Indice 2020 10 01**	
Partie fixe semestrielle		0,00	
Partie proportionnelle unitaire Phase 1	1,2020	1,2586	avant mise en service des nouveaux équipements sur la STEP
Partie proportionnelle unitaire Phase 2	1,2560	1,3151	après mise en service des nouveaux équipements sur la STEP
Traitement des effluents des Collectivités voisines Phase 1	1,0217	1,0698	avant mise en service des nouveaux équipements sur la STEP
Traitement des effluents des Collectivités voisines Phase 2	1,0676	1,1179	après mise en service des nouveaux équipements sur la STEP
Eaux pluviales	85 000,00	89 002,23	Tarif annuel

SUEZ Eau France
Agence HDF
shd-fran-pilotage.hdf@suez.com

Dunkerque, le 01/01/2021

COMMUNE DE LAON (02)
Agence Aisne
Banco Asst : 22010

HISTORIQUE:
Contrat d'affermage du service d'Assainissement applicable au 1er octobre 2016.
Fin du contrat le 30 septembre 2028.

FACTURATION : juin et décembre
ACTUALISATION : au 1er janvier N avec indices connus au 1er octobre N-1 => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er novembre N-1 (retour avant le 1er décembre N-1)
au 1er juillet N avec indices connus au 1er avril N => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er mai N (retour avant le 1er juin N)
Indices définitifs
TYPE ABONNEMENT : -

Modalités d'indexation du tarif de base du délégataire - Réception des matières de vidange/curage, des lixiviats et des graisses (uniquement pendant la phase 1 du contrat)

$$K2 = 0{,}15 + 0{,}85 \frac{FSD2}{FSD2°}$$

RACCORDEMENTS :

FSD2 Indice frais et services divers (base 100 en juillet 2004) se décomposant par : 72 % de l'indice EBIQ (ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement), 20 % de l'indice TCH (transport, communication et hotellerie) et 8 % de l'indice ICC (coût de la construction).
Valeur de base = 123,10 au 01/01/2016 - MTPB n° 5849

INDICE	Base * Raccord	Indice 2020 10 01	Num 2020 10 01	Date 2020 10 01
FSD 2 (code ICIS = DGC 2)	123,1000	127,70	MTPB **6101**	4/9/20

$$K = 0{,}15 + 0{,}85 \frac{127{,}70}{123{,}10}$$

K = 1,0318

K P-1 = 1,0552

Evolution -2,22%

Visa	Visa
Chargé de facturation CL LE 05/10/2020	Responsable Le,

SUEZ Eau France
Agence HDF
shd-fran-pilotage.hdf@suez.com

Dunkerque, le 01/01/2021

COMMUNE DE LAON (02)
Agence Aisne
Banco Asst : 22010

HISTORIQUE:
Contrat d'affermage du service d'Assainissement applicable au 1er octobre 2016.
Fin du contrat le 30 septembre 2028.

FACTURATION : juin et décembre
ACTUALISATION : au 1er janvier N avec indices connus au 1er octobre N-1 => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er novembre N-1 (retour avant le 1er décembre N-1)
au 1er juillet N avec indices connus au 1er avril N => à envoyer à la collectivité pour validation avant le 1er mai N (retour avant le 1er juin N)
Indices définitifs
TYPE ABONNEMENT : -

Fiche Prix

Date d'effet **01/01/2021**

K = **1,0318**

DESIGNATION	TARIF DU DELEGATAIRE		OBSERVATIONS ET DIVERS
	ORIGINE	Indice 2020 10 01	
Traitement des matières de vidange/curage	14,00	14,44	unitaire par m3
Traitement des lixiviats	17,50	18,06	unitaire par m3
Traitement des graisses	80,00	82,54	unitaire par m3 - Pendant la phase 1 du contrat uniquement (avant mise en service des nouveaux équipements sur la STEP)
Part fixe pour analyses mensuelles	190,00	196,03	par analyse mensuelle
Part fixe pour prise en charge des dépotages	22,00	22,70	par camion
Contrôle et analyses sur les lixiviats stockés sur le site de l'exploitant	1011,35	1043,47	

COMMUNE DE LAON (02)

TARIFS ASSAINISSEMENT
Facture de 120 m3

Evolution P-1/P
(tarifs et montants en euros)

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'arrêté du 10 Juillet 1996.

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/07/2020	Prix unitaire au 01/01/2021	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		**0,00**	**0,00**	0,00	0,00	
Part Proportionnelle	120	**1,2694**	**1,2586**	152,33	151,03	-0,9%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel			**5,00**	0,00	5,00	
Part Proportionnelle	120	**0,9700**	**0,9700**	116,40	116,40	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	**0,1850**	**0,1850**	22,20	22,20	0,0%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				**290,93**	**294,63**	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				29,09	29,46	
Total 120 m3 TTC en euros				**320,02**	**324,09**	
Soit le m3 TTC en euros				**2,667**	**2,701**	
Prix au litre €/l				**0,003**	**0,003**	

Répartition du prix de l'assainissement pour 120 m3 en partie	FIXE	VARIABLE	%
Part du délégataire	0,00	151,03	
Part de la Collectivité	5,00	116,40	
TOTAL HT du PRIX DU SERVICE	**5,00**	**267,43**	
% de partie fixe (arrêté 6/8/2007 du MEDAD)			**1,8%**

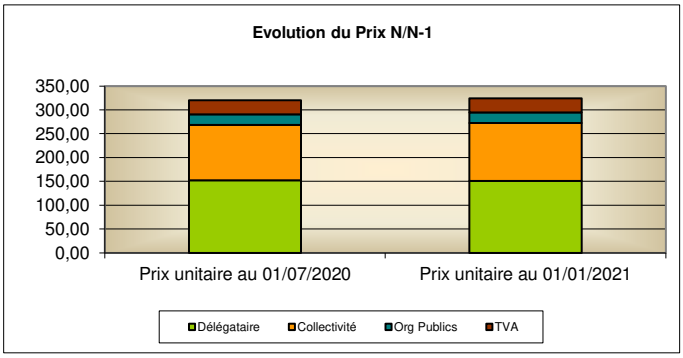

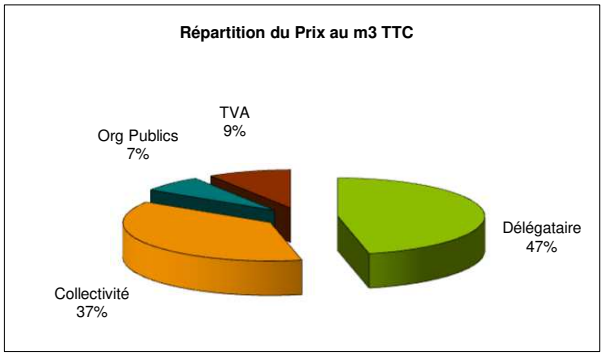

7.6 Annexe 6 : Compte annuel de résultat d'exploitation

LAON - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2019	2020	Ecart en %	
PRODUITS	**3 993 076**	**4 164 856**	**4,3%**	
Exploitation du service	2 230 145	2 354 234		
Collectivités et autres organismes publics	1 759 002	1 806 549		
Travaux attribués à titre exclusif	0	0		
Produits accessoires	3 930	4 073		
CHARGES	**3 775 317**	**3 780 909**	**0,1%**	
Personnel	522 232	548 573		
Energie électrique	136 494	135 916		
Produits de traitement	105 833	100 928		
Analyses	30 301	22 958		
Sous-traitance, matières et fournitures	455 186	405 547		(*)
Impôts locaux et taxes	56 604	54 841		
Autres dépenses d'exploitation, dont :	224 264	206 868		
• télécommunication, postes et télégestion	18 813	18 108		
• engins et véhicules	53 795	49 984		
• informatique	49 553	51 473		
• assurance	8 036	9 025		
• locaux	61 906	63 780		
Contribution des services centraux et recherche	73 724	77 824		
Collectivités et autres organismes publics	1 759 002	1 806 549		
Charges relatives aux renouvellements				
• fonds contractuel	273 006	276 884		
Charges relatives aux investissements				
• programme contractuel	29 603	30 195		
Charges relatives aux investissements du domaine privé	19 354	19 731		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	89 714	94 093		
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	2		
Résultat avant impôt	**217 759**	**383 947**	**76,3%**	
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	72 579	119 024		
RESULTAT	**145 180**	**264 924**	**82,5%**	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

(*) « L'année 2020 a été marquée par un gel d'une part de l'activité pendant la période de confinement, avec pour incidence une baisse exceptionnelle de certaines charges d'exploitation »

LAON - ASSAINISSEMENT

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020

Détail des produits

en €uros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	**3 993 076**	**4 164 856**	**4,3%**
Exploitation du service	2 230 145	2 354 234	5,6%
• Partie proportionnelle facturée	1 516 408	1 521 846	
• Conventions spéciales de déversement facturées	166 029	125 584	
• Pluvial facturé	87 047	89 768	
• Variation de la part estimée sur consommations	0	1 581	
• Traitement des volumes extérieurs en assainissement	284 015	399 610	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	176 646	215 844	
Collectivités et autres organismes publics	1 759 002	1 806 549	2,7%
• Part Collectivité	1 536 619	1 573 670	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	222 383	232 878	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
Produits accessoires	3 930	4 073	3,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 677	3 681	
• Autres produits accessoires	253	393	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

7.7 Annexe 7 : Enquêtes des branchements assainissement

n° Identifiant de l'installation	Usagers (propriétaires/locataires), Nom	Installation, Adresse de l'installation	Installation, Conformité par rapport à la règlementation	Interventions RAC, Date d'intervention
42735	VOLPOET Benjamin	22 Place St Julien	Conforme EU/EP	06/01/2020
38179	TRAVERSE & HENNION Jean-Jacques	11 rue jean de la Fontaine	Conforme EU/EP	06/01/2020
36331	LECLERT Annick	72 Av Pierre Mendes France	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	06/01/2020
41827	LACROIX Hervé	14 rue Jean Racine	Conforme EU/EP	06/01/2020
37247	COURTOIS Daniel (immobilier)	87 rue Pasteur	Conforme EU/EP	06/01/2020
36123	Succession GUILLAUME Annie	1 Place Robert Aumont	Non conforme EU/EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrement	09/01/2020
31773	GALL Amandine	147 rue Arsène Houssaye	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	13/01/2020
43364	DENIZART Sophie	32 bât 2 rue de la Linotte appt 24	Conforme EU/EP	13/01/2020
32216	CHANTIER Eric	1 rue du Rempart saint Rémy Appt 23	Conforme EU/EP	13/01/2020
34041	CHAPOTEL PATRICK	2 rue des Gauduits	Conforme EU/EP	13/01/2020
41261	CHEVALIER Henri	1 B rue Milon Martigny RDC/G	Conforme EU/EP	13/01/2020
31938	DEQUET GUY	8 rue Dumont	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	20/01/2020
36670	LECOMTE Micheline	14 rue Jacques Gallet	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	20/01/2020
31834	Crédit Agricole du Nord Est	35 rue saint Jean RDC	Conforme EU/EP	20/01/2020
40386	GALLOIS Marc	53 rue Jean Martin	NON CONFORME	20/01/2020
35481	LOUIS Michel	6 rue de Semilly	Conforme EU/EP	27/01/2020
37813	DESREUMEAUX ALBERT	52bis rue Vinchon	Non conforme EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	27/01/2020
39101	CARDON Armelle & Christian	5 rue Alexandre Dumas	Conforme EU/EP	27/01/2020
40110	CIMA Bruno	16 Avenue Carnot RDC	Conforme EU/EP	27/01/2020
38047	REGNARD Michèle	3 Avenue Carnot étage 1	Conforme EU/EP	27/01/2020
42145	Succession TOPORNICKI	188 rue Arsène Houssaye	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	03/02/2020
41685	HEUGEBAERT François	121 Av François Mitterrand	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	03/02/2020
39132	Succession CAGNION	35 rue du Sauvoir	NON CONFORME	03/02/2020
36946	IDE Patrick	6 rue Pierre Curtil appt 21	Conforme EU/EP	03/02/2020
35264	SCI DIONYSOS	20 rue du Bourg	Conforme EU/EP	03/02/2020
33052	SCI LILI	58 rue de Manoise Bât 266	NON CONFORME	03/02/2020
34522	FOUCAMPREZ Marie Antoinette	85 rue Fernand Christ	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	10/02/2020
33157	HENON Daniel	5 ruelle Morin	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	10/02/2020
41629	Succession CHOPINEAU	5 rue de l'Ecorchoir	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	10/02/2020
41237	GROUT Antoine	13 rue Milon Martigny Appt 202	Conforme EU/EP	10/02/2020
41180	JAYYOSI Ziad	12 rue du cloitre	NON CONFORME	10/02/2020
37972	MAYET Pascal	47 rue Pasteur	NON CONFORME	11/02/2020
43063	LE BLEVEC Yann	6 Avenue Georges Clémenceau	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	17/02/2020
31477	BOURDON Claude	64 rue de Crécy Logt N°3	Conforme EU/EP	17/02/2020
33342	BOURDON Claude	64 rue de Crécy Logt 2	Conforme EU/EP	17/02/2020
38449	POULET Claude	9 rue du 13 Octobre Appt 4	Conforme EU/EP	17/02/2020
30670	LOBBE François	13 rue Paul Doumer	Conforme EU/EP	17/02/2020
39194	Succession LEMARCHAND	42 rue du Sauvoir	NON CONFORME	17/02/2020
36954	Du Maréchal	7 rue Sérurier	Conforme EU/EP	24/02/2020
34325	Indivision FRICOTEAUX	26 rue Jean Monnet	NON CONFORME	24/02/2020
42948	PAGNIER Jacqueline	10 rue Dumont	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	27/02/2020
33086	JACOB Bruno	3 Rrue de la Hurée	Conforme EU/EP	02/03/2020
33992	SCI JPB	3 Ter rue Winston Churchill	Conforme EU/EP	02/03/2020
42379	Succession MEZIANI	64 rue Arsène Houssaye	NON CONFORME	02/03/2020
33244	THEURE DENIS	34 rue du Jardin Brizard	Conforme EU/EP	02/03/2020
35150	RABELLE Raymonde	12 rue des Creutes	Non conforme EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	02/03/2020
42650	RABELLE Raymonde	25 bis rue des Creutes	Non conforme EU/EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrement	02/03/2020
35139	CSAPA Horizon 02	40 rue Sérurier	Conforme EU/EP	09/03/2020
36652	De l'Abreuvoir Mme PRIOUX Hélène	12 Avenue Charles de Gaulle	Conforme EU/EP	09/03/2020
31082	CZIGANJ Philippe	38 rue Chatelaine Appt n°6	Conforme EU/EP	09/03/2020
31010	GODAIN Robert	3 ruelle des Harengs	Conforme EU/EP	09/03/2020
37601	LEBRETON Nicole	30 rue Sérurier n°3	Conforme EU/EP	09/03/2020
32674	Indivision LAMBERT	116 rue Léon Blum	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	16/03/2020
33348	ROHAT	23 Bld Gras Brancourt Appt 2	Conforme EU/EP	16/03/2020
33339	OPIN Josette	16 rue de l'Abreuvoir	NON CONFORME	16/03/2020
33269	DA COSTA Jaime	25 / 11 Rue Jean Racine Bât B	Conforme EU/EP	16/03/2020
37114	LEDUC Solange	36 rue Cornette	NON CONFORME	16/03/2020
33344	La Désirade Mr TISON	101 rue de la Hurée Appt 26	Conforme EU/EP	16/03/2020
34826	JUMELIN Janine	51 Bd Pierre Brossolette	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	16/03/2020
34599	MASSUEL Roger	100 rue Léon Nanquette	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	17/04/2020
42786	RYTTER Arnaud	57 b Avenue Charles de Gaulle	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	11/05/2020
41303	SCI du 13 Octobre	39 rue du 13 Octobre RDC	Conforme EU/EP	11/05/2020
36934	BODCHON Cédric/LEVAZEUX Alexandra	5 rue Joseph Rault	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	11/05/2020
39234	FANTONNET(Mr BONEFANT)	1 rue Condorcet Res les Amaryllis Apt 204	Conforme EU/EP	12/05/2020
39168	FANTONNET(Mr BONEFANT)	1 Condorcet Res les Amaryllis Apt 301	Conforme EU/EP	12/05/2020
36250	Indivision DUBIGNY	78 Av Pierre Mendes France	NON CONFORME	12/05/2020
36781	Aucun	53 Bd de Lyon Lot 32	Conforme EU/EP	12/05/2020
39089	MES 3 AILES Mr POUILLARD Thomas	30 rue St Jean Apt étage 2 côté cour	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	12/05/2020
34338	MOUNIER JEAN MICHEL	1 Av Aristide Briand	NON CONFORME	13/05/2020
35425	VINCENT Emmanuel et Capucine	34 rue du 13 Octobre	Conforme EU/EP	13/05/2020
31712	MESTRE Céline	12 rue du Vivier	Conforme EU/EP	25/05/2020
34940	HAMELLE Renée	24 rue Gabriel Péri	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	25/05/2020
34678	LEROUX Paulette	165 bd Pierre Brossolette	Conforme EU/EP	25/05/2020
36418	PCR	7 rue Jean Zay	NON CONFORME	28/05/2020

n° Identifiant de l'installation	Usagers (propriétaires/locataires), Nom	Installation, Adresse de l'installation	Installation, Conformité par rapport à la règlementation	Interventions RAC, Date d'intervention
37939	HOTTIAUX Brigitte	22 RUE LEON BLUM NO 16	Conforme EU/EP	03/06/2020
36658	LAHYANI HAMID	89 Avenue Charles de Gaulle	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	08/06/2020
33212	SARL ECLIPSE	30 Rue Saint Jean	Conforme EU/EP	08/06/2020
41434	LAHYANI HAMID	89 b Avenue Charles de Gaulle	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	08/06/2020
35911	LE GOC Cécile	14 Avenue de l'Europe Appt 32	Conforme EU/EP	08/06/2020
42698	GUERTIN Nicky	67 rue des Chenizelles	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	08/06/2020
37594	BIREBENT Guy	15 rue Jean Monnet	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	10/06/2020
36531	GROUZELLE Geneviève	16 chemin de l'hippodrome	Conforme EU/EP	10/06/2020
36456	SUCCESSION DE OLIVEIRA	216 RUE ARSENE HOUSSAYE	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	15/06/2020
35694	MILLOT Louis	137 AV FRANCOIS MITTERRAND	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	15/06/2020
41484	TOGNINI JEAN PIERRE	5 RUE DU CURE	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	15/06/2020
36229	CREDIT FONCIER	3 rue pierre curtil appartement 20	Conforme EU/EP	15/06/2020
35131	BIREBENT Guy	33 rue Sérurier	Conforme EU/EP	17/06/2020
31078	MARILLIER Christian	34 , rue Chatelaine	Conforme EU/EP	18/06/2020
35158	JUSTE Jacqueline	25 rue des Creutes	Non conforme EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	18/06/2020
33452	QUESNE Christian	11 rue Winston Churchill	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	18/06/2020
39181	DOUCHAIN Philippe	37 b rue du 13 Octobre Apt C201	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	22/06/2020
34632	BLONDELLE	3 rue Nestor Gréhant apt C303	Conforme EU/EP	22/06/2020
40954	TRIGAUX Brigitte	30 rue Marcelin Berthelot RDC droite	Conforme EU/EP	22/06/2020
35419	PIERRE Marie Christine	25 rue Racine Apt B13	Conforme EU/EP	22/06/2020
39785	HELY Annette	34 rue Varlet	NON CONFORME	22/06/2020
35558	LEMAITRE Michel	10 rue du Cheval Blanc	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	23/06/2020
37095	BAZILE Hubert	13 rue Fernand Thuillart	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	23/06/2020
32246	LHERMITE	183 RUE ARSENE HOUSSAYE	Conforme EU/EP	25/06/2020
40955	VILAIRE	10 RUE MARCELIN BERTHELOT	Conforme EU/EP	25/06/2020
39880	SUCCESSION MONCOND HUY	3 RUE DOUVRY	Non conforme EU	26/06/2020
33161	BEAURIN Solange	41 rue du Sauvoir	NON CONFORME	26/06/2020
42936	OPH-LAON	17 rue du Pré Robert	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	29/06/2020
37698	OPH-LAON	44 rue des Violettes	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	29/06/2020
33887	FERRERA Déolida	22 rue Hachet	Conforme EU/EP	29/06/2020
32195	ANDRE Pierre	58 rue de Manoise Bât A & B	Conforme EU/EP	29/06/2020
36898	TITTICHE Karim	33 rue St Jean Apt 2 RDC fond droite	Conforme EU/EP	29/06/2020
40356	SCI AKBAR	7 RUE LE NAIN	NON CONFORME	30/06/2020
36275	PAJACZKOWSKI ANTOINE	192 RUE ARSENE HOUSSAYE	Conforme EU/EP	30/06/2020
36861	AUBERT CELINE	8 RUE JOLIOT CURIE	Conforme EU/EP	30/06/2020
34124	SUCCESSION JOVET	20 RUE DANIEL TARPIN	Non conforme EU	30/06/2020
39189	ROCHARD Veronique	46 RUE PIERRE CURTIL	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	30/06/2020
32579	EL MOUATASSIM MOHAMED	40 RUE GEORGES SIEGRIST	Conforme EU/EP	30/06/2020
36084	DETOUCHE François	60 rue Pasteur	Conforme EU/EP	02/07/2020
33865	GELLOT Marcel	43 rue d'Enfer	NON CONFORME	02/07/2020
34324	TREZEL	25 rue Jean Monnet	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	02/07/2020
34087	Jacques LEBRUN-BRETAUX	25 rue Jean Moulin	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	02/07/2020
34081	Jacques LEBRUN-BRETAUX	5 rue Jean Moulin	NON CONFORME	02/07/2020
43331	DUQUENNE Weber	68 rue de la libération	Conforme EU/EP	06/07/2020
37736	GERVAIS Jean Louis	39 rue du 13 octobre RDC entré route	Conforme EU/EP	06/07/2020
42669	RISPAL Corinne	42 rue Léon Nanquette	Conforme EU/EP	06/07/2020
34686	HERMANS Jackson	34 rue de la Linotte	Conforme EU/EP	06/07/2020
32441	MARCANDIER Jacques	4 rue de la Place	Conforme EU/EP	06/07/2020
37163	OPH-LAON	11 rue du Pré Robert	NON CONFORME	09/07/2020
39786	OPH-LAON	37 rue Varlet	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	09/07/2020
36555	OPH-LAON	4 rue des Violettes	Conforme EU/EP	09/07/2020
33262	LENQUETTE Christian	7 rue de l'Abbé Bossu	Conforme EU/EP	09/07/2020
32668	COLBEAUX Renée	51 rue Léon Blum	Conforme EU/EP	13/07/2020
35356	RAYAUME Sébastien	4 rue Milon de Martigny	Non conforme EU/EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrement	13/07/2020
37260	VELLEINE Sylvie	76 rue de la Hurée	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	13/07/2020
34032	OPH-LAON	38 rur Robert Leroux	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	13/07/2020
37777	MORCRETTE Julien	13 rue Chatelaine Apt étage 2	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	13/07/2020
42792	DESCOBERT BORIS	17 RUE DES CORDELIERS	Conforme EU/EP	16/07/2020
37865	CRASSIER	18 AVENUE DE L'EUROPE	Conforme EU/EP	16/07/2020
36500	BARANTON NICOLE	19 RUE DU POINT DU JOUR	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	16/07/2020
31700	BAK Vincent	29 R JOHN FITZGERALD KENNEDY	Conforme EU/EP	20/07/2020
38217	MARIE BERNARD GODET	2 RUE DU REMPART SAINT REMY	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	20/07/2020
37266	LUCIE PARENT	APT 2 AU 41 RUE DU 13 OCTOBRE 1918	Conforme EU/EP	20/07/2020
42815	ANTCZAK GUILLAUME	13 B RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	Conforme EU/EP	21/07/2020
34672	ZORN Willy Marc	43 BD PIERRE BROSSOLETTE	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	21/07/2020
36053	BERTRAM	38 RUE CHATELAINE APPT 3	Conforme EU/EP	21/07/2020
34785	LEMOINE DOMINIQUE	APPT 39 AU 8 RUE P CURTIL	Conforme EU/EP	21/07/2020
33535	ANDRICQ LOUIS FRANCOIS	35 RUE DU COLOMBIER	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	23/07/2020
42534	ANTOINE Jacqueline	29 RUE RICHEBOURG	NON CONFORME	23/07/2020
33191	DUPUIS THIERRY	18 RUE EUGENE LEDUC	Conforme EU/EP	23/07/2020
32514	DHENNEQUIN JOEL	APT 16 AU 28 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	Conforme EU/EP	23/07/2020
38676	PHILANCE MAYEUR Philippe	1 Bis ruelle des Neufliers	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	27/07/2020
38248	LOBJOIE Romain	14 rue Emile Fillatre	NON CONFORME	27/07/2020

n° Identifiant de l'installation	Usagers (propriétaires/locataires), Nom	Installation, Adresse de l'installation	Installation, Conformité par rapport à la règlementation	Interventions RAC, Date d'intervention
42220	DROBECQ Laetitia	171 rue Arsène Houssaye	Conforme EU/EP	27/07/2020
40811	FEREZ Christelle	45 bis Route de la Fère	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	27/07/2020
35754	LUCAS Philippe	76 rue Pierre Curtil RDC Gauche	Conforme EU/EP	27/07/2020
40862	HUART Régis	17 rue des Chenizelles	Non conforme EU par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	30/07/2020
39788	CARLIER JEAN PAUL	3 RUE VARLET	Conforme EU/EP	17/08/2020
42305	OPAL	16 RUE DES LILAS	Conforme EU/EP	18/08/2020
38806	BRADEFER JACKY	70 RUE PIERRE CURTIL	Conforme EU/EP	18/08/2020
34162	VOS HERVE	54 RAMPE SAINT MARCEL	Non conforme EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	18/08/2020
42206	MAILLOT	67 AV PIERRE MENDES FRANCE	Conforme EU/EP	18/08/2020
41754	LECOEUR CHRISTOPHE	71 RUE CHARLES FREDERIC SELMER	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	18/08/2020
40703	LONDOS ET MADAME BOUSARD	64/66 AV PIERRE MENDES FRANCE	Conforme EU/EP	18/08/2020
33408	DUPREZ Daniel	45 rue Jean Pierre Timbaud	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	20/08/2020
34020	JACQUELET Sylvain	4 rue du Québec	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	20/08/2020
40729	GERVAIS Marie Louise	18 bis rue Gabriel Péri	NON CONFORME	20/08/2020
33761	GREGOIRE Jocelyne	8 rue d'Acadie	Conforme EU/EP	20/08/2020
40982	TRAORE IBRAHIMA	11 RUE JULES FERRY	Conforme EU/EP	24/08/2020
38534	FERNANDEZ MICHEL	31 rue jean de la fontaine appart n°22	Conforme EU/EP	24/08/2020
35719	PREVOT RENE	27 RUE DE L ECORCHOIR	Conforme EU/EP	24/08/2020
42015	GOSSET JEAN FRANCOIS	94 RUE PASTEUR	NON CONFORME	24/08/2020
34109	VANDEVELDE Alain	8 rue pierre curtil appt 37	Conforme EU/EP	24/08/2020
35172	MEESSEMAN	14 RUE SERURIER	Conforme EU/EP	27/08/2020
41025	RODRIGUES DOS SANTOS	6 RUE ERNEST LAVISSE	Conforme EU/EP	27/08/2020
38958	SINGHATHIP	1 RUE P CURTIL APPT7	Conforme EU/EP	27/08/2020
40604	DURTETTE DANIEL	51 RUE LEON NANQUETTE	Conforme EU/EP	27/08/2020
39387	BARON Nelly	2 RUE PAUL VIVIEN	Conforme EU/EP	31/08/2020
33665	LACOMBE JEAN PAUL	30 RUE MARGUERITE CLERBOUT	NON CONFORME	31/08/2020
35206	DECOTTIGNIES PHILIPPE	13 RUE DU CHANGE	Conforme EU/EP	31/08/2020
40963	BARDON MARIE CLAIRE	3 RUE PIERRE CURTIL apt 16	Conforme EU/EP	31/08/2020
39125	NORMAND JEANNINE	37 RUE DU SAUVOIR	Conforme EU/EP	31/08/2020
41654	DUMONT MARC	20 RUE DES VENDANGEOIRS	Conforme EU/EP avec réserves sur EP	01/09/2020
41854	NOYELLE RICHARD	42 RUE VICTOR BASSELET	NON CONFORME	01/09/2020
35389	FERTE Hubert	13 RUE DU 13 OCTOBRE 1918	Non conforme EP par rapport au plan de prévention des risques et effondrements	03/09/2020
40023	THOMAS OLIVIER	36 Avenue du Maréchal Foch	Conforme EU/EP	03/09/2020
36979	DELRIEUX ISABELLE	27 RUE DES CORDELIERS	Non conforme EU	03/09/2020
38810	watelet jacky	4 RUE PIERRE CURTIL appartement 20	Conforme EU/EP	03/09/2020
38065	Gouttebroze	31 RUE J EAN DE LA FONTAINE appt 13 A	Conforme EU/EP	07/09/2020
35152	DEROUICHE MARTINE	5 RUE DES CREUTES	Conforme EU/EP	07/09/2020
37316	hardy thierry	8 RUE EMILE FILLATRE	Conforme EU/EP	07/09/2020
37798	SCI LAMA	67 b Avenue Pierre Mendes France	Conforme EU/EP	07/09/2020
37861	SUCCESSION RICORDEAU	appartement 78 RUE PIERRE CURTIL	Conforme EU/EP	07/09/2020
37301	bidaux patrick	47 RUE SAINT MARTIN	Conforme EU/EP	09/09/2020
43392	CHALMET EVELYNE	3 RUE ARAGO APPT 83	Conforme EU/EP	10/09/2020
32488	le quellec vincent et bernard claire	30 RUE DE LA BOULOIRE	Conforme EU/EP	10/09/2020
42820	leroy lysiane	6 RUE DUMONT	Non conforme EU	10/09/2020
38845	Archambault michele	57 B RUE SCHEFFER	Conforme EU/EP	10/09/2020
39948	MACHET JEAN MARIE	14 RUE BADRE	Conforme EU/EP	10/09/2020
40832	RICHIER DOROTHEE	1 RUE SAINT JEAN	Conforme EU/EP	14/09/2020
42259	austin tetard	1270 RAMPE D ARDON	Conforme EU/EP	14/09/2020
38023	SCI DE LA REPUBLIQUE	21 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Conforme EU/EP	14/09/2020
33540	MERTENS Danielle	31 RUE DU COLOMBIER	Conforme EU/EP	15/09/2020
32171	SODOYER Denise ET KARINE	7 RUE DE LA BOULOIRE	Conforme EU/EP	15/09/2020
34375	TRICHET DOMINIQUE	53 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	Non conforme EU	15/09/2020
31945	COMPRA CHRISTOPHE	8 AVENUE GAMBETTA	Conforme EU/EP	15/09/2020
36070	MERTENS Pierre	55 RUE SAINT MARTIN	Conforme EU/EP	21/09/2020
42359	CHOLET MICHEL	50 RUE DES EPINETTES	Non conforme EU	21/09/2020
39601	VENET ANNICK	3 RUE FOSSE A CRAN	BRANCHEMENT NON CONFORME	21/09/2020
38689	GALY	7 RUE JEAN RACINE	Conforme EU/EP	21/09/2020
40881	gentil roland	12 Rue Saint Cyr appt 1	Conforme EU/EP	24/09/2020
41396	WALSDORFF CELINE	9 RUE DE SEMILLY	Conforme EU/EP	28/09/2020
38706	RENAULT GISELE	6 RUE JEAN RACINE	Conforme EU/EP	28/09/2020
33014	BERNARD Christian	52 RUE DE LA HUREE	Conforme EU/EP	28/09/2020
32454	Bourre charles antoine et damien	9 RUE PIERRE CHAVIALLE APPT 7	Conforme EU/EP	01/10/2020
38079	LEGRAS Yves	18 RUE PAUL VIVIEN	Conforme EU/EP	01/10/2020
35703	CILLIER MICHEL	38 RUE DE L ECORCHOIR	Conforme EU/EP	01/10/2020
42704	SCI RICHEBOURG	14/10 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
43029	SCI RICHEBOURG	14/8 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
31785	SCI RICHEBOURG	14/7 RUE RICHEBOURG	Conforme EU/EP	05/10/2020
32237	SCI RICHEBOURG	14 / 1 RUE RICHEBOURG	Conforme EU/EP	05/10/2020
36605	SCI RICHEBOURG	14 / 11 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
36610	SCI RICHEBOURG	14 / 3 RUE RICHEBOURG	Conforme EU/EP	05/10/2020
36611	SCI RICHEBOURG	14 / 6 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
36919	SCI RICHEBOURG	14/2 RUE RICHEBOURG	Conforme EU/EP	05/10/2020
37001	SCI RICHEBOURG	14/13 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
37401	SCI RICHEBOURG	14/12 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
38313	SCI RICHEBOURG	14/4 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020

n° Identifiant de l'installation	Usagers (propriétaires/locataires), Nom	Installation, Adresse de l'installation	Installation, Conformité par rapport à la règlementation	Interventions RAC, Date d'intervention
42527	SCI RICHEBOURG	14/5 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
42773	SCI RICHEBOURG	5 RUELLE DE L EGLISE	Conforme EU/EP	05/10/2020
32518	SCI RICHEBOURG	5 Bis Ruelle de l'église	Conforme EU/EP	05/10/2020
37106	SCI RICHEBOURG	14 RUE RICHEBOURG	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
33041	SCI RICHEBOURG	7 RUELLE DE L' EGLISE	BRANCHEMENT NON CONFORME	05/10/2020
42672	Véron Didier et maïté	16 RUE TURPIN	Conforme EU/EP	08/10/2020
32039	gentil roland	12 RUE SAINT CYR appt 3	Conforme EU/EP	08/10/2020
31725	Meauchaussée patrick	42 RUE DE CRECY	Conforme EU/EP	12/10/2020
34428	Renzi	20 AVENUE ARISTIDE BRIAND	BRANCHEMENT NON CONFORME	13/10/2020
33406	MICHEL LOUISETTE	37 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	Conforme EU/EP	13/10/2020
31776	MAUREY DOMINIQUE	5 RUE ROZE appartement 402	Conforme EU/EP	15/10/2020
33568	pavon	22 RUE LEON BLUM NO 1	Conforme EU/EP	15/10/2020
37439	compère	4 RUE JULES FOUQUET	Conforme EU/EP	16/10/2020
35395	SCI JEANNE DE MONGE	38 RUE DU 13 OCTOBRE 1918	Conforme EU/EP	19/10/2020
32030	Plessier Nadine et Lefevre David	10 B RAMPE SAINT JUST appt rdc	Conforme EU/EP	19/10/2020
40063	ISABELLE FERON	11 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	BRANCHEMENT NON CONFORME	22/10/2020
34286	ISABELLE FERON	9 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY	BRANCHEMENT NON CONFORME	22/10/2020
32853	DELHAYE ALAIN	20 AVENUE DE L EUROPE APPT 5	Conforme EU/EP	22/10/2020
40371	DAIN MARIETTE	63 RUE FERNAND CHRIST	Non conforme EU	27/10/2020
35145	keller hélène	59 RUE SERURIER appt du fond	Conforme EU/EP	27/10/2020
33402	fassel bruno	28 B RUE Jean pierre timbaud N° 18	Conforme EU/EP	27/10/2020
32208	MOUSSU	22 BD P BROSSOLETTE APPT 303	Conforme EU/EP	29/10/2020
40219	MAHU	42 RUE JEAN BAPTISTE LEBAS	BRANCHEMENT NON CONFORME	29/10/2020
39814	Baranton Nicole	78 RUE PIERRE CURTIL appt 4 étage	Conforme EU/EP	29/10/2020
34587	brohon yannick	68 /6 rue Léon Nanquette	Conforme EU/EP	02/11/2020
41535	beaumont odette	10 RUE DE MANOISE	BRANCHEMENT NON CONFORME	02/11/2020
31662	GRIMPRET GERARD	4 rue de la Congrégation APPT - B 201	Conforme EU/EP	02/11/2020
33264	MADAME MAGNYE	34 B RUE DE L ABBE BOSSU	Conforme EU/EP	12/11/2020
37859	DUPUIS LAURENT	11 B RUE GRANGE LEVEQUE	Conforme EU/EP	12/11/2020
31424	GODARD-CARON	27 BOULEVARD GRAS BRANCOURT	Conforme EU/EP	13/11/2020
32113	solagna	4 RUE DE LA HERSE appartement 6	Conforme EU/EP	16/11/2020
34098	BAUER MATHIEU	10 RUE DE SAULT SAINTE MARIE	BRANCHEMENT NON CONFORME	16/11/2020
38550	OLLIVER PIERRE	38 BOULEVARD GRAS BRANCOURT	Conforme EU/EP	16/11/2020
40053	Douçot Roberte micheline	27 RAMPE SAINT MARCEL NO 7	Conforme EU/EP	16/11/2020
40808	Lavarini Nicolas	35 RUE SAINT JEAN	Conforme EU/EP	19/11/2020
39673	COCQUERELLE JEANINE	15 CITER D' ENFER	Conforme EU/EP	19/11/2020
31641	TOLEDO ALEJANDRO	51 RUE SERURIER APPT 2	Conforme EU/EP	23/11/2020
42190	KLEIN Alain	13 AV PIERRE MENDES FRANCE	Conforme EU/EP	24/11/2020
41115	DECOTTIGNIES PHILIPPE	7 RUE DU CHANGE appt b102	Conforme EU/EP	24/11/2020
33618	PREVOT	48 RUE DU FORT MAHON	BRANCHEMENT NON CONFORME	25/11/2020
37495	HUART MARIELLE	1 RUELLE SAINTE GENEVIEVE	Conforme EU/EP	26/11/2020
38430	RAYNAUD MADELEINE	22 RUE LEON BLUM appartement 19	Conforme EU/EP	26/11/2020
34888	SERVAUTOUT FLAVIEN	4 RUE PAUL BERT	Conforme EU/EP	26/11/2020
36067	LEFEVRE JEROME	17 RUE SAINT MARTIN	Conforme EU/EP	30/11/2020
36436	FELZINGER NOEL	69 RUE ARSENE HOUSSAYE	Conforme EU/EP	02/12/2020
38774	PINOLI PHILIPPE	5 RUE RACINE RESIDENCE LAURENCE	Conforme EU/EP	03/12/2020
40447	DEBOUZY SIMONE	108 RUE LEON NANQUETTE	BRANCHEMENT NON CONFORME	03/12/2020
40792	VIDE	24 RUE JEAN DE LA FONTAINE	Conforme EU/EP	03/12/2020
40936	POITRINE CYRIL	11/ 12 AV DE LA REPUBLIQUE	BRANCHEMENT NON CONFORME	07/12/2020
36707	MONTAGNANA ERIC	19 RUE REGINA	BRANCHEMENT NON CONFORME	07/12/2020
37269	SCI AGA	19 RUE MECHAIN	Conforme EU/EP	08/12/2020
35165	SCI AGA	5 RUE PIERRE CURIE appt haut et bas	Conforme EU/EP	08/12/2020
33576	Crozat Etienne	3 RUE NESTOR GREHANT appt B102	Conforme EU/EP	08/12/2020
41096	FRASER DAVID	14 RUE CHATELAINE appt 1	Conforme EU/EP	08/12/2020
35546	OPAL	13 RUE DES PERVENCHES	BRANCHEMENT NON CONFORME	09/12/2020
34166	DAUMIN SYLVIANE	5 RAMPE SAINT MARCEL	Conforme EU/EP	09/12/2020
38121	Do nascimento Christophe	51 RUE SAINT MARTIN	Conforme EU/EP	09/12/2020
42377	CANNARD PHILIPPE	101 RUE ARSENE HOUSSAYE	BRANCHEMENT NON CONFORME	10/12/2020
33110	Fourquet florence	28 RUE DE LA VALISE	Conforme EU/EP	10/12/2020
41376	jean-marie Leurquin	9 RUE Carlier Hennecart appat 2 étage	Conforme EU/EP	10/12/2020
32008	FONTEYNE AURELIE	127 RUE ARSENE HOUSSAYE	Conforme EU/EP	14/12/2020
34251	LEJEUNE CLAIRE	10 RUE DE L 'EPERON	Conforme EU/EP	14/12/2020
40279	DELAVEAU	11 AVENUE ARISTIDE BRIAND	Conforme EU/EP	14/12/2020
34168	LACHAUD	36 RAMPE SAINT MARCEL	BRANCHEMENT NON CONFORME	14/12/2020
37476	Caille Alexandre et Deffaut Victoire	10 RUE SAINT CYR	Conforme EU/EP	21/12/2020
41188	Allondrelle Patrice	15 rue du Change Appt 5	Conforme EU/EP	21/12/2020
40876	DA ROCHA MATTHIEU	6 PLACE SAINT JULIEN	Conforme EU/EP	22/12/2020
31469	LECOINTE PHILIPPE	109 bis BD PIERRE BROSSOLETTE	Conforme EU/EP	22/12/2020
39765	NICOLLE	20 RUE D ENFER	Conforme EU/EP	22/12/2020
39037	Durey danielle	105 RUE DE LA HUREE appt 11	Conforme EU/EP	24/12/2020
40048	PROIX Dominique	29 B RUE DES VENDANGEOIRS	BRANCHEMENT NON CONFORME	24/12/2020
32215	Dode Michele	4 RUE GEORGES WROBEL	Conforme EU/EP	24/12/2020
total				294

7.8 Annexe 8 : Facture-type 120 m³

suez

réf. client : 98-1928901661
identifiant *: 8593
facture n° : F120-0110038

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 120
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Accueil clients Chemin de la Croix de Chivy 02000 Laon du lundi au vendredi de 9h à 12h.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

MME M LAON ASST 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
02000 LAON

Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 — 29 Avril 2021

	m³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			5,50 €
Votre consommation	120 m³	2,65 €	318,59 €

Net à payer 324,09 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 30 avril 2021
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

Collecte et traitement des eaux usees : 92 %
Organismes publics : 8 %

Adresse desservie :
MME M LAON ASST 120 M3 RAD
RUE SPéCIMEN RAD
02000 LAON

Date et Lieu Signature

MME M LAON ASST 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
02000 LAON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19001498F120-01100381000000000

Montant : 324,09 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 10165
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

001486819887

190014001423 8198F120-01100381000000000927108 32409

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**272,43**		**299,67**
ABONNEMENT					
Part CA du Pays de Laon du 01/01/2021 au 01/01/2022	**2**	2,50	5,00	10,0	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France				0,0	
du 01/01/2021 au 30/06/2021	**59,30 m³**	1,2586	74,63	10,0	
du 01/07/2021 au 01/01/2022	**60,70 m³**	1,2586	76,40	10,0	
Part CA du Pays de Laon du 01/01/2021 au 01/01/2022	**120 m³**	0,97	116,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			**22,20**		**24,42**
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2021 au 01/01/2022	**120 m³**	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			294,63		
MONTANT TVA (10.0 %)			29,46		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**324,09**
Net à payer					**324,09 €**

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

TREK798F00F120-0110038000324094N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 789 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010544380Y02021 en indiquant votre référence client (98- 1928901661).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

© Valentin Pacaut / The Explorers